

Qualité des eaux de baignade Eau de mer et eau douce Saison balnéaire 2022

**34 Points de
contrôle en
mer**

**768
Prélèvements
réalisés**

**6 Points de
contrôle en
eau douce**

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques
Service Santé-Environnement

Avant-propos

Pendant la période estivale, la baignade et les activités récréatives liées à l'eau sont très pratiquées tant dans les zones côtières que dans les eaux douces des rivières et lacs intérieurs. La qualité de l'eau de baignade représente un facteur de santé mais est devenue également un élément important de développement touristique.

Les résultats des contrôles réalisés et les classements qui en découlent permettent aux responsables locaux de renseigner les vacanciers sur la qualité des eaux et les risques éventuels pour leur santé. Ces éléments servent à définir les procédures de gestion des zones de baignades pouvant aller dans certains cas, jusqu'à l'interdiction de baignade, temporaire ou permanente.

Pour connaître à un instant précis, la qualité des eaux de baignade dans un lieu donné, il convient de s'adresser aux délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé, aux services communaux concernés ou de se connecter sur le site internet de la qualité des eaux de baignade mis en place par le ministère de la Santé (<http://baignades.sante.gouv.fr>).

Le présent rapport établi par la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques synthétise la surveillance exercée et évalue la situation de la qualité des eaux de loisirs en eau de mer et en eau douce au terme de la saison 2022.

Ce rapport présente le classement réalisé suivant les critères de la directive européenne du 15 février 2006. Les résultats obtenus traduisent les efforts entrepris par les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, depuis plusieurs années, pour anticiper ces objectifs et permettre ainsi l'amélioration constante et la maîtrise de la qualité sanitaire des eaux de baignade.

Dans le prolongement de la saison estivale 2021, l'ARS a été, en 2022, fortement mobilisée aux côtés des collectivités et des services de l'Etat autour de la gestion sanitaire de la micro-algue ostréopsis, toujours présente sur les côtes basques.

Cette problématique a, en effet, été intégrée dans les différents groupes de travail auxquels l'ARS participe, comme le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS littoral Basque), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Adour Aval » et le SAGE « Côtiers Basques ». Elle fait également partie des éléments évoqués dans la fiche action « Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux de baignade » du Contrat Local de Santé Pays Basque qui a pour vocation de mettre en cohérence la politique régionale et les besoins de santé existants sur le territoire.

Ne faisant pas partie des critères retenus par la directive européenne et bien que pouvant fortement perturber la saison, cette micro-algue est sans effet sur le classement final des zones de baignades.

Le projet de recherche initié en 2021 va être poursuivi afin d'identifier les risques et apprécier les facteurs (météo, vent, houle...) favorisant la présence des micro-algues et d'en mesurer les effets sur les écosystèmes et sur l'homme.

Ces travaux menés par le GIS devrait à terme permettre d'atténuer les effets et de s'adapter au phénomène d'une part mais aussi d'en prévoir la survenue.

Marie-Isabelle BLANZACO

Directrice de la Délégation départementale
des Pyrénées-Atlantiques
ARS - Nouvelle Aquitaine



Sommaire

I- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE	5
I-1- Bases réglementaires	5
A) Les baignades déclarées à l'Union Européenne	5
B) Les baignades artificielles hors du champ d'application de la directive européenne	6
I-2- Programme réalisé en Pyrénées-Atlantiques	7
I-3- Nature des contrôles	7
I-4- Diffusion des résultats	8
II- CRITERE D'EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX	9
II-1- Modalités d'interprétation des résultats	9
II-1-1 : <u>interprétation de l'échantillon unique en cours de saison</u>	9
A) Les baignades déclarées à l'Union Européenne	9
B) Les baignades artificielles hors du champ d'application de la directive européenne	9
II-1-2 : <u>classement en fin de saison (pour les baignades déclarées à l'Union Européenne)</u>	9
III- BILAN DE LA QUALITE DES EAUX	10
III-1- Examen des classements de la saison 2022	10
III-2- Analyse des résultats des baignades en eau de mer	11
III-3- Analyse des résultats des baignades en eau douce	12
III-3-1 : <u>Les baignades déclarées à l'Union Européenne</u>	12
III-3-2 : <u>Les baignades artificielles</u>	13
III-4- Points suivis dans le cadre du programme élargi	13
IV- MICROALGUES - OSTREOPSIS	14
IV-1- Le contexte	14
IV-2- La surveillance environnementale	14
IV-3- La surveillance sanitaire	15
IV-4- L'information des usagers	15
IV-5- Perspectives	15
V- PRINCIPAUX RISQUES LIES A LA BAIGNADE	16
CONCLUSION	20

Annexes

ANNEXES A : EAUX DE MER **22**

Annexe A1:	Liste des points de surveillance	22
Annexe A2:	Classement des eaux de mer – saison 2022	23
Annexe A3:	Historique des classements des eaux de mer depuis 2014	25
	▪ Annexe A3.1 : Points inclus dans l'inventaire national	
	▪ Annexe A3.2 : Points d'étude	
Annexe A5 :	Fermetures préventives en 2022	26
Annexe A6 :	Micro-Algues Ostréopsis	27

ANNEXES B : EAUX DOUCES **28**

Annexe B1 :	Liste des points de surveillance	28
Annexe B2 :	Classement des eaux douces – saison 2022	29
Annexe B3 :	Historique des classements des eaux douces depuis 2014	31
	▪ Annexe B3.1 : Points inclus dans l'inventaire national	
	▪ Annexe B3.2 : Points d'étude	
Annexe B5 :	Mesures de gestion des cyanobactéries planctoniques	32

ANNEXES C : EVOLUTIONS DES CLASSEMENTS **33**

I- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

I-1 - Bases réglementaires

A) Les baignades déclarées à l'Union Européenne

La gestion de la qualité des eaux de baignade relève de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil datée du 15 février 2006. Cette directive a été transposée en droit français par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et divers décrets d'application, codifiés dans le code de la santé publique (articles L 1332-1 à L 1332-9, D 1332-1 à D 1332-13). Les dispositions du Code de la Santé publique sont notamment complétées par :

- l'arrêté du 15 mai 2007 fixant les modalités de réalisation du premier recensement des eaux de baignade par les communes,
- l'arrêté du 22 septembre 2008 relatif à la fréquence d'échantillonnage et aux modalités d'évaluation de la qualité et de classement des eaux de baignade,
- l'arrêté du 23 septembre 2008 relatif aux règles de traitement des échantillons et aux méthodes de référence pour les analyses d'eau dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux de baignade.

L'application de ces textes a été particulièrement précisée dans la note d'information INSTRUCTION N° DGS/EA4/2021/111 du 2 juillet 2021 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade, qui a apporté un certain nombre de précisions, en particulier sur :

❖ LES REGLES SANITAIRES RELATIVES A LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

- le recensement des eaux de baignade à la Commission européenne
- les règles d'élaboration, révision et actualisation du profil de baignade
- les modalités du contrôle sanitaire des baignades et cas particuliers des baignades artificielles
- le classement de la qualité des eaux de baignade en fin de saison :
 - le classement est établi en utilisant uniquement les résultats d'analyses des paramètres Escherichia Coli et entérocoques intestinaux. Il repose sur une valeur statistique calculée à partir des résultats de l'année en cours et des trois saisons balnéaires précédentes qui est comparée à des seuils. Un minimum de 16 prélèvements est nécessaire avec au moins 4 prélèvements par an.
 - lorsque des changements susceptibles d'affecter la qualité des eaux d'une baignade sont intervenus, la directive prévoit, de procéder au classement sur la base des données composées uniquement des résultats obtenus pour les échantillons prélevés postérieurement à la date de ces changements.
 - l'ARS a la possibilité d'écarter des prélèvements lors de pollution à court terme avec causes identifiées, interdiction de baignade pour éviter l'exposition des baigneurs à cette pollution et dans la limite d'un prélèvement par saison balnéaire ou de 15% du nombre de prélèvements sur 4 ans,

❖ LA GESTION DES RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE

- la détection d'une pollution de l'eau de baignade
- l'identification des types de pollution de l'eau de baignade : pollutions à court terme (pollution de durée inférieure à 72h et dont les causes sont identifiées), autres pollutions
- le recours aux lectures intermédiaires des résultats d'analyses des eaux de baignade
- les mesures à mettre en œuvre en cas de pollution de l'eau de baignade

- le prélèvement de recontrôle
- les mesures d'interdiction d'un site de baignade
- l'information du public et mesures de communication

L'information du public à l'échelon national : site Internet sur la qualité des eaux de baignade (<http://baignades.sante.gouv.fr>) et à l'échelon local : Affichage de la fiche de synthèse du profil baignade mise à jour, affichage des résultats sur les lieux de baignade et en mairie, accompagnement, sur les lieux de baignade, à l'information déconseillant ou interdisant la baignade par les symboles suivants adoptés par décision de la Communauté Européenne le 27 mai 2011, ainsi que les symboles représentant le classement sanitaire de l'eau de baignade.



Baignade interdite
ou déconseillée



Eau de baignade
d'excellente qualité



Eau de baignade
de bonne qualité



Eau de baignade
de qualité suffisante



Eau de baignade
de mauvaise qualité

B) Les baignades artificielles hors du champ d'application de la directive européenne

Une baignade artificielle est « une baignade en eau captée et captive, traitée ou non, mais de nature non désinfectée et désinfectante ». Cette définition recouvre un ensemble de baignades très hétérogènes, telles que des plans d'eau, bassins d'eau de mer, étangs artificiels, trous d'eau, dérivations de rivières, gravières, etc. Sa superficie est < 10 000 m².

Sur notre département une baignade en circuit ouvert répond à cette définition. Il s'agit de la baignade du camping les Acacias à Hendaye.

Une réglementation nationale applicable à compter du 15 avril 2020, a modifié le statut de ces baignades :

- le décret du 10 avril 2020 (Les articles L. 1332-1 et L. 1332-8 et D.1332 à D.1354 du Code de la santé publique (CSP) renvoient les règles applicables à ces baignades),
- l'arrêté du 3 juin 2020 modifiant l'arrêté du 15 avril 2020 relatif au programme d'analyses de la qualité de l'eau et aux limites et références de qualité des baignades artificielles,
- l'arrêté du 15 avril 2020 relatif à la fréquentation, aux installations sanitaires et au règlement intérieur des baignades artificielles.

I-2 - Programme réalisé en Pyrénées-Atlantiques

Le recensement des eaux de baignade a été établi par les communes, conformément aux décrets n° 2007-983 du 15 mai 2007 et n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Ainsi une liste de 39 sites de baignades correspondant à 34 sites en eau de mer et 5 en eau douce est déclarée à l'Union Européenne. A ces sites se rajoutent deux baignades artificielles ne faisant pas l'objet d'une transmission à l'Union Européenne.

La liste des points contrôlés est détaillée en annexe A1 et B1.

En Pyrénées-Atlantiques, la surveillance sanitaire des eaux de mer et des eaux douces pour la saison 2022 a recouvert deux aspects :

- en premier lieu, sont contrôlés les points de baignade où celle-ci est effective. Les résultats de cette surveillance sont soumis à une obligation d'information locale, nationale et, hormis pour les baignades artificielles, européenne.
- en second lieu, l'Agence Régionale de Santé étend ce contrôle à des points surveillés dans un but de connaissance des milieux utilisés dans d'autres activités de loisirs ou d'usages sanitaires. Ce second volet fait l'objet d'une diffusion locale des résultats. En particulier, l'information est communiquée aux communes concernées. 5 points dont le contrôle est à la charge de la PREB (2 en eau de mer et 3 en eau douce) ont été contrôlés en 2022.

On peut donc décomposer le programme de surveillance ainsi :

Type d'eau	Nombre de sites	Nombre de prélèvements
Eau de mer	34	617
Points étude mer	2	40
Eau douce	6	58 (avec suivi cyanos)
Eau douce baignade artificielle	2	25 (baignade et eau d'alimentation)
Points étude eau douce	3	28

Les résultats des analyses bactériologiques et des autres observations sont validés et interprétés par l'ARS avec des moyens informatiques, suivant des procédures mises au point par le Ministère de la Santé.

Ainsi, **768 contrôles ont été réalisés de mai à novembre 2022**, une série de prélèvements ayant été réalisée entre 10 et 20 jours précédant la saison estivale.

I-3 - Nature des contrôles

Les prélèvements sont effectués par les laboratoires des Pyrénées et des Landes dans le cadre d'un marché public de services en vigueur avec l'ARS. Chaque prélèvement fait l'objet d'une fiche comprenant les renseignements suivants :

- date et heure du prélèvement,
- fréquentation,
- conditions atmosphériques,
- température de l'eau et de l'air,
- coloration et transparence de l'eau,
- pH et conductivité,
- mousse et mousse tensioactive (présence/absence)*

- présence d'huiles minérales, de substances tensioactives, phénols, biofilm et tout autre élément susceptible d'influencer la qualité de la baignade.

*un contrôle visuel de l'environnement de la zone de baignade est réalisé par le préleveur afin d'identifier la présence ou pas de mousse. En revanche, le préleveur est dans l'incapacité de déterminer s'il s'agit de mousses tensioactives de synthèse ou naturelles.

Les analyses bactériologiques portent sur les **paramètres Escherichia Coli, Entérocoques Intestinaux**, et pour les baignades artificielles sont rajoutés **les staphylocoques pathogènes et les Pseudomonas aeruginosa**. Elles sont réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes à Lagor.

Sur les sites en **eau douce**, la présence de **cyanobactéries** est recherchée durant la saison si lors de l'élaboration du profil de vulnérabilité de la baignade, ce risque a été identifié. De plus, une instruction de la Direction Générale de la Santé a changé les modalités de gestion qui ont été mises en œuvre, dès la saison 2022.

Cette nouvelle instruction prévoit un dosage du paramètre *Chlorophylle a*. Le dépassement de seuil de gestion (*Chlorophylle a* >10µg/L) déclenche le niveau « vigilance », le contrôle sanitaire devient hebdomadaire et est renforcé par la recherche des genres de cyanobactéries potentiellement toxigènes dont les résultats sont exprimés en biovolume (mm³/L).

Dans le cas où le total de ces cyanobactéries potentiellement toxigènes serait supérieur à 1 mm³/L, le niveau « alerte 1 » est déclenché et consiste à rechercher les toxines susceptibles d'être produites par les cyanobactéries toxigènes identifiées :

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Seuil (en µg/L)	0,3	42	Limite de détection	30

Enfin, un dépassement d'un des seuils ci-dessus entraînerait le déclenchement du niveau « alerte 2 » ayant pour conséquence l'interdiction de la baignade et la restriction des activités nautiques. La PREB assure l'information auprès du public, notamment la recommandation de non consommation de poissons.

La fréquence de contrôle sanitaire redevient bimensuelle, lorsqu'il n'y a plus de genres de cyanobactéries potentiellement toxigènes dénombrés (Cf. Annexe B5 - logigramme de gestion des cyanobactéries).

Sur le seul site de la base de loisirs d'Orthez, la présence de cyanobactéries a déjà été constatée, le risque étant identifié dans le profil de vulnérabilité de cette baignade. Le programme de contrôle a été adapté conformément aux dispositions de l'instruction de 2022.

Conformément aux dispositions de la directive européenne, les résultats analytiques des cyanobactéries ne sont pas pris en compte lors du calcul du classement de la baignade.

I-4 - Diffusion des résultats

Les résultats interprétés sont ensuite transmis par la directrice de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine aux maires des communes concernées, aux exploitants des réseaux d'assainissement, aux intercommunalités, au préfet du

département et au sous-préfet de Bayonne, au service chargé de la police de l'eau et au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Ces résultats sont affichés en mairie et sur les lieux de baignade.

Ils sont aussi à disposition du public en temps réel sur le site internet du ministère de la Santé, pour les 39 points de l'inventaire national des baignades soumis à la réglementation européenne (<http://baignades.sante.gouv.fr>).

II- CRITERES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX

II-1- Modalités d'interprétation des résultats

II-1-1 : interprétation de l'échantillon unique en cours de saison

A) Les baignades déclarées à l'Union Européenne

La qualification des résultats d'analyses en cours de saison est faite sur la base des valeurs seuils proposées par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) et rappelées dans le tableau ci-joint, et sert de référence pour la mise en place de procédures de gestion des pollutions à court terme.

Qualification	Escherichia coli (UFC/100 ml)		Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	
	Eaux de mer	Eaux douces	Eaux de mer	Eaux douces
Bon	≤ 100	≤ 100	≤ 100	≤ 100
Moyen	>100 et ≤1000	>100 et ≤1800	>100 et ≤370	>100 et ≤660
Mauvais	> 1 000	> 1 800	> 370	> 660

B) les baignades artificielles hors du champ d'application de la directive européenne

Le tableau ci-dessous récapitule les limites de qualité :

Qualification	Escherichia coli (UFC/100 ml)		Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)		Pseudomonas aeruginosa		Staphylocoques aureus	
	Eaux de mer	Eaux douces	Eaux de mer	Eaux douces	Eaux de mer	Eaux douces	Eaux de mer	Eaux douces
Bon	≤ 250	≤ 500	≤ 100	≤ 200	≤ 100	≤ 100	≤ 20	≤ 20
Mauvais	> 250	> 500	> 100	> 200	>100	>100	>20	>20

II-1-2 : classement en fin de saison (pour les baignades déclarées à l'Union Européenne)

Le classement de fin de saison des eaux de baignade (qualité excellente, bonne, suffisante ou insuffisante) repose sur une valeur statistique calculée à partir des résultats des contrôles en « *Escherichia coli* » et en « *Entérocoques intestinaux* » réalisés sur l'année de référence et sur les 3 années précédentes. Aussi, les résultats des saisons 2019, 2020, 2021 et 2022 ont été utilisés pour

établir le classement au terme de la saison balnéaire 2022. Le classement s'effectue selon les critères suivants :

Eau de mer

Paramètres	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

Eau douce

Paramètres	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

UFC : Unité formant colonies

(*) Evaluation au 95e percentile = $\text{antilog}(\mu + 1.65\alpha)$

(**) Evaluation au 90e percentile = $\text{antilog}(\mu + 1.282\alpha)$

μ = moyenne des log10 des mesures

α = écart type des log10 des mesures

A noter que, selon la directive européenne de 2006, depuis 2015, toutes les eaux de baignade doivent être au moins de qualité suffisante avec l'objectif d'atteindre des qualités excellentes ou bonnes.

III- BILAN DE LA QUALITE DES EAUX

III-1- Examen des classements de la saison 2022

La définition de ces points (hormis les points d'étude du programme élargi) correspond à des zones effectives de baignade pour lesquelles il est noté une fréquentation importante.

Le tableau ci-dessous synthétise la qualité observée en 2022 sur les points surveillés.

Le détail des classements par site de baignade figure en **annexes A2 et B2**.

Qualité (directive 2006)	Répartition des points surveillés par qualité				Nouvelle Baignade
	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	
Eau de mer : nombre de points surveillés	30	4*	0	0	0
Eau douce baignades UE : nombre de points surveillés	5	0	0	0	1
Eau douce baignades artificielles : nombre de points surveillés	2**	*Ouhabia, Socoa, Fort de Socoa, Grande plage nord-Cale aux chevaux **Non classées UE- Estimation du classement sur les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques.			

Au terme de la saison 2022, toutes les eaux de baignade en eau de mer et en eau douce ont présenté une qualité conforme à la directive européenne de 2006 (classement en excellente qualité, bonne qualité ou qualité suffisante).

En **eau de mer** sur les 34 points surveillés, **30 ont présenté en 2022 une excellente qualité, et 4 une bonne qualité.**

En **eau douce** les **5 points** surveillés au titre de la directive européenne ont présenté en 2022 une **excellente qualité.**

En 2022 une nouvelle baignade en eau douce a intégré la liste des baignades déclarées à l'Union Européenne. Cette baignade (lac de Larrouleta à Urrugne) a réalisé le profil baignade qui a mis en évidence le risque de développement de cyanobactéries. Des recherches spécifiques à cette problématique sont intégrées dans le programme de contrôle.

III-2- Analyse des résultats des baignades en eau de mer

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du classement de qualité entre la saison 2021 et la saison 2022.

	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
Saison 2021	29	5	-	-
Saison 2022	30	4	-	-

- Evolution de la qualité des eaux par point

Cette évolution est figurée dans les tableaux contenus en **Annexes A3** et **C1**, pour les eaux de mer et en **Annexes B3** et **C2**, pour les eaux douces.

Le classement de la qualité des eaux de baignade est globalement satisfaisant du fait d'une part, de la mise en service continue d'équipements structurants sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales et d'autre part, de l'efficacité des mesures de gestion. Celles-ci recouvrent plusieurs aspects :

➤ **la gestion active, par les communes, de l'ouverture des plages à la baignade (Annexe A5) :**

Lors des épisodes pluvieux, la gestion par les communes de la fermeture préventive des baignades pour prévenir les risques liés à la pollution bactériologique des eaux a permis de protéger les usagers et de limiter les conséquences défavorables sur le classement sanitaire des plages. Sur toute la saison, 149 jours-plages interdits à la baignade ont été cumulés pour prévenir des risques momentanés de pollution.

Le tableau suivant répertorie les 6 dernières années.

Année	Nombre de plages fermées préventivement	% de plages fermées préventivement	Nombre de jours-plages interdiction de baignade
2017	33	97	300,5
2018	34	100	397,5
2019	34	100	308,5
2020	34	100	242
2021	29	85	158,5
2022	32	94	149

Tableau du nombre de fermetures préventives des baignades de 2017 à 2022

Les fermetures de plages sont intervenues essentiellement lors d'épisodes pluvieux.

➤ **la possibilité d'écarter du classement certains prélèvements :**

Comme précisé supra, pour établir le classement des eaux de baignade, l'ARS peut réglementairement, sous certaines conditions, écarter le résultat des analyses d'un prélèvement effectué en période de fermeture préventive de la plage suite à une pollution à court terme. La procédure de fermeture de la plage doit être prévue dans le profil des eaux de la plage. Les causes de la pollution à court terme sont identifiées et les procédures de gestion, comprenant l'interdiction préventive de baignade, telles que prévues dans le profil, ont bien été mises en place par la collectivité responsable. Cette possibilité d'écarter un résultat est limitée à un prélèvement par saison balnéaire ou à 15% du nombre total de prélèvements prévus au cours des 4 années utilisées pour le classement.

En 2022, aucun prélèvement n'a été écarté.

➤ **le signalement des résultats de mauvaise qualité :**

Durant la saison estivale, chaque résultat d'analyse est qualifié individuellement sur la base des critères fixés par l'ANSES. En cas de dépassement des seuils et d'une qualification de « mauvaise qualité » (E. Coli >1 000 UFC/100ml ou Entérocoques intestinaux > 370 UFC/100ml) un signalement particulier est adressé à la personne responsable des eaux de baignade avec une demande d'enquête de terrain pour comprendre les causes et, éventuellement, adapter ou compléter les procédures de gestion définies dans le profil des baignades dans le cas où la baignade n'était pas frappée, le jour du prélèvement, d'une interdiction préventive.

Résultats de mauvaise qualité en 2022 :

Commune	Baignade	Date	Résultat analytique /100ml (MP)	
			Escherichia Coli	Entérocoques Intestinaux
St JEAN DE LUZ	Erromardie	27/06	3652	1183

III-3- Analyse des résultats des baignades en eau douce

III-3-1 : Les baignades déclarées à l'Union Européenne

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du classement de qualité entre la saison 2021 et la saison 2022 pour les 6 baignades entrant dans le champ de la directive européenne.

	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante	Nouvelle baignade
Saison 2021	5	-	-	-	-
Saison 2022	5	-	-	-	1

En 2022, toutes les baignades en eau douce sont classées en excellente qualité. La baignade de Larrouleta à Urrugne suivie auparavant en point étude est dorénavant classée parmi les baignades déclarée à l'Union Européenne. Les règles de calcul fixées par la Directive Européenne (classement sur 4 années) ne permettent pas de faire un classement officiel pour cette baignade en 2022.

Cependant, sur la base des résultats des années antérieures (site suivi depuis de nombreuses années), la baignade de Larrouleta correspondrait à une eau de **bonne qualité**.

Sur le lac de la base de loisirs d'Orthez, la gestion des résultats de cyanobactéries, basée sur l'instruction de 2021 a occasionné une fermeture de la zone de baignade et des activités nautiques sur le lac. Cette fermeture était liée à la présence d'Anatoxine (0,236 µg/l) sur un prélèvement du 27 juillet. Une recommandation de ne pas consommer de poissons pêchés sur le lac a également été faite.

En accord avec la Direction Générale de la Santé (DGS) la réouverture de la baignade a pu se faire sur la base de deux prélèvements consécutifs dont les biovolumes en cyanobactéries toxigènes se sont avérés inférieurs à 1 mm³/L.

A noter que la présence de cyanobactéries dans une eau de baignade n'a aucune incidence sur le classement qui ne repose, en application de la directive européenne, que sur les deux seuls paramètres Escherichia Coli et Entérocoques Intestinaux.

III-3-2 : Les baignades artificielles

La baignade « Mini Pop » du site de Guiche et celle du camping Les Acacias à Hendaye entrent dans le champ de la réglementation applicable aux baignades artificielles.

Le contrôle sanitaire réalisé en 2022 a révélé pour la baignade « Mini Pop » de Guiche, deux dépassements sur 15 prélèvements réalisés. La présence récurrente de pseudomonas a été mise en évidence sur ce site destiné aux enfants (jeux, toboggan, rivière ...).

Pour chacun de ces dépassements le gestionnaire de la baignade a été alerté avec des restrictions d'usage. Une réflexion est menée par l'exploitant pour déterminer l'origine de ces pseudomonas (retrouvés uniquement dans la rivière) et les mesures de gestion à mettre en place. L'exploitant a décidé de vider la rivière tous les soirs et d'en désinfecter le sol avant remise en eau.

Ces anomalies sont traitées selon la même procédure que celle appliquée aux autres baignades : appel du gestionnaire, restriction d'usage, message écrit de confirmation et recontrôle sanitaire.

III-4- Points suivis dans le cadre du programme élargi (Annexe A1)

Ces points font l'objet d'une surveillance afin d'apprécier leur qualité bactériologique et leur influence sur les baignades situées à proximité. Ces résultats font l'objet d'une diffusion locale (maire ou exploitant privé).

➤ **Points liés à l'eau de mer – deux points contrôlés en 2022**

- le point correspondant à l'ancienne plage de l'Ouhabia, qui, en raison de son classement en D durant la saison estivale 1997, fait l'objet depuis 1998, d'une interdiction de baignade.
- le point de surveillance situé sur l'estuaire de la rivière Ouhabia.

Sur la base d'un classement simulé prenant en compte les résultats des saisons 2019, 2020, 2021 et 2022, ces deux points seraient classés en qualité insuffisante. A noter cependant, que le classement est réalisé en prenant en compte la totalité des prélèvements y compris pour l'ancienne plage de l'Ouhabia contrairement à la plage de l'Ouhabia Sud, pour laquelle certains prélèvements réalisés lors de fermetures préventives ont pu être écartés du classement.

La porte à clapet (mise en fonctionnement en 2012) permet, jusqu'à la pluie mensuelle, de dériver une partie des eaux chargées de la rivière vers un émissaire en mer et ainsi protéger la plage des pollutions véhiculées par cette rivière.

En l'état actuel, cette rivière représente toujours une menace pour la qualité des eaux des plages situées à proximité de l'estuaire, la porte avec un fonctionnement très contraint, ne permettant que d'en diminuer les effets. Les actions nécessaires à réduire, voire supprimer les pollutions affectant la qualité des eaux de cette rivière doivent être portées collectivement et poursuivies sans relâche. Les compétences assainissements collectif et non collectif, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) et celle des eaux pluviales urbaines, toutes portées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, vont dans ce sens.

➤ Points liés aux eaux douces – quatre points contrôlés en 2022

- les 2 points d'étude situés à l'entrée et à la sortie de l'eau dans le lac de St-Pée-sur- Nivelle,
- le point d'étude stade d'eaux vives (SEV) à Bizanos. Cette rivière créée artificiellement est utilisée pour des activités de kayak, rafting, nage en eau vive et canoë toute l'année. Elle est alimentée par une dérivation du Gave de Pau.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du classement de qualité (simulé) entre la saison 2021 et la saison 2022 :

	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
Saison 2021	1 sortie lac St-Pée-Sur-Nivelle	1 entrée lac St-Pée-Sur-Nivelle	0	1 Stade d'eau vive Bizanos
Saison 2022	1 sortie lac St-Pée-Sur-Nivelle	1 entrée lac St-Pée-Sur-Nivelle	0	1 Stade d'eau vive Bizanos

Le point correspondant à la sortie de l'eau au lac de Saint-Pée-sur-Nivelle est classé en excellente qualité alors que le point en entrée est en bonne qualité. L'effet tampon de la masse d'eau dans le lac peut expliquer l'amélioration de la qualité de l'eau d'amont en aval.

IV- MICROALGUES - OSTREOPSIS (Annexe B6)

IV-1- Le contexte

Fin juillet 2021, l'ARS a été destinataire de multiples signalements de baigneurs, surfeurs, promeneurs et autres usagers, faisant état de symptômes survenus sur différents sites de la côte basque.

Les symptômes évoqués étaient pour la majorité : irritation de la gorge, toux, le nez qui coule, aphonie, épisodes de fièvre, céphalées, sensation de fatigue... Certains baigneurs ont également rapporté une odeur et un goût de l'eau inhabituel.

L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine (ARS NA) a immédiatement réagi en mettant en place une cellule de gestion de crise en réunissant régulièrement le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture Pyrénées Atlantiques (SIDPC64), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités concernées (communes et communauté d'agglomération), l'IFREMER, Santé Publique France (SpF) et le Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV).

IV-2- La surveillance environnementale

La surveillance environnementale a été confiée à l'IFREMER, qui a par la suite formé au prélèvement et à l'analyse les équipes de Rivages Pro Tech, prestataire de la CAPB en matière de suivi de la qualité des eaux de baignades

La collectivité a mis en place une campagne de prélèvements pour quantifier Ostreopsis dans l'eau mais aussi sur les macroalgues, sur 4 plages du littoral Basque (Deux Jumeaux, Erromardie, Parmentia, Port-Vieux). En fonction des résultats obtenus, des observations faites et des signaux sanitaires recueillis, une augmentation du nombre de prélèvements effectués, mais également du nombre de sites surveillés est prévue, pouvant amener à des analyses quotidiennes.

Dès 2021, les attributions et missions du Groupement d'intérêt Scientifique (GIS) Littoral Basque ont été élargies pour intégrer la problématique Ostréopsis.

Un contrat de recherche a été signé dans le but à terme de disposer d'éléments d'aide à la décision afin d'anticiper une potentielle efflorescence d'Ostreopsis et ses possibles impacts sur la santé.

Le GIS Littoral Basque a dans ce cadre élaboré un programme scientifique pour :

- Réaliser des prélèvements in situ afin de mesurer en laboratoire la présence d'Ostreopsis dans les eaux de baignade et au niveau des estrans rocheux ;
- Mettre au point des méthodes de biologie moléculaire en laboratoire permettant d'identifier la ou les différentes souches présentes de l'espèce (Ostreopsis siamensis et Ostreopsis ovata) ;
- Déterminer les conditions hydro-climatiques locales (courantologie, vent, température de l'eau...) en fonction desquelles l'Ostreopsis se développe ;
- Définir des seuils d'alerte en fonction de la quantité d'Ostreopsis présente dans les eaux de baignade pour aider les élus à la décision dès l'été 2022, en l'attente de recommandations nationales qui devaient entrer en vigueur à l'été 2023 et qui se baseront notamment sur ces recherches.

L'Ifremer fait également le constat d'un fort impact sur la faune marine (mort des patelles, des oursins, des poulpes etc.), qui interroge sur les risques sanitaires liés à la consommation ou le prélèvement des produits de la mer et dont les compétences relèvent de la DDPP et/ou DDTM.

Au cours de l'été il a été observé la formation de mucus visqueux à la surface de l'eau dont les analyses ont montré qu'il contenait essentiellement des cellules d'Ostreopsis spp.

Sur l'été 2022, les premières observations d'Ostreopsis spp ont été faites dès la fin du mois de mai. A partir de mi-juin, tous les sites observés étaient concernés et les premières remontées de cas étaient notées.

Une prolifération très importante a été observée fin juin, avec des records mondiaux sur certains sites et plus particulièrement sur les prélèvements réalisés sur les macro-algues.

Durant tout le mois de juillet puis du mois d'août, le seuil de vigilance est resté au niveau 3 (prélèvements hebdomadaires) voire 4 (prélèvements quotidiens).

En septembre, les abondances ont diminuées permettant de descendre d'un cran le niveau de vigilance (suivi bimensuel).

Depuis le mois d'octobre le niveau de vigilance est redescendu au niveau 1 (suivi mensuel)

IV-3- La surveillance sanitaire

L'ARSNA a coordonné la surveillance des signaux des usagers en lien avec les collectivités, Santé Publique France, le Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) du CHU de Bordeaux.

Contrairement à 2021, le recueil des signalements de cas humain par l'ARS s'est fait exclusivement par les médecins (généralistes, SOS médecins, services des urgences ...) à la suite d'une consultation. Les experts du Centre Anti Poison du CHU de Bordeaux sont comme en 2021 associés à l'analyse des cas (circonstance, niveau de gravité).

La surveillance syndromique mis en œuvre par Santé Publique France auprès des urgences et de SOS médecins mise en place en 2021 a été maintenue.

Les professionnels de la mer (professionnels de sports nautiques, Maîtres-Nageurs Sauveteurs, gestionnaires d'infrastructure touristique) qui jouent un rôle important de sentinelle ont pu faire remonter des informations sur l'apparition de cas groupés sur différentes plages.

A ce titre plusieurs signalements d'intoxications ont été remontés de MNS basés sur la commune de Biarritz.

Pour suivre les risques sanitaires liés à l'exposition professionnelle, un GAST (groupe d'action santé au travail) a été activé et réunit SpF, CAPTV, DREETS, DASEN et ARS.

Sur la saison estivale 2022, 103 signalements ont été remontés via les professionnels de santé. Compte de l'évolution des modalités de recueil des signalements, cette valeur ne peut être comparée aux plus de 700 cas remontés en 2021.

IV-4- L'information des usagers

Le dispositif d'information grand public a mené au travers de la formalisation de communiqués de presse ARS/Préfecture proposés par l'ARS NA et de la réponse aux médias. Divers webinaires à destination des professionnels de santé et des professionnels du tourisme ont été organisés.

De leur côté, les communes et la CAPB ont largement communiqué via leurs propres circuits de communication.

Une communication vers le grand public a également été réalisée via le site internet de l'Agence et ses comptes réseaux sociaux. En complément, l'ARS NA a créé un Flyer à destination des collectivités pour affichage sur les lieux de baignades et associations de sport nautique. **(Annexe B6)**.

IV-5- Perspectives

Afin de protéger les usagers de la plage, la priorité est à ce jour de rédiger un protocole de gestion des alertes en vue de la prochaine saison estivale en analysant les suivis sanitaires et environnementaux des années passées mais aussi en proposant et testant d'autres indicateurs pour évaluer l'exposition aux toxines.

Le projet de recherche va être poursuivi afin d'identifier les risques et apprécier les facteurs (météo, vent, houle...) favorisant la présence des micro-algues et des toxines sur les algues, dans l'eau et dans les embruns, de mesurer les effets sur les écosystèmes et sur l'homme.

Ces travaux menés par le GIS devrait à terme permettre d'atténuer les effets et de s'adapter au phénomène d'une part mais aussi d'en prévoir la survenue.

En décembre 2021, la direction générale de la santé et celle de l'alimentation ont saisi l'ANSES afin de recueillir son avis sur les risques liés aux efflorescences d'*Ostreopsis* spp. sur l'ensemble du littoral français. Cet avis comportera une synthèse sur les dernières données bibliographiques sur les risques toxicologiques pour les différentes voies d'exposition des toxines produites par les espèces d'*Ostreopsis*, un point sur les conditions environnementales favorables aux blooms algaux et la distribution géographique, une revue des méthodes analytiques directes ou indirectes pour le suivi dans l'environnement (eau, air, aliments), une approche sur l'établissement de seuils susceptibles d'entraîner des restrictions pour les usagers ainsi que évaluation des moyens de prévention liés à l'exposition chronique professionnelle.

En parallèle des études menées par le GIS littoral Basque, la problématique Ostréopsis a été intégrée dans les travaux des SAGE « Adour Aval » et « Côtiers Basques » et fait également partie des éléments évoqués dans la fiche action « Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux de baignade » du Contrat Local de Santé Pays Basque.

Au-delà d'Ostréopsis ces groupes de réflexion et de travail suivent également de près d'autres phénomènes plus ou moins récentes comme les cyanobactéries, les physalies, le Liga, les mousses et/ou substances tensio-actives...

V- PRINCIPAUX RISQUES LIES A LA BAIGNADE

Si la baignade constitue une activité de loisir qui permet détente et pratiques physiques favorables à la santé, elle peut présenter différents risques.

	Risques liés à la qualité de l'eau	Risques liés à la baignade ou à des activités associées en zone de baignade
Risque grave (décès possible)		❖ noyade ❖ traumatisme
Risque sérieux	❖ Leptospiroses (eaux douces) ❖ Dermatitis (ex: cercaires,...)	❖ Exposition excessive au soleil : ▪ brûlures ▪ insolation - déshydratation ▪ allergie ▪ vieillissement accéléré ▪ cancer de la peau ❖ Toxi-infections (pêche à pied de coquillages) ❖ Envenimations (contacts avec animaux)
Risque bénin	❖ Troubles orl ou gastro-intestinaux (eaux contaminées)	❖ Mycoses cutanées ❖ Plaies (contact avec du sable)

Le suivi de la qualité microbiologique des eaux de baignade permet d'assurer une prévention contre des dangers difficilement appréciables ou évitables par le baigneur lui-même, sauf par le respect d'interdictions qui auraient été prononcées.

L'impact que connaît désormais la publication des rapports sur la qualité sanitaire des eaux de baignade nécessite de relativiser les risques liés à la qualité de l'eau ou aux activités plus ou moins directement en relation avec les zones de baignade et ainsi de rappeler à la population qu'elle doit rester vigilante vis à vis de certains dangers plus graves pour sa santé qu'une mauvaise qualité de l'eau de la baignade.

Cependant, une telle approche ne doit pas, bien entendu, conduire à minimiser l'intérêt et l'importance du contrôle sanitaire des eaux de baignade, élément essentiel d'une prévention sanitaire, facteur indiscutable d'évaluation de l'assainissement et plus particulièrement des pollutions microbiologiques.

Des recommandations peuvent être faites vis à vis des principaux risques suivants :

Risques de noyade

Dans les baignades, le danger numéro un est celui de la noyade. Chaque année, malgré les efforts d'information et la mise en place de moyens de sauvetage (renforcement des SAMU et des SMUR installés le long des côtes), de nombreuses victimes sont à déplorer. Il est donc vivement recommandé :

- de connaître et de suivre les consignes locales de sécurité disponibles dans les mairies ou indiquées sur les lieux de baignade, notamment de respecter les interdictions de baignade,
- de ne pas surestimer ses capacités lors de la baignade.

Soleil et chaleur

Chaque année, de nombreuses interventions ont lieu à la suite d'insolations. L'exposition excessive au soleil est responsable de 90 % des cancers de la peau dont elle accélère le vieillissement. Les mesures de prévention sont simples :

- les personnes dont la peau ne tolère pas le soleil, qui rougissent facilement et bronzent peu (phototype I), de même que les enfants, ne doivent pas chercher à bronzer à tout prix mais utiliser des crèmes à indice de protection élevé (6 et plus, consulter votre pharmacien) ;
- les personnes dont la peau permet le bronzage ne doivent s'exposer que progressivement en utilisant les premiers jours une crème solaire contenant un écran filtrant les ultraviolets (mais sans prolonger l'exposition parce qu'ils utilisent un écran), se souvenir que l'on est plus exposé si l'on reste immobile que si l'on bouge ;
- se méfier de la pénétration des ultraviolets au travers des nuages et de leur réverbération sur l'eau et le sable (on n'est pas totalement à l'abri sous un parasol) ;

Tous doivent chercher à réduire le temps passé à l'extérieur en été, en particulier dans la tranche horaire 10 H à 14 H (heure solaire), et se souvenir :

- qu'on est plus exposé aux ultraviolets en altitude et près de l'équateur ;
- que certains produits (cosmétiques, eaux de toilette, mais aussi médicaments : cyclines, phénothiazines, sulfamides) entraînent une photosensibilisation, c'est à dire une grande vulnérabilité de la peau au soleil.

Déshydratation

Les nourrissons et les enfants y sont particulièrement sensibles et leurs besoins en eau sont proportionnellement supérieurs à ceux des adultes. Il faut donc que nourrissons et enfants boivent régulièrement en ces circonstances (eau, jus de fruit, bouillon de légumes légèrement salé).

Risques liés à la qualité des eaux

Le tube digestif d'un individu en parfait état de santé contient des milliards de bactéries indispensables à la vie. Une partie de ces germes est rejetée avec les matières fécales et passe dans les égouts. Ceux-ci les transportent vers les rivières ou la mer. En effet, les stations d'épuration, qui traitent l'eau des égouts, n'éliminent en général qu'une faible partie de la charge microbienne des eaux usées. Dans le milieu récepteur, ces germes sont dilués. Beaucoup d'entre eux meurent mais d'autres survivent et peuvent se développer.

Si, dans la population, certaines personnes sont malades, elles émettent des germes dits pathogènes que l'on pourra également retrouver dans les eaux rejetées. Les baigneurs eux-mêmes, par ailleurs, apportent des germes dans l'eau.

Le contact avec des germes pathogènes en quantité peut entraîner des maladies de la sphère oto-rhino laryngée ou de l'appareil digestif.

Dans l'eau, les germes pathogènes sont assez difficiles à détecter ; on recherche donc les germes banals, dits germes témoins de contamination fécale.

Une eau de baignade, dans laquelle ces normes sont respectées, ne présente pas de risque pour la santé du baigneur.

A contrario, il est difficile de dire précisément le risque encouru par une personne qui se baigne dans une eau dite de mauvaise qualité. Ce risque dépend de l'état de contamination de l'eau par des germes pathogènes, mais aussi de l'état de santé du baigneur lui-même. Certaines personnes pourront se baigner dans une eau polluée sans contracter la moindre maladie. Toutefois, pour une population prise dans son ensemble, la baignade en eau polluée correspond à une augmentation du risque d'apparition de troubles de santé.

L'action menée en matière de qualité des eaux de baignade est donc essentiellement préventive.

Leptospirose

En France, on dénombre environ 600 cas de leptospirose par an. La maladie sévit surtout dans les territoires d'Outre-Mer (2/3 des cas). En métropole, elle existe principalement de juillet à septembre dans le sud-ouest, le centre ouest et l'est.

De nombreuses variétés de leptospires, bactéries responsables de l'apparition de la maladie, sont présentes dans l'environnement. Beaucoup de mammifères sauvages ou domestiques (rat, bétail, chiens, ...) peuvent être infectés et constituent les principaux disséminateurs. La leptospirose se transmet essentiellement selon deux modes, par voie digestive (absorption d'aliments souillés par l'urine d'animaux malades) et par contact cutané avec le milieu extérieur (en particulier l'eau).

Il s'agit d'une maladie infectieuse présentant différentes formes. La plus caractéristique est la fièvre ictéro-hémorragique traduisant une atteinte hépatique et rénale. L'évolution est habituellement favorable sous traitement antibiotique adapté.

A l'origine, la leptospirose était surtout connue comme maladie professionnelle des égoutiers. Elle touche aussi les professions induisant un contact avec les animaux infectés (éleveurs, agriculteurs, vétérinaires, personnels des abattoirs).

Cependant, il est à noter que du fait des mesures d'hygiène prises dans la plupart des professions exposées et de la vaccination contre l'une de ses formes, elle devient de plus en plus une maladie liée aux loisirs aquatiques en eau douce : 60 % des cas concernent des personnes non exposées par leur profession.

Dans l'eau douce, plusieurs sortes de leptospires peuvent être présentes mais toutes ne sont pas pathogènes. Ainsi, lors d'une recherche de leptospires dans l'eau de baignade, l'interprétation des résultats en terme de risque sanitaire est difficile, compte tenu de la méthode d'isolement à mettre en œuvre, l'identification des pathogènes en routine est extrêmement contraignante, voire impossible en pratique.

La chimio-prophylaxie antibiotique ne s'impose aujourd'hui que dans les pays particulièrement touchés présentant une exposition à haut risque. (Se renseigner auprès des centres de conseil aux voyageurs, Institut Pasteur de PARIS par exemple).

En cas de syndrome fébrile, il ne faut pas oublier d'évoquer le diagnostic de leptospirose et de chercher un facteur d'exposition comme la baignade en eau douce (temps d'incubation de la maladie 4 à 19 jours, en moyenne 10 jours).

Le risque de leptospirose, renforce la nécessité de suivre les recommandations des services locaux, voire les mesures d'interdiction, compte tenu du contexte particulièrement insalubre de certaines eaux douces.

Il est enfin recommandé d'éviter de mettre les blessures de la peau en contact avec l'eau et, par ailleurs, de prévenir la survenue de telles blessures en utilisant des protections du type sandales en plastique.

Dermatite du baigneur

Des cas de dermatites du baigneur liés à la présence de cercaires dans des eaux de baignade ont été constatés.

La dermatite se manifeste aussitôt après la baignade par des démangeaisons aux points de pénétration des cercaires. Peu après, peuvent apparaître de petites taches rouges, qui laissent place à des éruptions (boutons, pustules, papules, érythèmes). La distribution de ces éruptions peut être localisée (jambe surtout) ou généralisée. L'intensité des démangeaisons s'accroît la nuit suivant la baignade parfois avec de la fièvre, une inflammation des ganglions et un affaiblissement général.

Après quelques jours, les désagréments dus à la dermatite s'atténuent et les boutons finissent lentement par disparaître, généralement sans laisser de trace.

Pour éliminer ces parasites (furcocercaires) dont les hôtes définitifs sont des canards contaminés par des limnées, on peut agir sur le site (faucardage, essai de traitement au sulfate de cuivre des eaux,...). Ces phénomènes sont constatés lorsque la température de l'eau est assez élevée (à partir de 24 à 25 °C).

Propreté du sable

La question de la propreté du sable des plages est naturellement posée en marge de celle relative à la salubrité des eaux de baignade.

Il n'est pas exclu, en effet, qu'un sable qui n'est pas très propre soit à l'origine d'affections dermatologiques. Par ailleurs, la propreté de la plage contribue évidemment à l'agrément de la baignade.

CONCLUSION

En 2022, l'ensemble des baignades du littoral de la Côte Basque a été conforme aux objectifs minimum fixés par la directive de 2006.

En eau de mer, 88 % des zones de baignade ont été classées en qualité « excellente » et 12 % en « bonne » qualité.

En eau douce, tous les sites de baignade sont classés en qualité « excellente ». Le site du lac de Larrouleta situé sur la commune d'Urrugne n'a pu être classé officiellement pour les remontées à l'Union Européenne. Cependant, au regard des résultats de la saison 2022 et des saisons précédente, l'extrapolation des modalités de calcul conduit à un classement en « bonne qualité ».

Cette conformité est atteinte tout d'abord, en raison des travaux réalisés par les collectivités sur les systèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales représentant un investissement annuel d'environ 30 millions d'euros. Cependant, les apports de ces équipements montrent toujours leurs limites lors d'événements pluvieux exceptionnels. C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité sanitaire des baigneurs lors de la dégradation de la qualité des eaux des zones de bain, les communes littorales ont mis en place des systèmes performants de gestion de la baignade. Basés sur des outils prédictifs allant jusqu'à la modélisation des flux de pollution et une intensification des analyses d'autocontrôle, ils peuvent, en fonction du risque, conduire à la fermeture d'une zone de baignade selon les procédures établies dans les profils de vulnérabilité.

Le système de gestion par l'adaptation et la recherche de compréhension des épisodes de pollution non détectés par les indicateurs en place fait l'objet d'une amélioration continue.

Parmi les actions entreprises, peuvent être citées : le suivi analytique des ruisseaux côtiers, l'identification et la cartographie de tous les points de rejet, l'identification et la maîtrise par télésurveillance des postes de relèvement privés ayant un impact avéré sur la qualité des eaux de baignade, les traitements des dysfonctionnements repérés sur les réseaux, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, la recherche et la réduction des eaux claires parasites, la création de bassin de stockage des eaux pluviales, l'amélioration de stations d'épuration. De nombreuses études sont en cours visant à définir des actions pour améliorer la qualité des eaux littorales.

Une attention toute particulière doit être également portée sur les politiques d'aménagement en excluant autant que possible l'assainissement non collectif des eaux usées dans les zones de développement urbain.

Sur la Côte Basque, le maintien des sites de baignade à un bon niveau qualitatif nécessite une vigilance constante. La communauté d'agglomération Pays Basque compétente en matière du petit et du grand cycle de l'eau et de l'aménagement du territoire peut permettre de fiabiliser de façon durable la qualité des eaux de baignade en mer et pour partie en eau douce.

Quant à la sécurité sanitaire liée au développement de la micro-algue toxique *Ostreopsis*, la saisine de l'ANSES et les projets de recherches qui se poursuivent dans le cadre du GIS littoral basque devraient permettre dans les prochaines mois de rédiger un protocole de gestion des alertes en vue de la prochaine saison estivale pour s'adapter et réduire ainsi les risques sanitaires et à moyen terme de prévoir la survenue de ces blooms.

ANNEXES

Annexes A : EAUX DE MER

Annexes B : EAUX DOUCES

Annexes C : EVOLUTIONS DES CLASSEMENTS

Annexe A1 : Liste des points de surveillance des eaux de mer

Baignades déclarées à l'Union Européenne

Commune	Site de baignade	
	Code	Nom
ANGLET	1119	LA BARRE
	1120	LES CAVALIERS
	1121	LA MADRAGUE (CHIBERTA)
	1122	LES CORSAIRES
	1123	MARINELLA
	1124	LES SABLES D'OR
	1125	PETITE CHAMBRE D'AMOUR
	1171	L'OCEAN
BIARRITZ	1126	MIRAMAR
	1127	GRANDE PLAGE NORD (PALAIS)
	1128	GRANDE PLAGE SUD (CASINO)
	1129	PORT VIEUX
	1130	COTE DES BASQUES
	1131	MARBELLA
	1132	MILADY
BIDART	1133	ILBARRITZ
	1134	PAVILLON ROYAL
	1135	ERRETEGUIA
	1136	CENTRE
	1138	PARLEMENTIA
	1170	OUHABIA SUD
GUETHARY	1141	LES ALCYONS
	1154	CENITZ
SAINT JEAN DE LUZ	1146	SENIX
	1147	MAYARCO
	1148	LAFITENIA
	1149	ERROMARDIE
	1150	GRANDE PLAGE NORD-CALE AUX CHEVAUX
	1151	GRANDE PLAGE SUD (RUE GARAT)
CIBOURE	1139	SOCOA
	1140	FORT DE SOCOA
HENDAYE	1143	LES DEUX JUMEAUX
	1144	CASINO
	1168	POINTE DE SOKOBURU

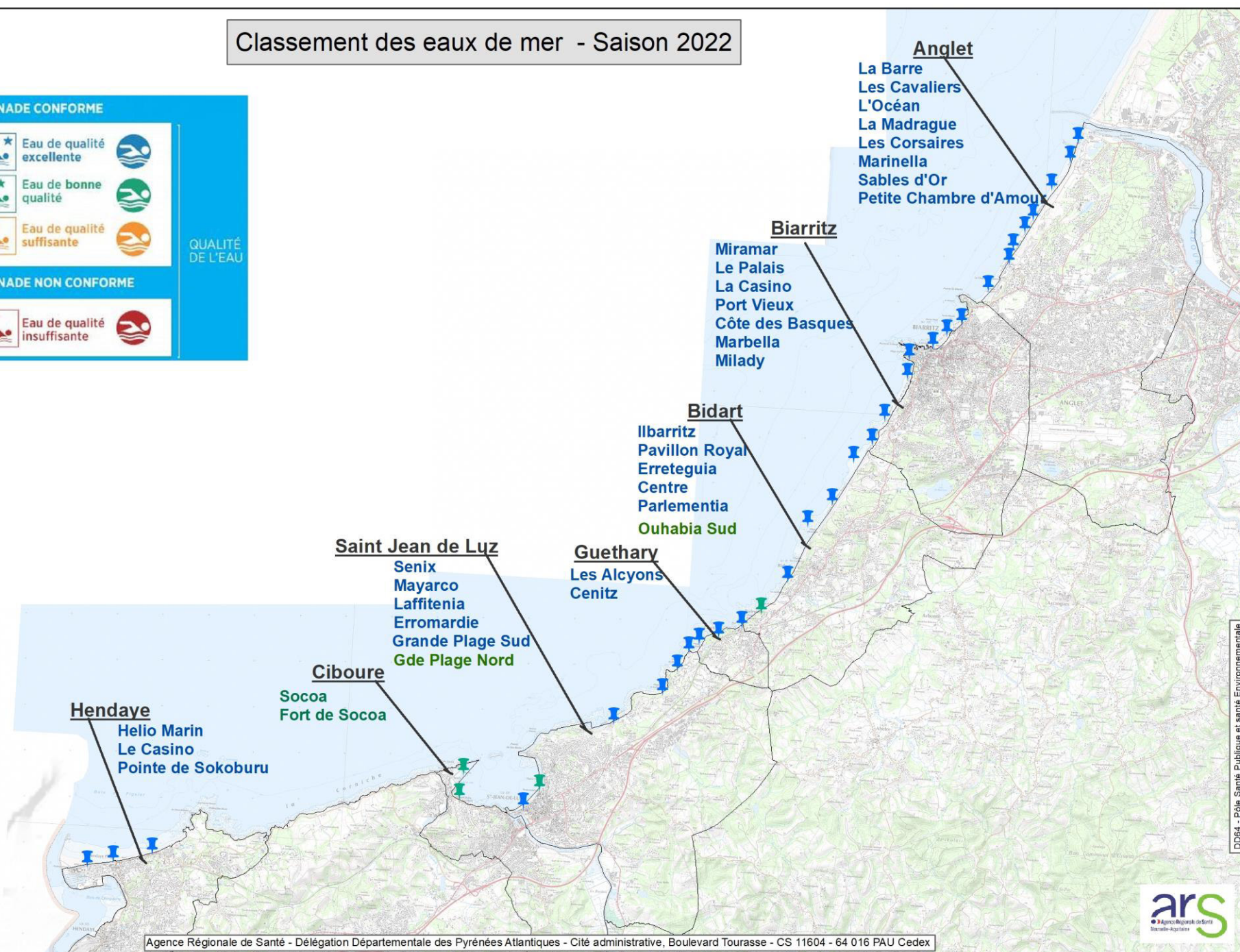
Programme élargi

Commune	Site de baignade	
	Code	Nom
BIDART	1153	OUHABIA « ESTUAIRE » (Point étude)
	1137	OUHABIA (Point étude)

Annexe A2 : Classement des eaux de mer – saison 2022

Code	Commune	Site de baignade	Classement
064001119	ANGLET	LA BARRE	Excellent
064001120	ANGLET	LES CAVALIERS	Excellent
064001121	ANGLET	LA MADRAGUE (CHIBERTA)	Excellent
064001122	ANGLET	LES CORSAIRES	Excellent
064001123	ANGLET	MARINELLA	Excellent
064001124	ANGLET	LES SABLES D'OR	Excellent
064001125	ANGLET	PETITE CHAMBRE D'AMOUR	Excellent
064001171	ANGLET	L'OCEAN	Excellent
064001126	BIARRITZ	MIRAMAR	Excellent
064001127	BIARRITZ	GRANDE PLAGE NORD (PALAIS)	Excellent
064001128	BIARRITZ	GRANDE PLAGE SUD (CASINO)	Excellent
064001129	BIARRITZ	PORT VIEUX	Excellent
064001130	BIARRITZ	COTE DES BASQUES	Excellent
064001131	BIARRITZ	MARBELLA	Excellent
064001132	BIARRITZ	MILADY	Excellent
064001133	BIDART	ILBARRITZ	Excellent
064001134	BIDART	PAVILLON ROYAL	Excellent
064001135	BIDART	ERRETEGUIA	Excellent
064001136	BIDART	DU CENTRE	Excellent
064001138	BIDART	PARLEMENTIA	Excellent
064001170	BIDART	OUHABIA SUD	Bon
064001139	CIBOURE	SOCOA	Bon
064001140	CIBOURE	FORT DE SOCOA	Bon
064001141	GUETHARY	DES ALCYONS	Excellent
064001154	GUETHARY	CENITZ	Excellent
064001143	HENDAYE	LES DEUX JUMEAUX	Excellent
064001168	HENDAYE	POINTE DE SOKOBURU	Excellent
064001144	HENDAYE	CASINO	Excellent
064001146	SAINT-JEAN-DE-LUZ	SENIX	Excellent
064001147	SAINT-JEAN-DE-LUZ	MAYARCO	Excellent
064001148	SAINT-JEAN-DE-LUZ	LAFITENIA	Excellent
064001149	SAINT-JEAN-DE-LUZ	ERROMARDIE	Excellent
064001150	SAINT-JEAN-DE-LUZ	GRANDE PLAGE NORD-CALE AUX CHEVAUX	Bon
064001151	SAINT-JEAN-DE-LUZ	GRANDE PLAGE SUD (RUE GARAT)	Excellent

Classement des eaux de mer - Saison 2022



Annexe A3 : Historique des Classements des eaux de mer

Annexe A3.1 : Points inclus dans l'inventaire national

N°	Commune	Plages	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
			Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.
1119	ANGLET	LA BARRE	20	Bon	20	Bon	20	Bon	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1120	ANGLET	LES CAVALIERS	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	10	Excellent
1171	ANGLET	L'OCEAN	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	10	Excellent
1121	ANGLET	LA MADRAGUE (CHIBERTA)	10	Excellent	11	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	10	Excellent
1122	ANGLET	LES CORSAIRES	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	10	Excellent
1123	ANGLET	MARINELA	10	Excellent	10	Excellent	11	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	11	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	11	Excellent
1124	ANGLET	SABLES D'OR	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	23	Excellent	23	Excellent
1125	ANGLET	PETITE CHAMBRE D'AMOUR (VVF)	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1126	BIARRITZ	MIRAMAR	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	19	Excellent	19	Excellent
1127	BIARRITZ	GRANDE PLAGES NORD (PALAIS)	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	17	Excellent
1128	BIARRITZ	GRANDE PLAGES SUD (CASINO)	20	Bon	20	Bon	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	19	Excellent	17	Excellent
1129	BIARRITZ	PORT VIEUX	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	22	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1130	BIARRITZ	COTE DES BASQUES	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1131	BIARRITZ	MARBELLA	20	Bon	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1132	BIARRITZ	MILADY	21	Bon	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1133	BIDART	ILBARITZ	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1134	BIDART	PAVILLON ROYAL	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent
1135	BIDART	ERRETEGUIA	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	16	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1136	BIDART	DU CENTRE	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1170	BIDART	OUHABIA SUD	20	Bon	21	Bon	21	Bon	19	Bon	19	Bon	21	Bon	20	Bon	20	Bon	20	Bon
1138	BIDART	PARLEMENTIA	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1141	GUETHARY	LES ALCYONS	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	11	Excellent	10	Excellent
1154	GUETHARY	CENITZ	20	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1146	St J. DE LUZ	SENIX	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	21	Bon	20	Excellent	20	Excellent
1147	St J. DE LUZ	MAYARCO	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	21	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1148	St J. DE LUZ	LAFFITENIA	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	21	Excellent	20	Excellent
1149	St J. DE LUZ	ERROMARDIE	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1150	St J. DE LUZ	GDE PLAGES NORD	20	Bon	20	Excellent	20	Bon	19	Excellent	20	Bon	20	Bon	19	Bon	19	Bon	20	Bon
1151	St J. DE LUZ	GDE PLAGES SUD	20	Bon	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Bon	19	Bon	20	Excellent
1139	CIBOURE	SOCOA	20	Bon	20	Bon	21	Bon	18	Bon	20	Bon	20	Bon	19	Bon	19	Bon	20	Bon
1140	CIBOURE	FORT DE SOCOA	20	Bon	20	Bon	21	Bon	19	Bon	20	Bon	20	Bon	18	Bon	19	Bon	20	Bon
1143	HENDAYE	LES DEUX JUMEAUX (HELIO MARIN)	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1144	HENDAYE	LE CASINO	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent
1168	HENDAYE	POINTE DE SOKOBURU	21	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent	19	Excellent	20	Excellent	20	Excellent

Annexe A3.2 : Points d'étude

N°	Commune	Plages	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
			Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.
2399	BIDART	OUHABIA (Estuaire)	20	Insuffisant	20	Insuffisant	22	Insuffisant	20	Insuffisant	20	Insuffisant	21	Insuffisant	21	Insuffisant	20	Insuffisant	20	Insuffisant
2383	BIDART	OUHABIA	20	Insuffisant	20	Insuffisant	22	Insuffisant	20	Insuffisant	20	Insuffisant	21	Insuffisant	20	Insuffisant	20	Insuffisant	20	Insuffisant

Légende du classement :

20 Excellent : Nombre de prélèvements et classement

Annexe A5 : Fermetures préventives en 2022

Commune	code	Site	Nb d'arrêté de fermeture	Nb jours avec 1 fermeture	Total fermetures (en équivalent jour)
ANGLET	1119	LA BARRE	3	5	5
ANGLET	1120	LES CAVALIERS	3	4	4
ANGLET	1121	LA MADRAGUE (CHIBERTA)	3	4	3,5
ANGLET	1122	LES CORSAIRES	3	4	3,5
ANGLET	1123	MARINELA	3	4	3,5
ANGLET	1124	LES SABLES D'OR	7	10	7
ANGLET	1125	CHAMBRE D'AMOUR (VVF)	4	5	4
ANGLET	1171	L'OCEAN	1	2	2
BIARRITZ	1126	MIRAMAR	4	5	4
BIARRITZ	1127	GRANDE PLAGE NORD (PALAIS)	5	6	5
BIARRITZ	1128	GRANDE PLAGE SUD (CASINO)	5	6	5
BIARRITZ	1129	PORT VIEUX	4	4	3,5
BIARRITZ	1130	COTE DES BASQUES	4	4	3,5
BIARRITZ	1131	MARBELLA	4	6	4,5
BIARRITZ	1132	MILADY	4	6	4,5
BIDART	1133	ILBARRITZ	2	3	2,5
BIDART	1134	PAVILLON ROYAL	0	0	0
BIDART	1135	ERRETEGUIA	0	0	0
BIDART	1136	DU CENTRE	3	3	2,5
BIDART	1138	PARLEMENTIA	6	8	7
BIDART	1170	OUHABIA SUD	6	9	7,5
CIBOURE	1139	SOCOA	4	7	6,5
CIBOURE	1140	FORT DE SOCOA	3	6	6
GUETHARY	1141	DES ALCYONS	2	2	2
GUETHARY	1154	CENITZ	2	2	2
GUICHE	2037	LAC DES ARROQUES - GUICHE	0	0	0
HENDAYE	1142	CAMPING LES ACACIAS PLAGE	0	0	0
HENDAYE	1143	HELIO MARIN LES II JUMEAUX	4	7	5
HENDAYE	1144	CASINO	4	7	5,5
HENDAYE	1168	POINTE DE SOKOBURU	4	7	5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1146	SENIX	2	6	4,5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1147	MAYARCO	2	5	3,5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1148	LAFITENIA	2	5	3,5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1149	ERROMARDIE	2	8	6,5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1150	GRANDE PLAGE NORD-CALE AUX CHEVAUX	4	11	8,5
SAINT-JEAN-DE-LUZ	1151	GRANDE PLAGE SUD (RUE GARAT)	4	11	8,5
SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	1152	PLAGE LAC ST PEE SUR NIVELLE	0	0	0
SAMES	1155	LAC DE SAMES-DOMAINES DES NYMPHES	0	0	0
URRUGNE	1158	LARROULETA PLAGE - URRUGNE	0	0	0
TOTAL			113	182	149,0

Annexe A6 : Micro-Algues Ostréopsis



Une **microalgue** de genre *Ostreopsis* spp. a été repérée dans les eaux du littoral de la Côte Basque durant l'été 2021. Elle est susceptible de réapparaître et peut **affecter la santé** des usagers au niveau respiratoire et/ou cutané.

Qu'est ce que *Ostreopsis* ?



Cette microalgue, invisible à l'œil nu, peut donner à l'eau un goût métallique. Elle peut parfois être présente sous forme de matière brune gélatineuse en surface en dépôts sur les rochers et sur les macroalgues.

Quels symptômes peuvent apparaître ?



Les baigneurs, surfeurs, promeneurs, riverains ou professionnels exposés à cette algue (**inhalation, embruns, contacts**) peuvent ressentir des symptômes grippaux/irritatifs ou cutanés : toux, mal de gorge, nez et yeux qui coulent, saignements de nez, gêne respiratoire, fièvre, tremblements, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, éruptions cutanées...

Ces symptômes peuvent apparaître dans un délai de 6 h après l'exposition, et disparaissent généralement sous 3 à 4 jours.

En savoir + et consulter les affiches en Anglais, Espagnol et Basque sur :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Pour être informé des conditions de baignade,



Téléchargez l'Appli KALILo
(infos utiles sur les plages du Pays Basque)

Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine | juin 2022 | photographie : amateur | illustration : Flaticon | Ne pas jeter sur la voie publique.



Recommandations en cas de forte concentration de la microalgue

> À votre retour de la plage, **prenez une douche** (corps et cheveux).

> Après la pêche, comme avec tous les poissons, **éviscérez les (même les petits)** avant de les consommer et ne consommez pas les autres produits de la mer (mollusques, crustacés...)

> Les **personnes fragiles** (antécédents ORL, pulmonaires - asthme, bronchite chronique... - allergies, maladies cardiovasculaires - hypertension, arythmie, AVC... - diabète etc.) **ne doivent pas fréquenter la plage et ses abords.**

Si les symptômes persistent et s'aggravent (gêne respiratoire marquée, douleurs musculaires et tremblements prolongés), **consultez rapidement un médecin** et appelez le centre antipoison en notifiant l'exposition à la microalgue.

En cas d'urgence, contactez le 15.

En cas d'apparition de symptômes possiblement liés à une exposition dans le cadre de votre **activité professionnelle**, contactez votre service de Santé au Travail habituel.



Annexe B1 : Liste des points de surveillance des eaux douces

Baignades déclarées à l'Union Européenne

Commune	Site de baignade	
	Code	Nom
BAUDREIX	1269	LAC DE BAUDREIX
ORTHEZ	1103	BASE DE LOISIRS
SAMES	1155	DOMAINE DES NYMPHES
GUICHE	2037	LAC DES ARROQUES
SAINT PEE SUR NIVELLE	1152	LAC DE SAINT PEE
URRUGNE	1158	LARROULETA

Baignades artificielles

Commune	Site de baignade	
	Code	Nom
GUICHE	2038	BASE MINI POP
HENDAYE	1142	LES ACACIAS

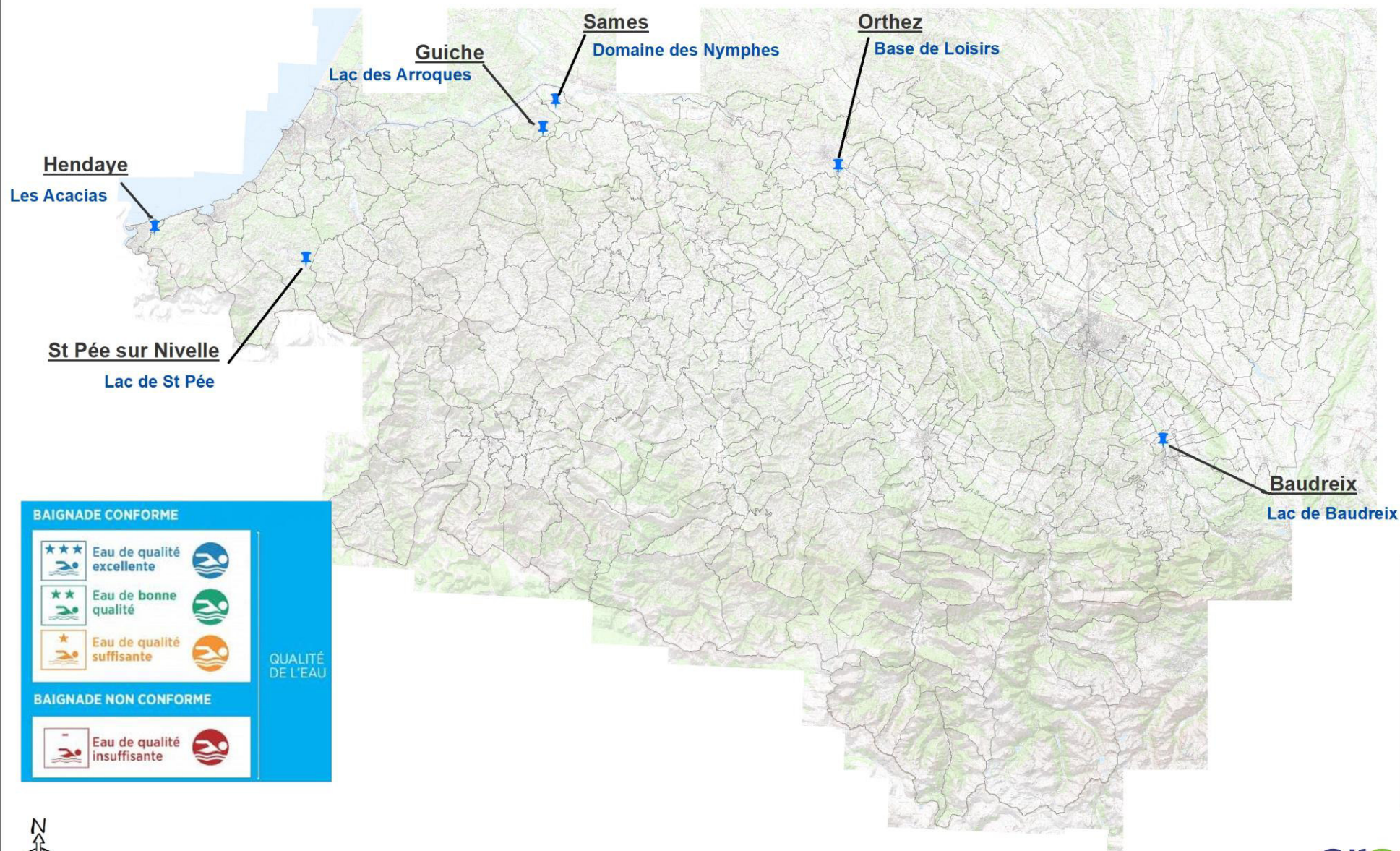
Programme élargi

Commune	Site de baignade	
	Code	Nom
BIZANOS	1763	STADE D'EAUX VIVES PAU-PYRENEES
SAINT PEE SUR NIVELLE	1156	LAC ENTREE
	1157	LAC SORTIE

Annexe B2 : Classement des eaux douces – saison 2022

Code	Commune	Site de baignade	Classement
064001269	BAUDREIX	LAC DE BAUDREIX	Excellent
064001103	ORTHEZ	BASE DE LOISIRS	Excellent
064001155	SAMES	DOMAINE DES NYMPHES	Excellent
064002037	GUICHE	LAC DES ARROQUES	Excellent
064001152	SAINT PEE SUR NIVELLE	LAC DE SAINT PEE	Excellent
064001158	URRUGNE	LARROULETA	Bon (classement estimé)

Classement des eaux douces - Saison 2022



DD64 - Pôle Santé Publique et Santé Environnementale

Annexe B3 : Historique des Classements des eaux douces

Annexe B3.1: Points inclus dans l'inventaire national

Baignades déclarées à l'Union Européenne

N°	Commune	Nom du Cours d'eau ou lac	Usage	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
				Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.
1269	BAUDREIX	Lac (gravière)	baignade	11	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	11	Excellent	9	Excellent	9	Excellent	9	Excellent
1103	ORTHEZ	Base de loisirs d'Orthez	baignade	7	Excellent	7	Excellent	6	Excellent	6	Excellent	6	Excellent	6	Excellent	6	Excellent	5	Excellent	5	Excellent
1155	SAMES	domaine des Nymphes	baignade	6	Excellent	7	Excellent	6	Excellent	6	Excellent	7	Excellent	7	Excellent	pas de classement		7	Excellent	7	Excellent
1152	ST PEE NIVELLE	Lac	baignade	8	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Excellent	7	Excellent	7	Excellent	7	Excellent	7	Excellent
1158	URRUGNE	Lac de Larrouleta	baignade	8	Nouvelle baignade	8	Excellent	8	Excellent	8	Excellent	8	Excellent	9	Excellent	9	Excellent	9	Excellent	7 Bon (Classement estimé)	
2037	GUICHE	Lac des Arroques	baignade																	9 Excellent	

Baignades artificielles

N°	Commune	Nom du Cours d'eau ou lac	Usage	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
				Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.
1142	HENDAYE	Lac Acacias	baignade	10	Excellent	8	Excellent	9	Excellent	9	Excellent	10	Excellent	10	Excellent	pas de classement		Excellent 4 (classement estimé)		5 Excellent (classement estimé)	

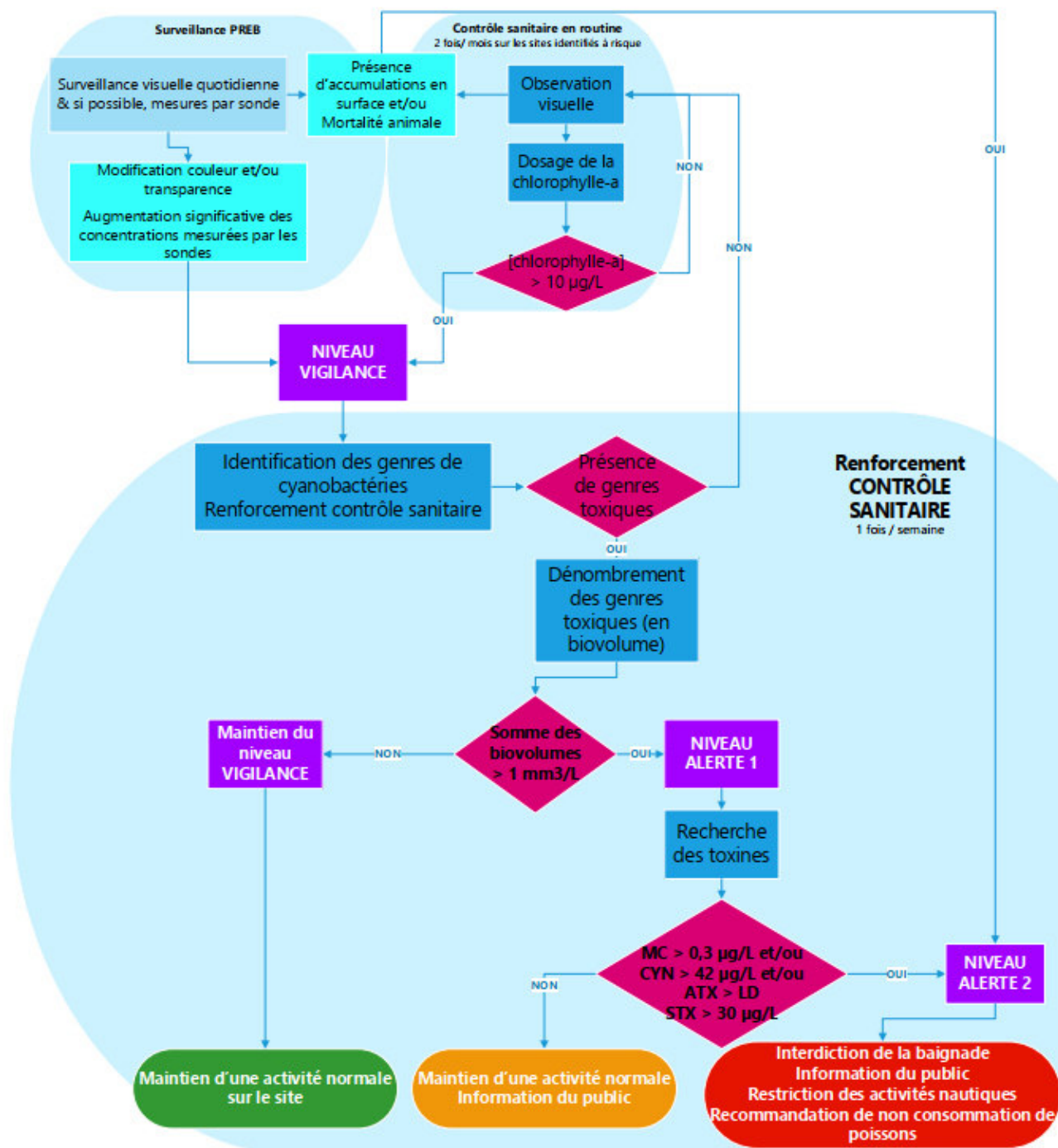
Annexe B3.2 : Points d'étude

N°	Commune	Nom du Cours d'eau ou lac	Usage	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2019		2021		2022	
				Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.	Nb	Clas.
1156	ST PEE NIVELLE	Lac entrée	Etude	7	Insuffisant	7	Suffisant	7	Suffisant	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon
1157	ST PEE NIVELLE	Lac sortie	Etude	7	Excellent	7	Excellent	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Bon	7	Excellent	7	Excellent
1763	BIZANOS	Stade eaux vives - Gave de Pau	Activité nautique	7	Insuffisant	7	Insuffisant	17	Insuffisant	12	Insuffisant	12	Insuffisant	13	Insuffisant	13	Insuffisant	8	Insuffisant	8	Insuffisant

Légende du classement :

7 Excellent : Nombre de prélèvements et classement

Annexe B5 : Mesures de gestion des cyanobactéries planctoniques



Annexe C1 : Evolutions des classements des eaux de baignades

EAU DE MER

La Barre – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Qualité insuffisante
2006	B	Qualité insuffisante
2007	B	Qualité insuffisante
2008	B	Qualité insuffisante
2009	B	Qualité insuffisante
2010	B	Qualité suffisante
2011	B	Qualité suffisante
2012	A	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Bonne qualité
2016	-	Bonne qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

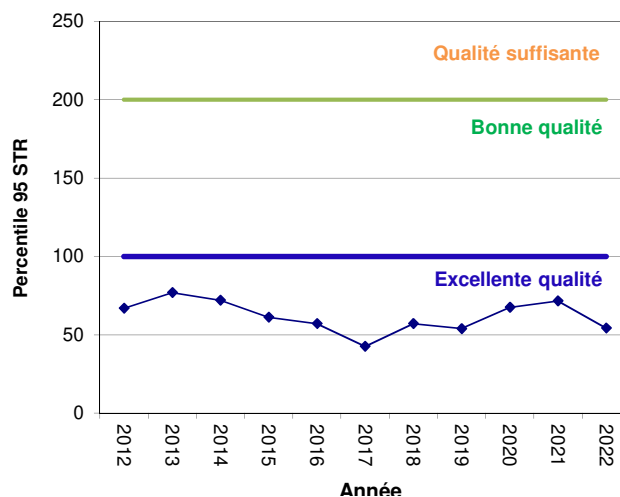
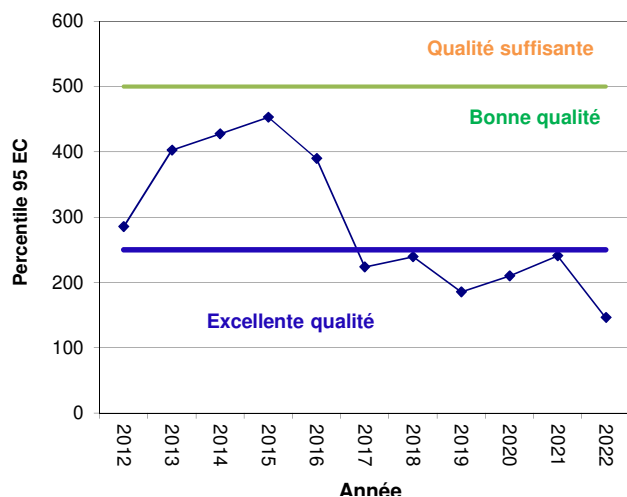
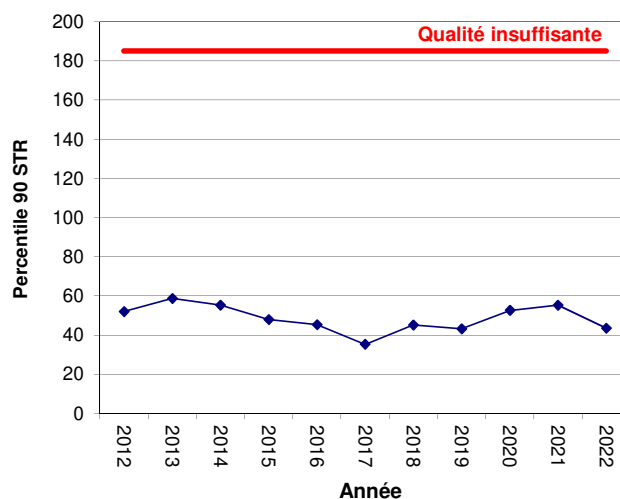
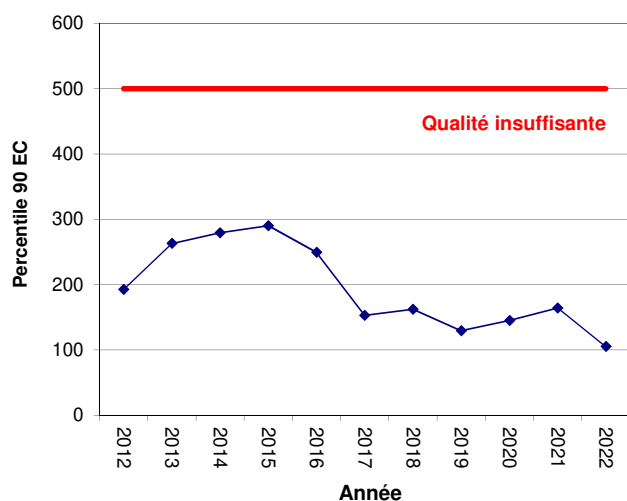
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage La Barre à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Les Cavaliers – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	B	Bonne qualité
2009	B	Qualité suffisante
2010	A	Bonne qualité
2011	A	Bonne qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

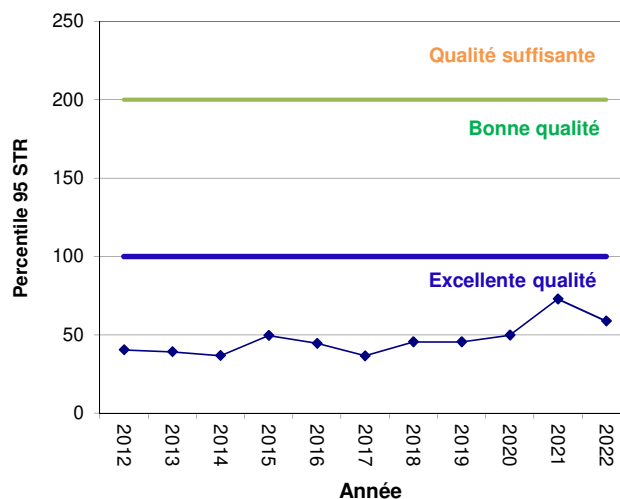
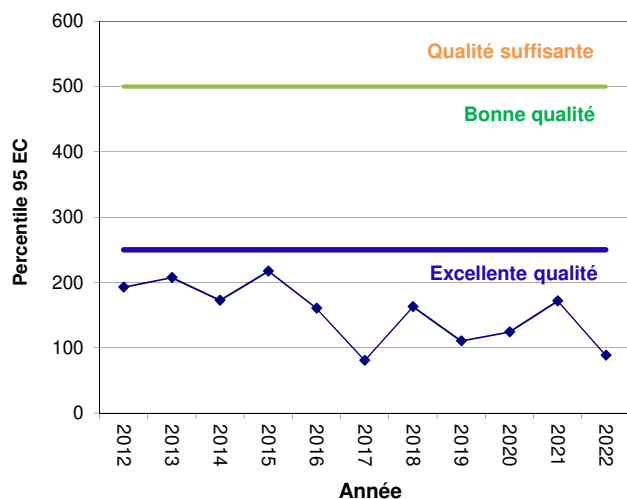
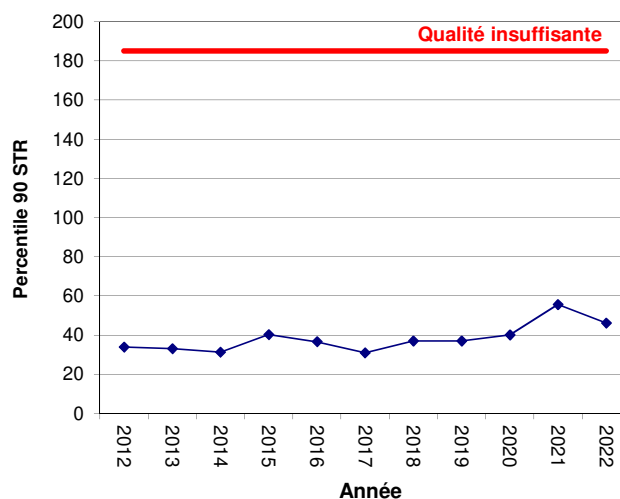
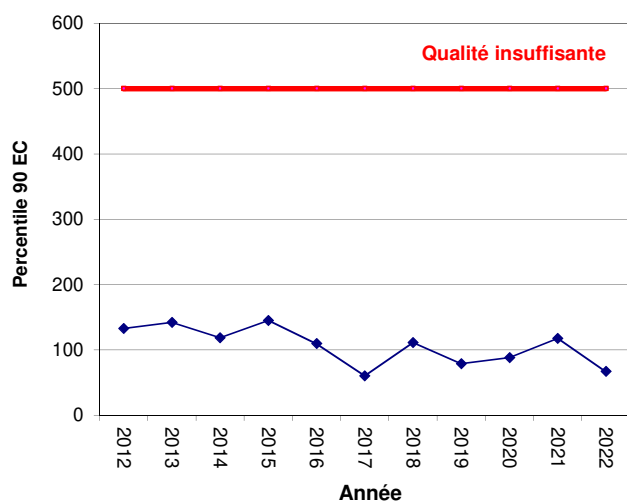
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage Les Cavaliers à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



L'Océan – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	B	Qualité suffisante
2010	A	Bonne qualité
2011	A	Bonne qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

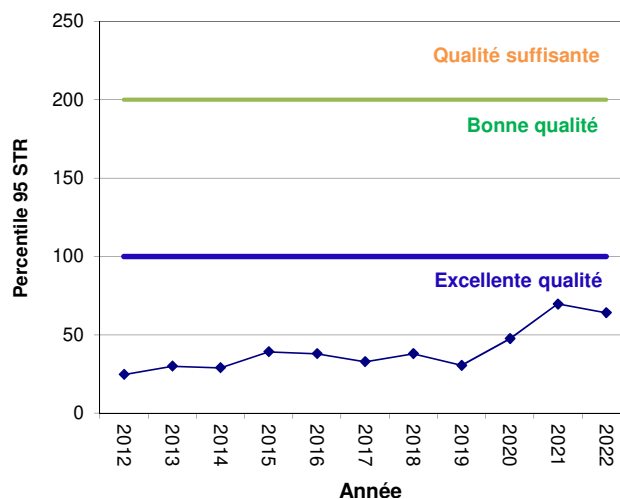
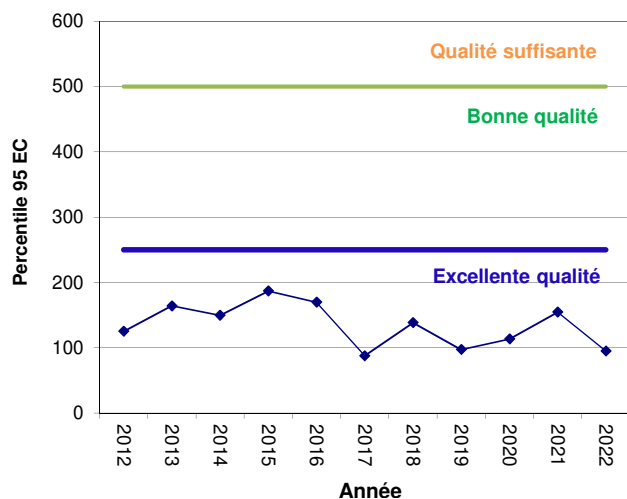
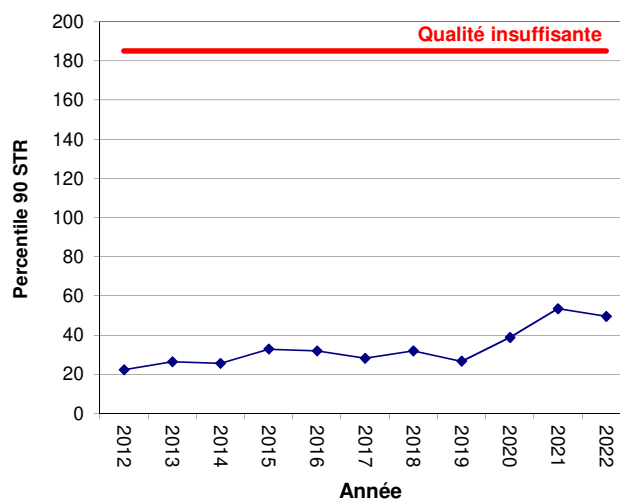
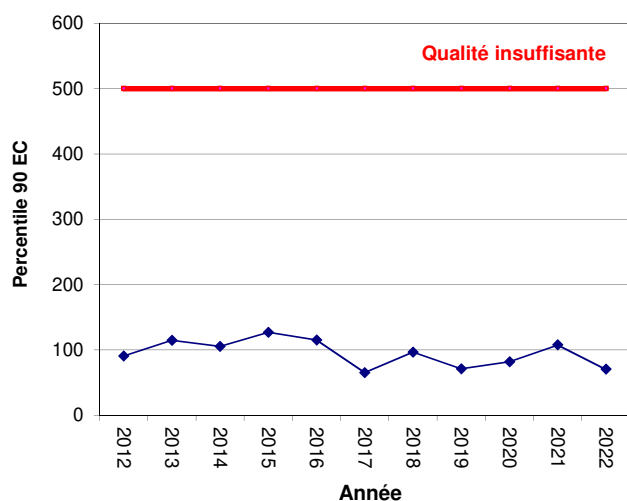
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage L'Océan à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



La Madrague (Chiberta) – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	B	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	B	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

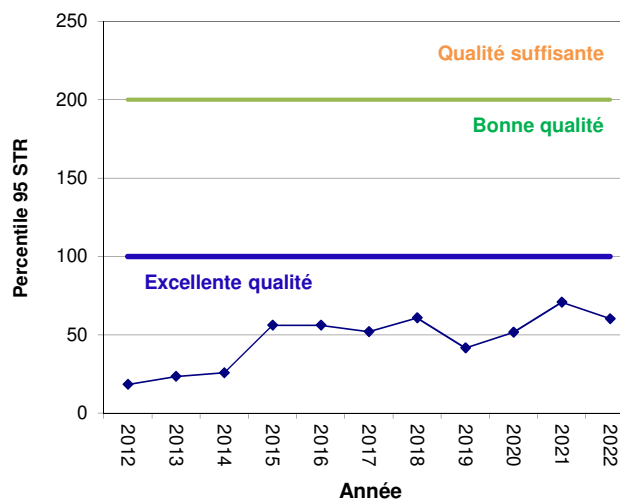
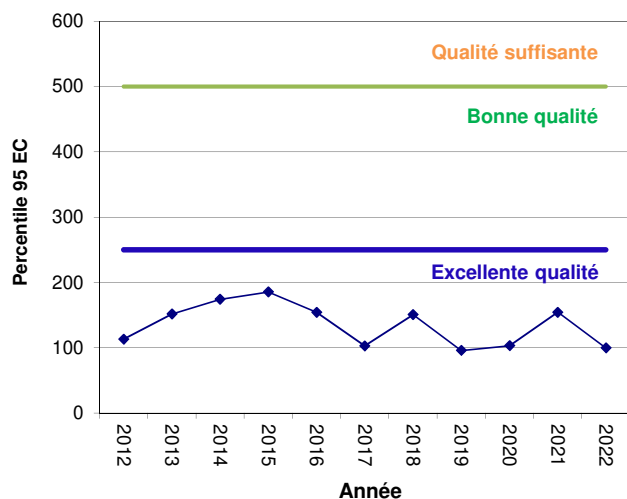
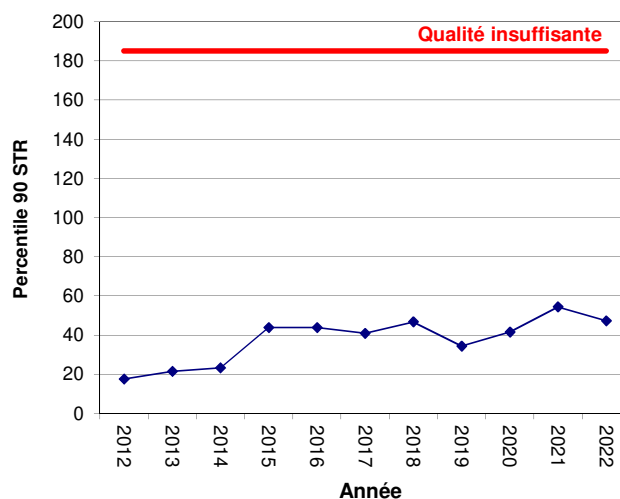
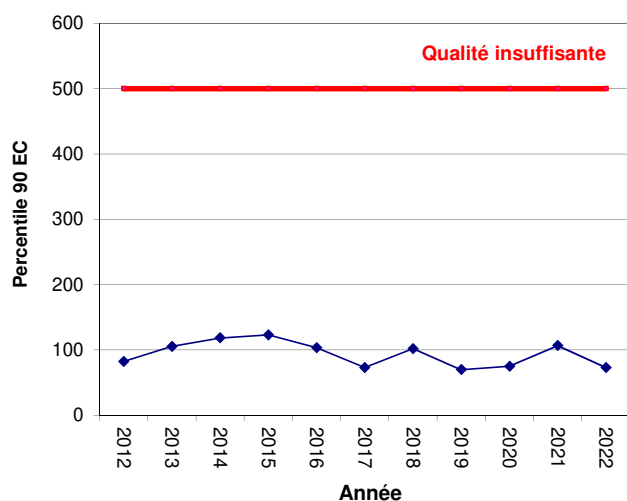
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage La Madrague (Chiberta) à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Les Corsaires – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

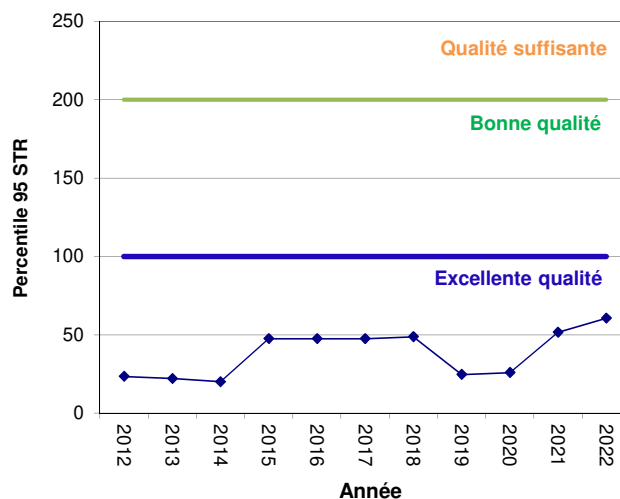
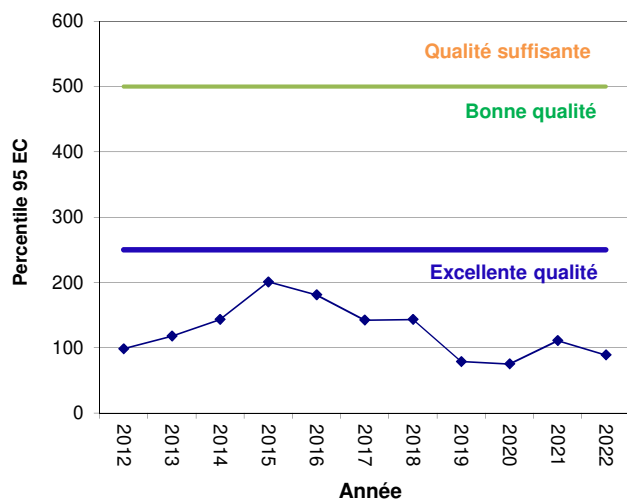
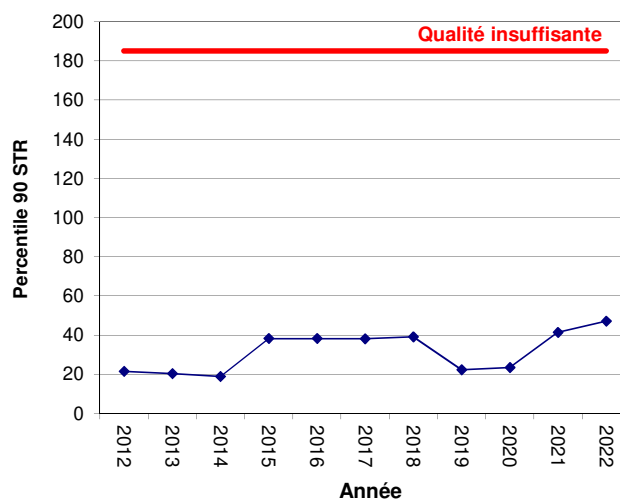
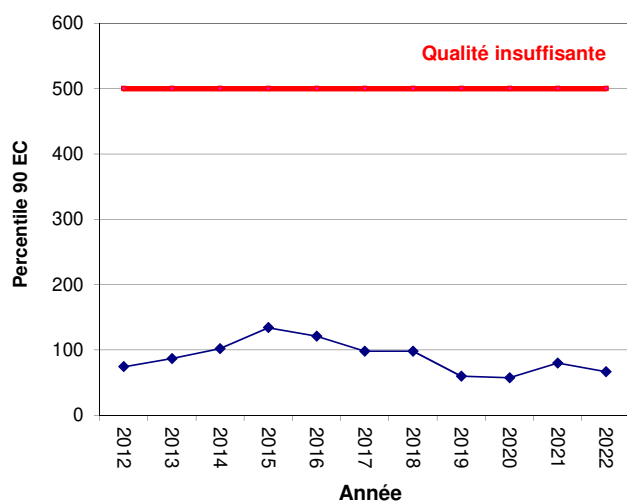
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage Les Corsaires à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Marinela – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

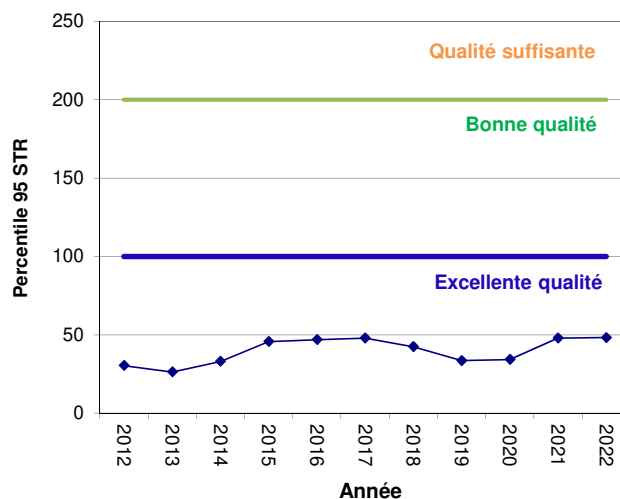
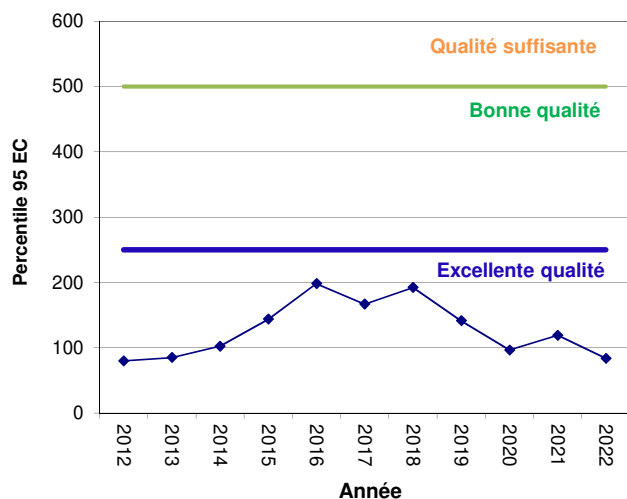
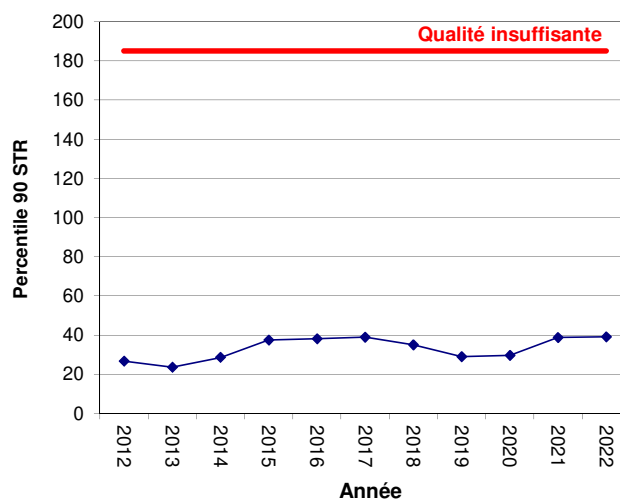
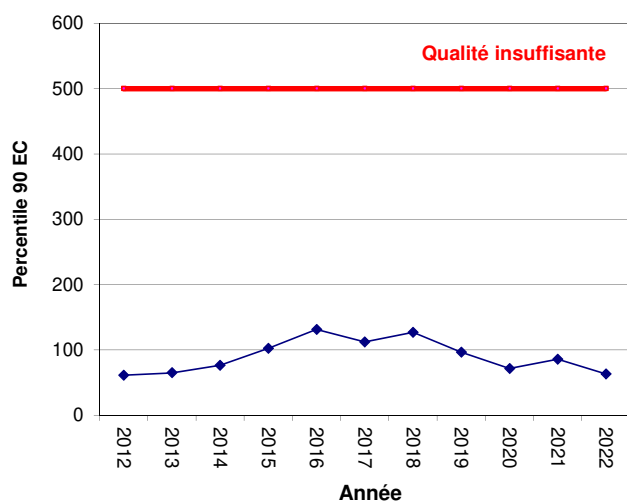
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la plage Marinela à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Sables d'or – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	B	Qualité suffisante
2009	A	Qualité suffisante
2010	A	Bonne qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

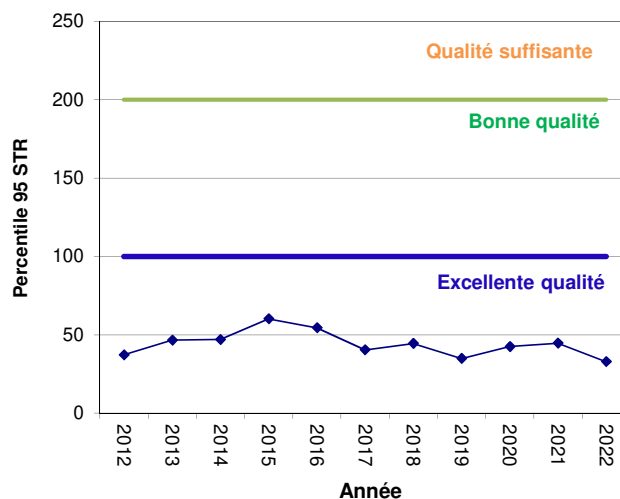
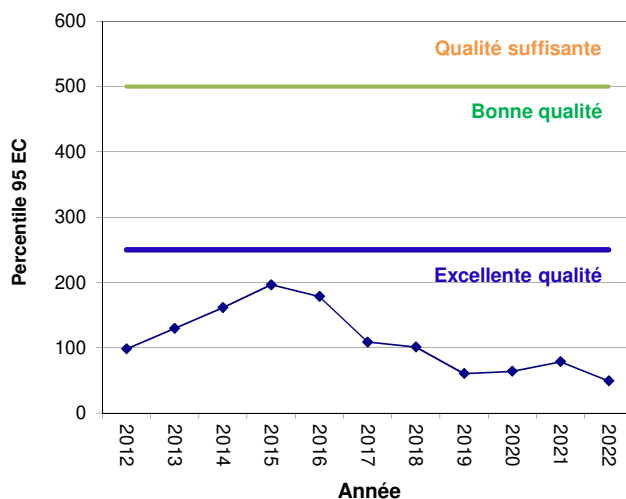
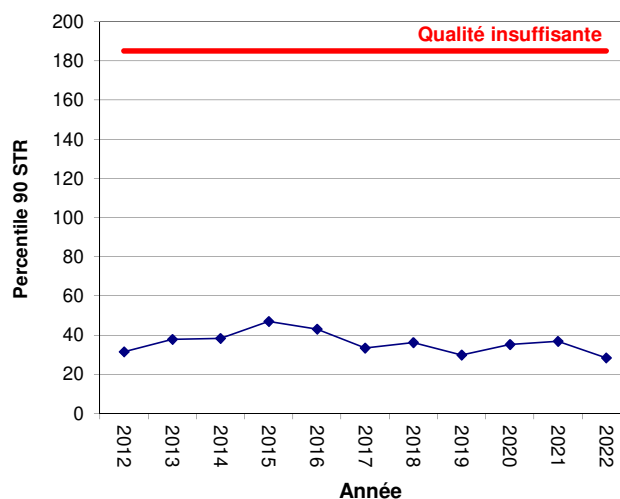
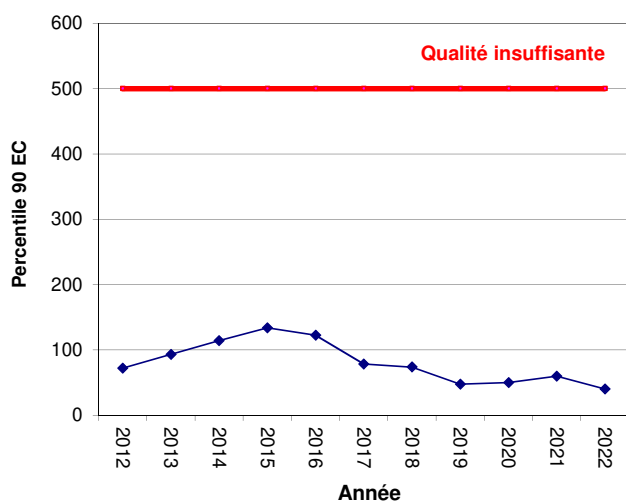
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

s de la plage Sables d'or à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



V.V.F. – Anglet



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	A	Bonne qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

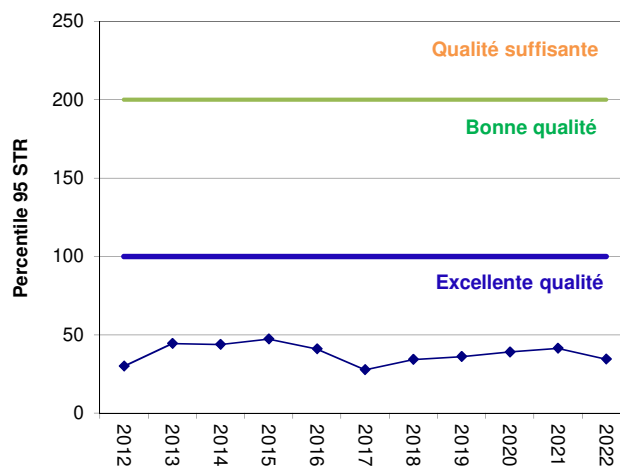
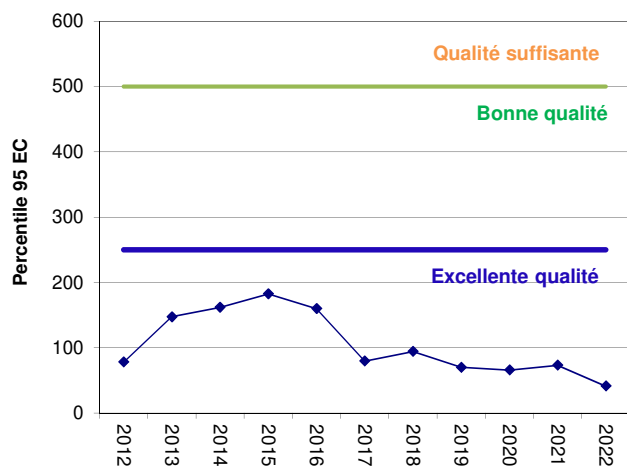
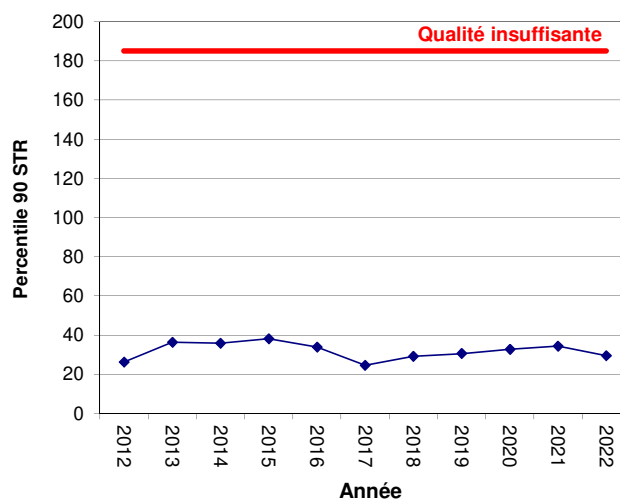
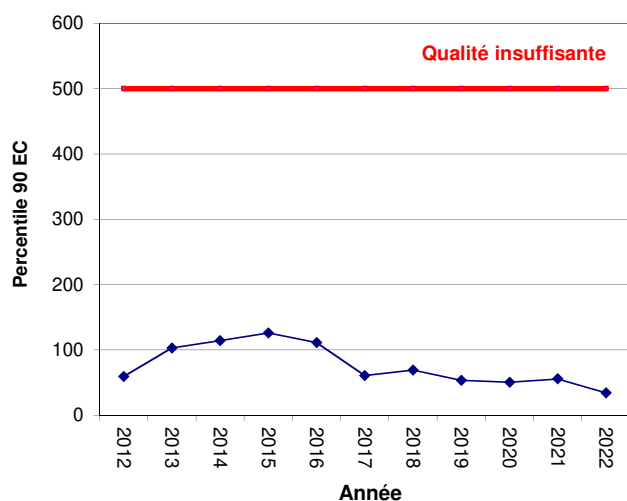
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

écès de la plage V.V.F. à Anglet

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Miramar - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	B	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

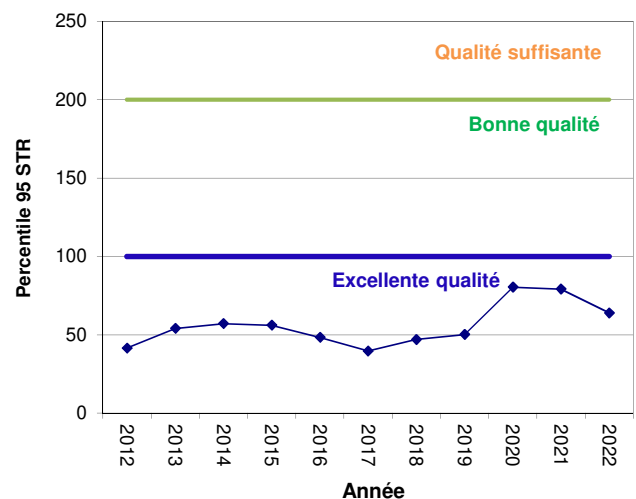
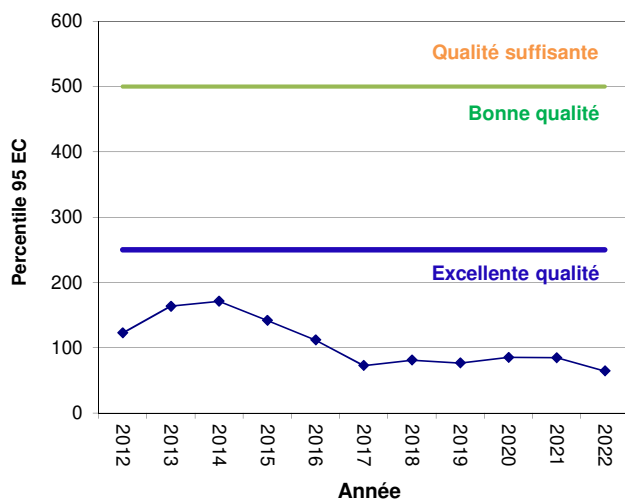
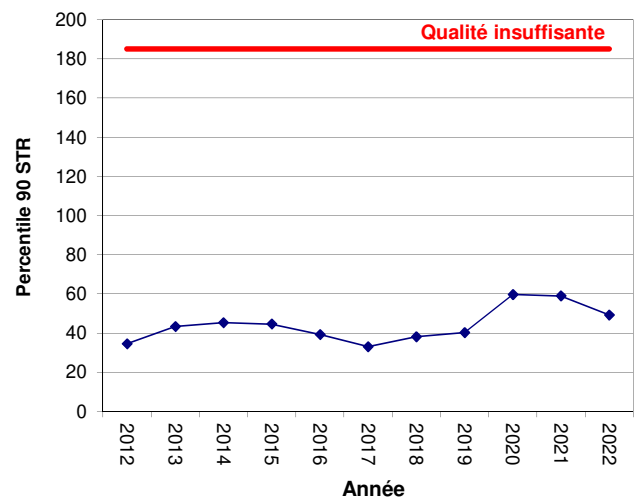
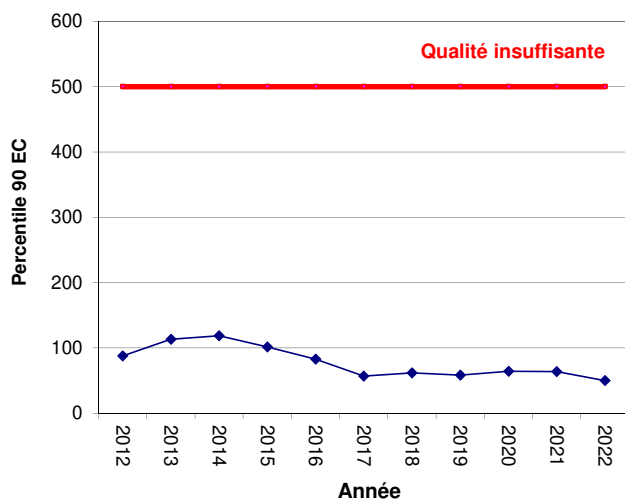
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Qualité de la plage Miramar à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Grande Plage Nord (Palais) - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

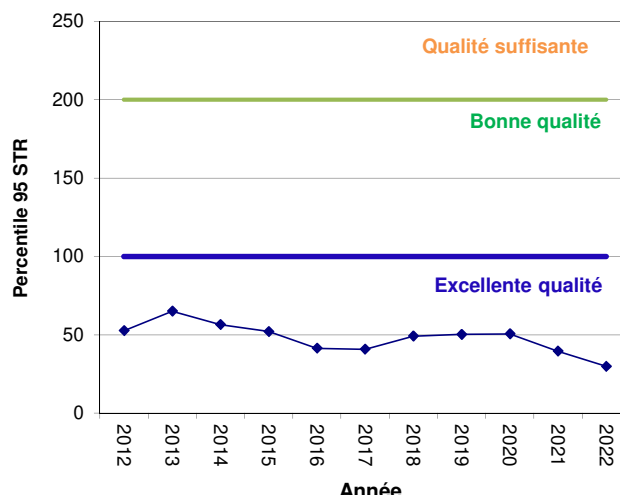
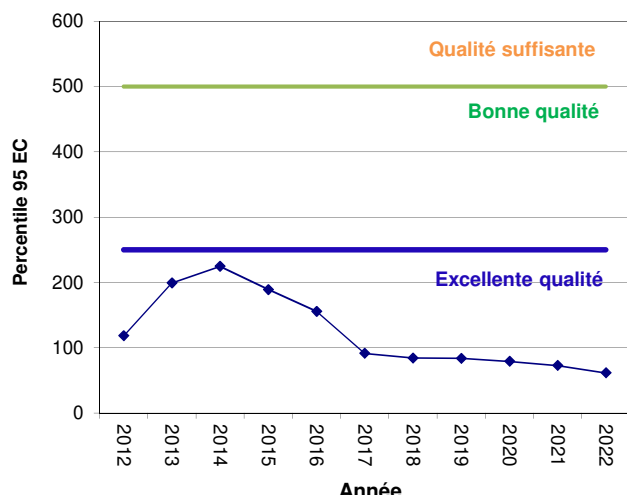
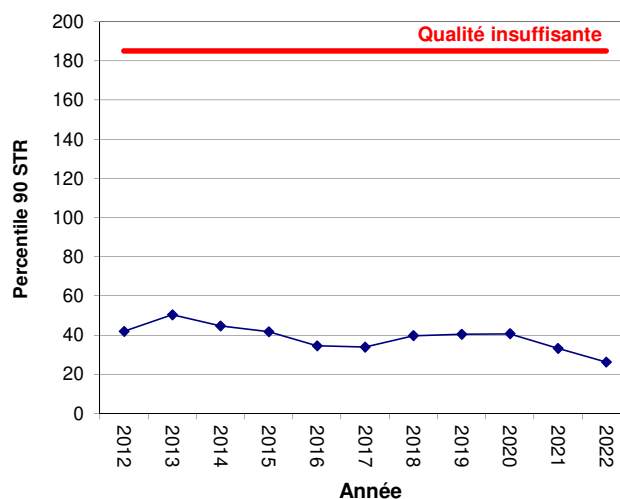
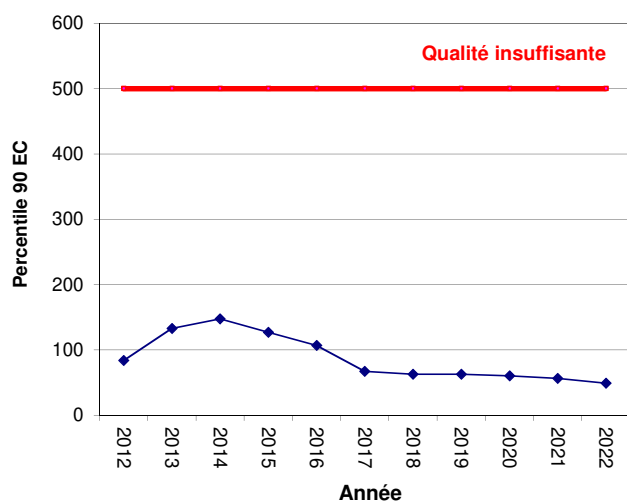
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

age Grande Plage Nord (Palais) à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Grande Plage Sud (Casino) - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Bonne qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

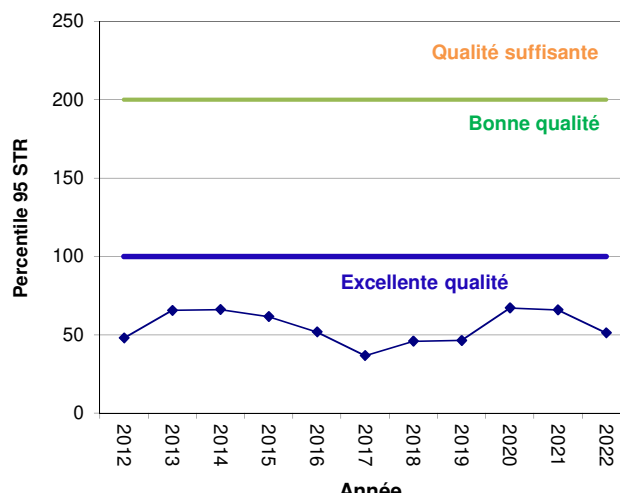
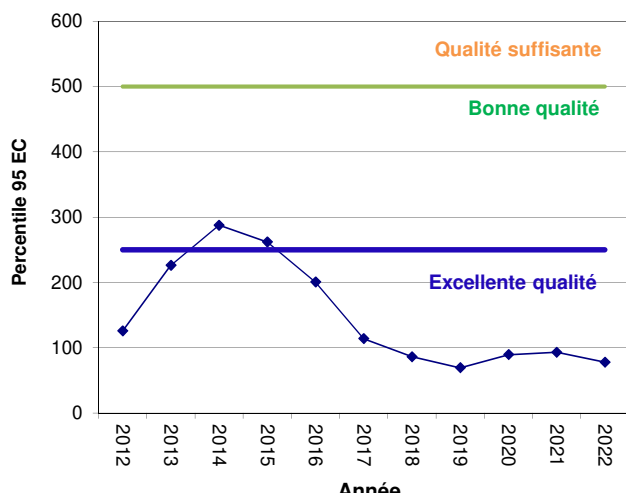
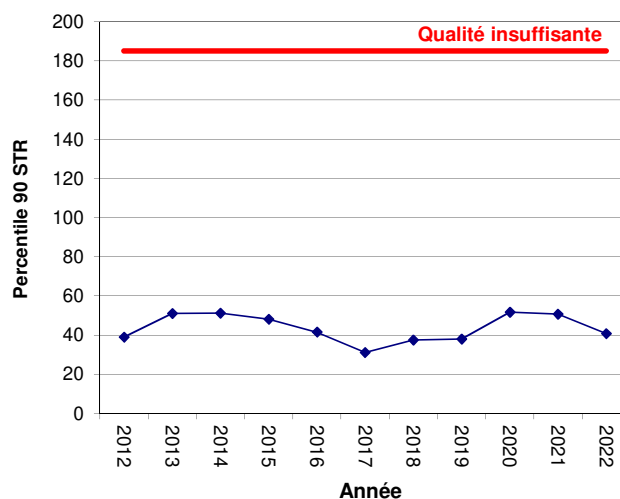
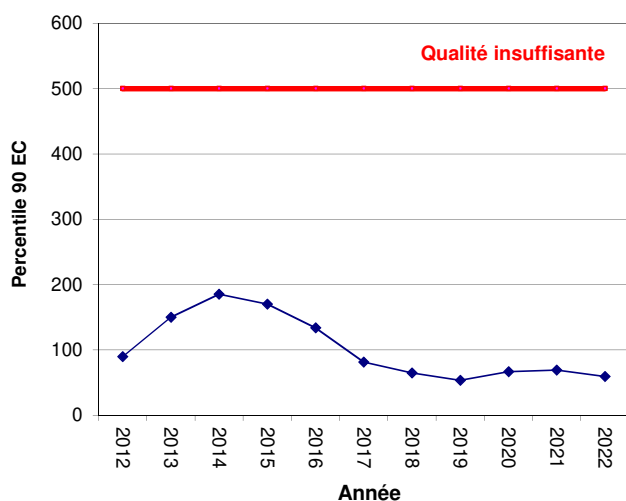
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

age Grande Plage Sud (Casino) à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Port Vieux - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	B	Excellente qualité
2012	B	Excellente qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

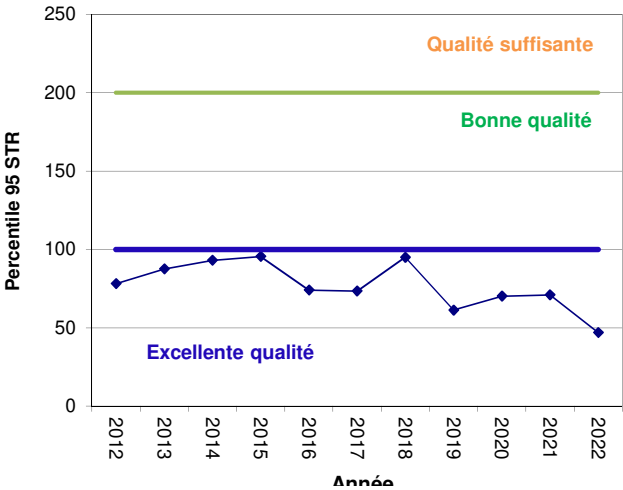
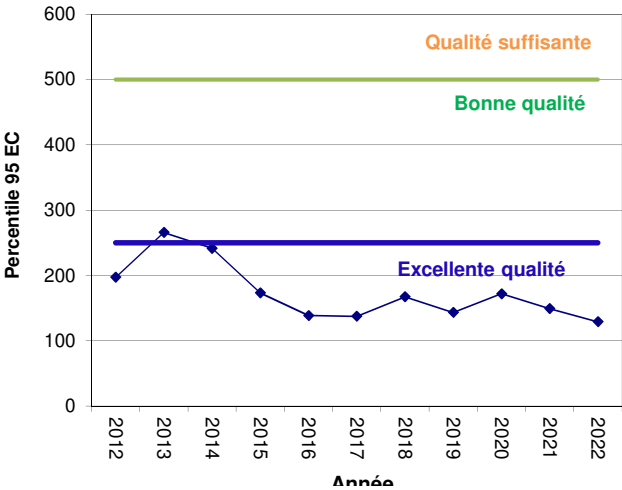
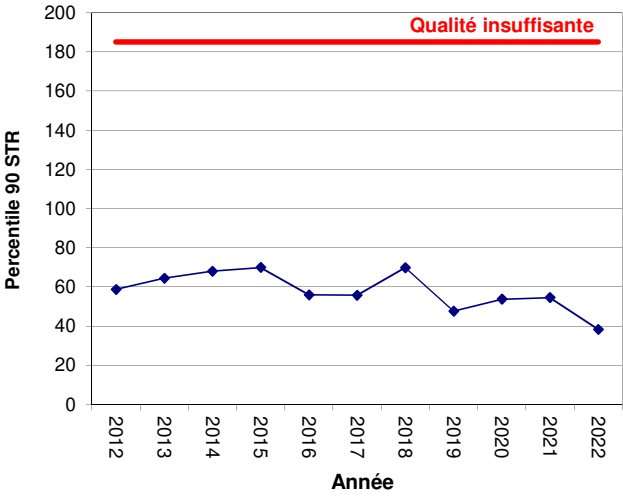
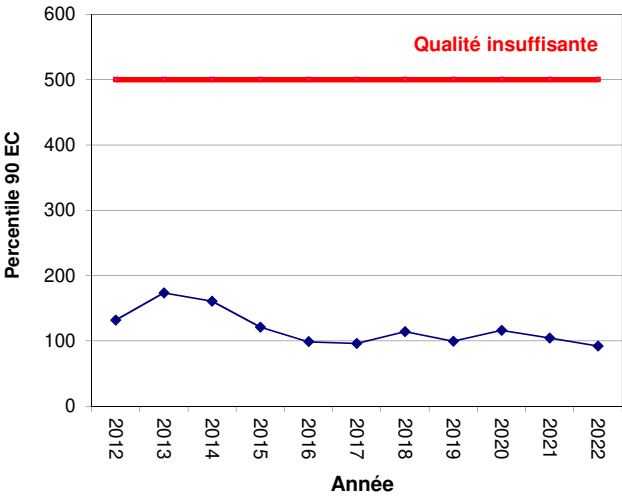
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

de la plage Port Vieux à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Côte des Basques - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Bonne qualité
2006	B	Excellente qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	B	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

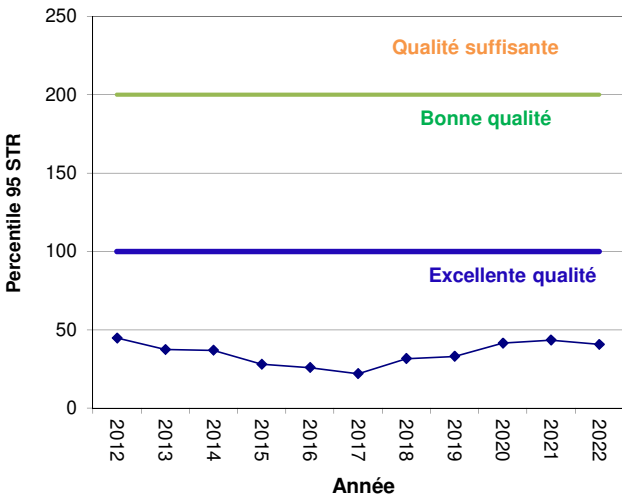
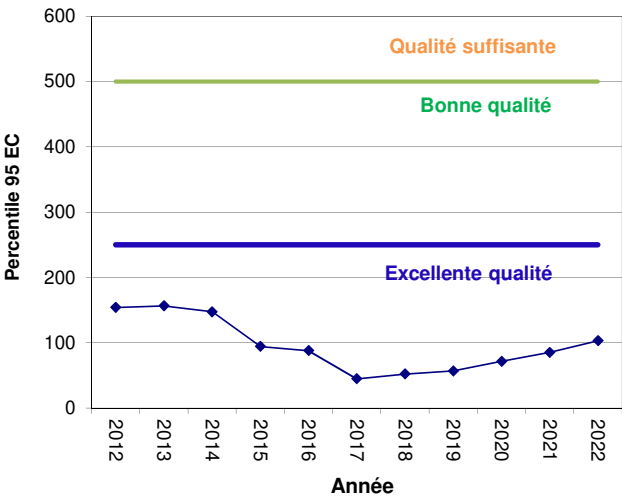
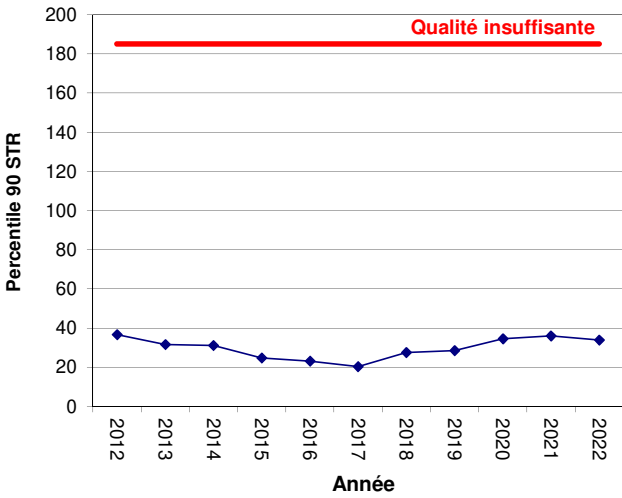
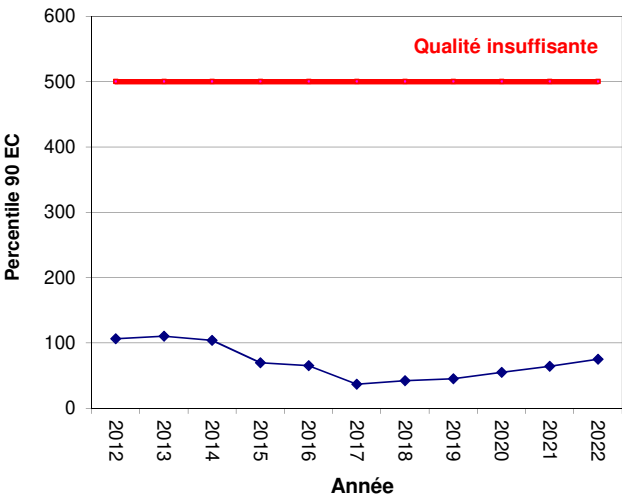
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile (**)Evaluation au 90e percentile UFC : unité formant colonies

la plage Côte des Basques à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Marbella - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Qualité suffisante
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	B	Bonne qualité
2011	B	Bonne qualité
2012	A	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

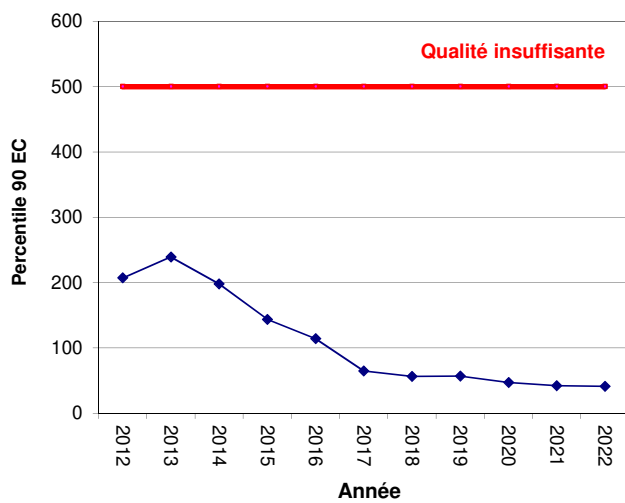
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

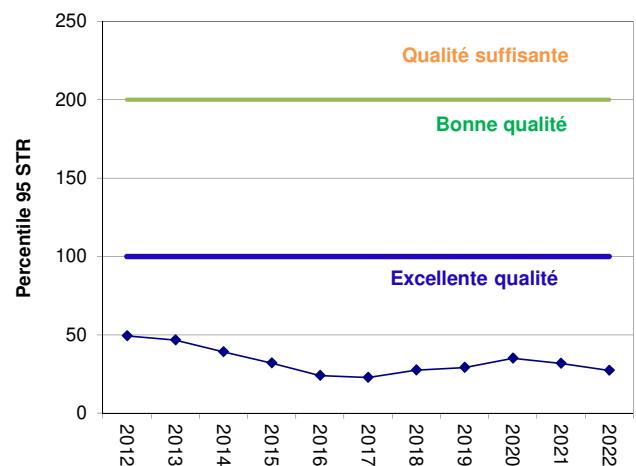
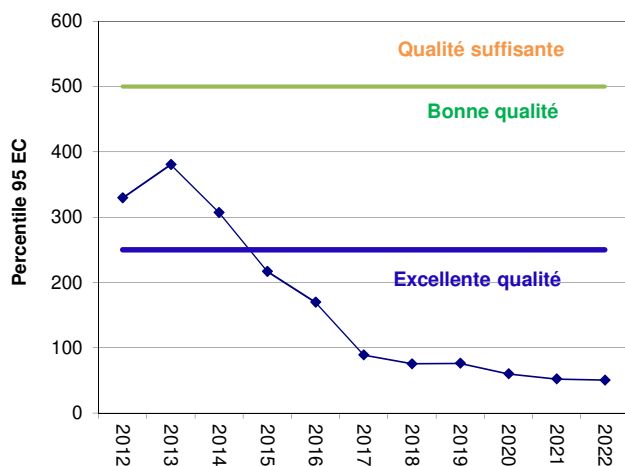
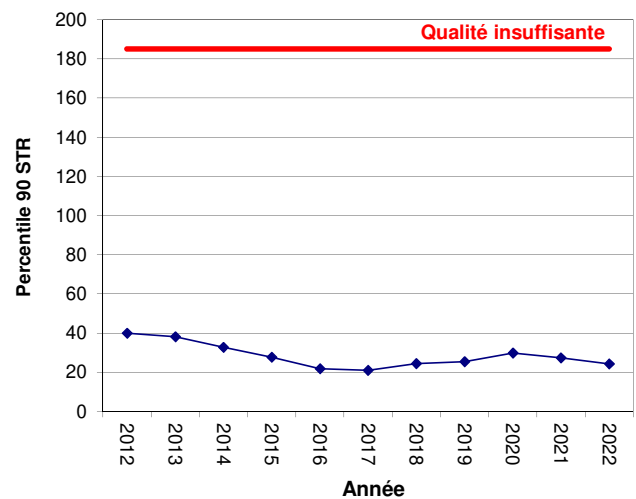
UFC : unité formant colonies

Qualité de la plage Marbella à Biarritz

EC : Escherichia coli



STRF : Entérocoques



Milady - Biarritz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	B	Bonne qualité
2009	A	Bonne qualité
2010	B	Bonne qualité
2011	A	Bonne qualité
2012	A	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

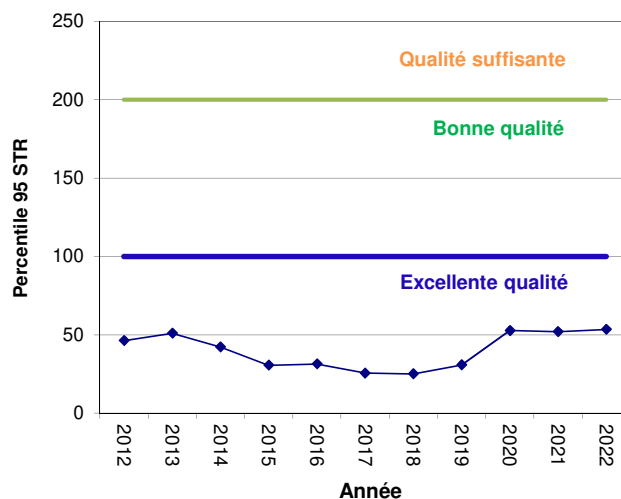
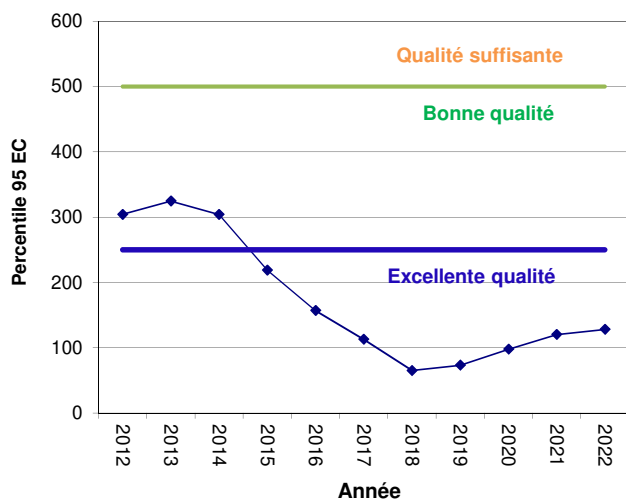
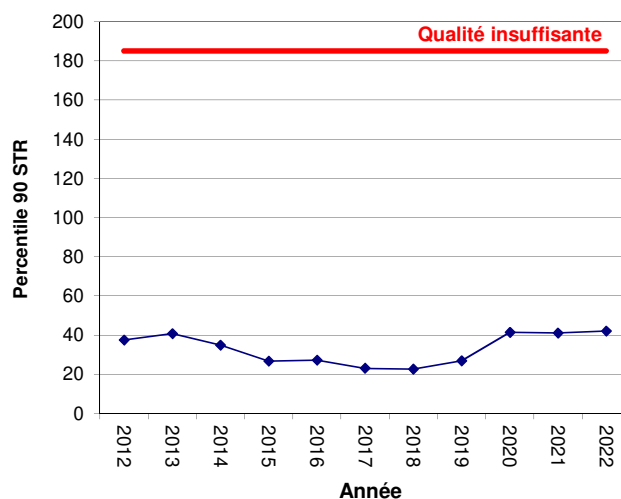
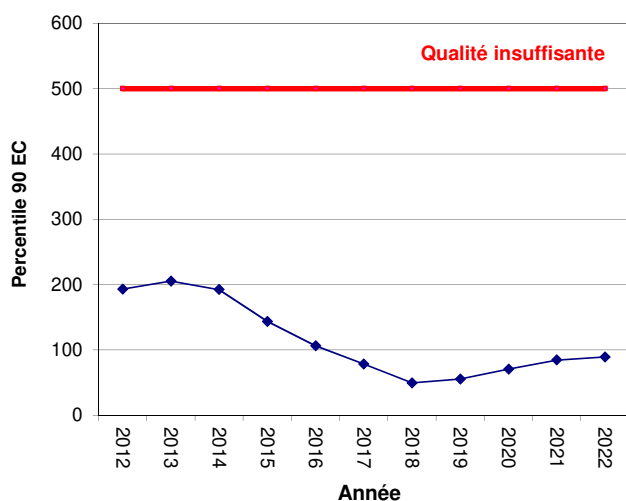
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Evolution de la plage Milady à Biarritz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Ilbaritz - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Bonne qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	B	Qualité suffisante
2009	B	Qualité suffisante
2010	B	Qualité insuffisante
2011	A	Qualité suffisante
2012	A	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

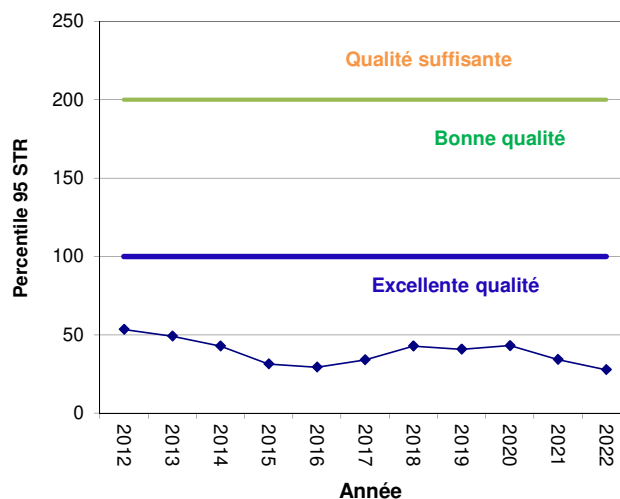
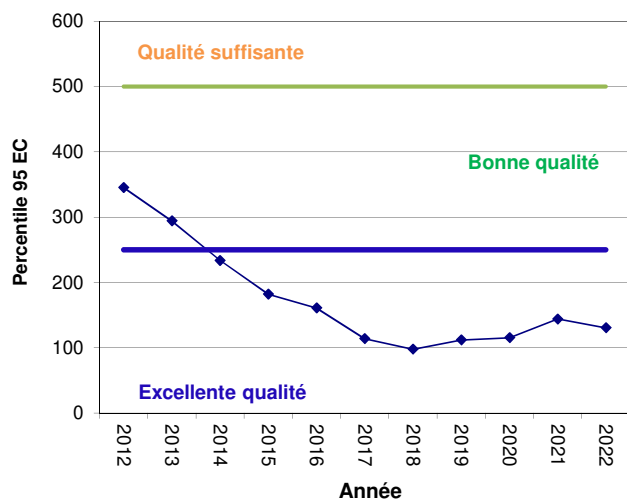
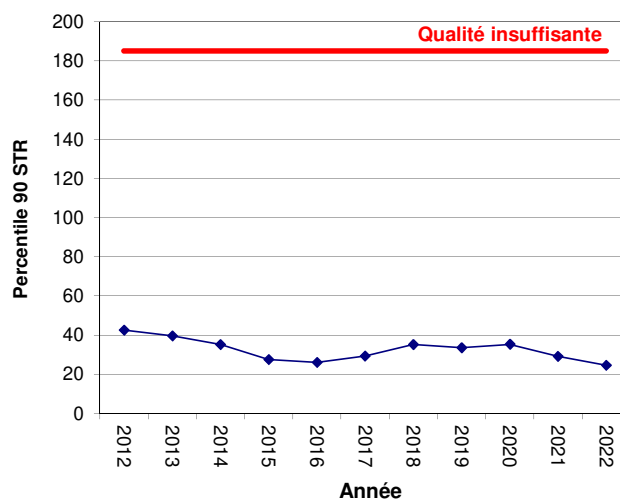
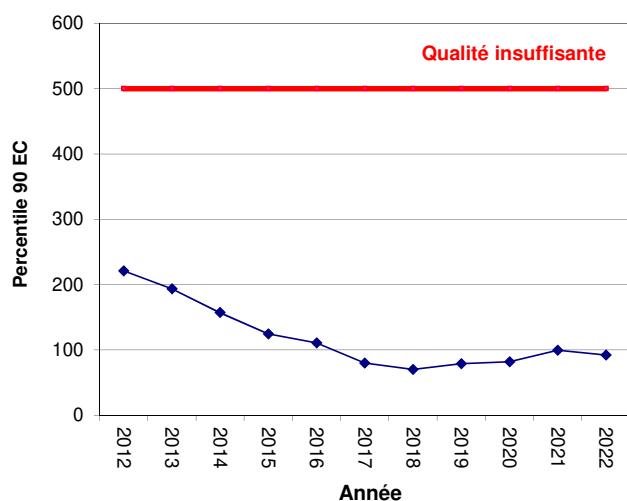
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

ées de la plage Ilbaritz à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Pavillon Royal - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	B	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

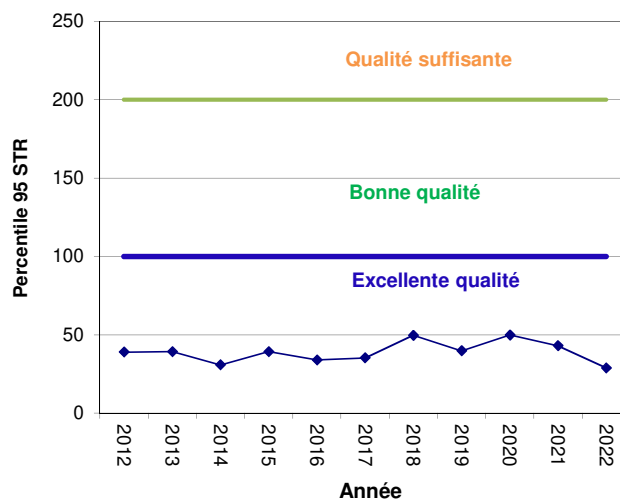
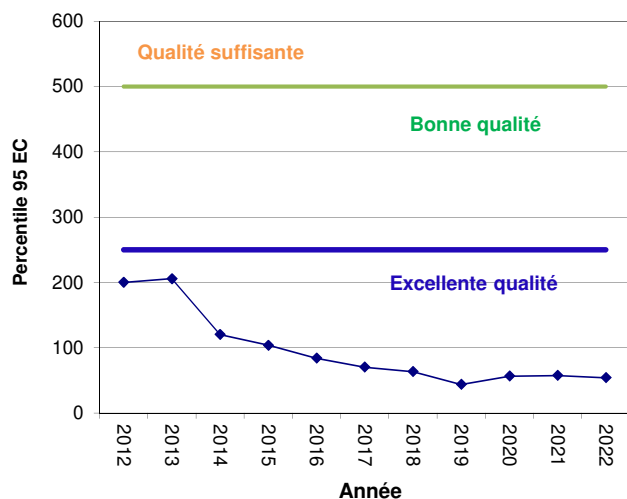
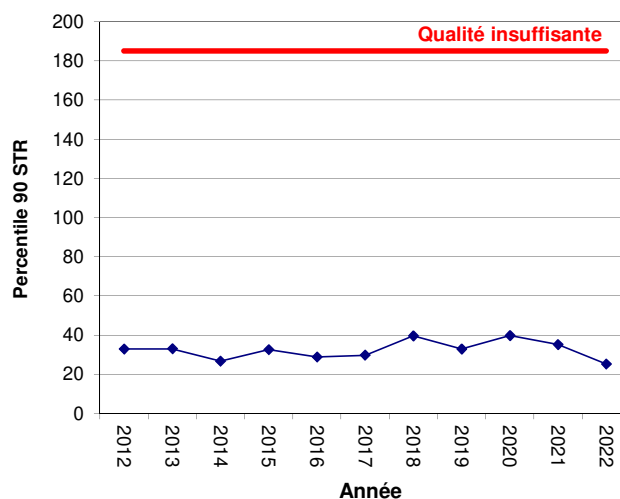
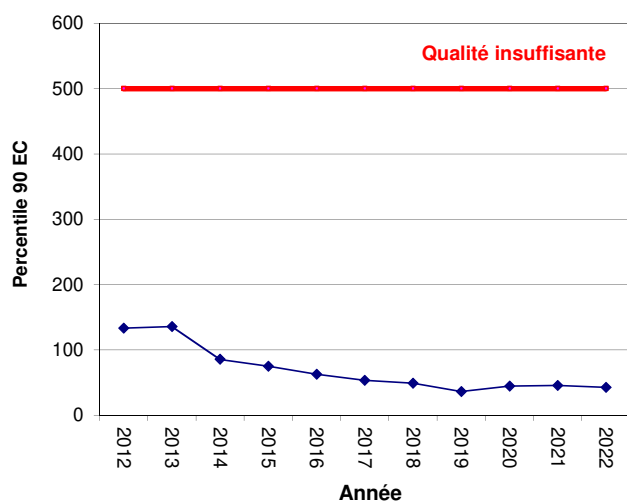
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

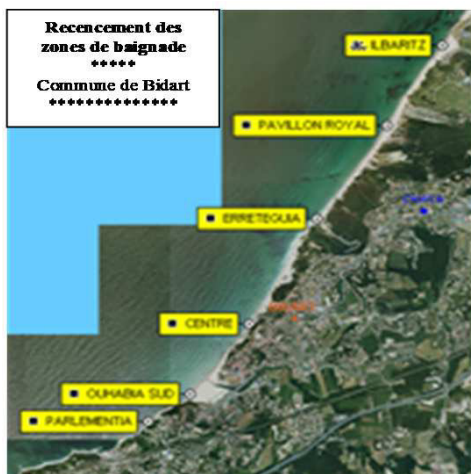
de la plage Pavillon Royal à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Erreteguia - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	B	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

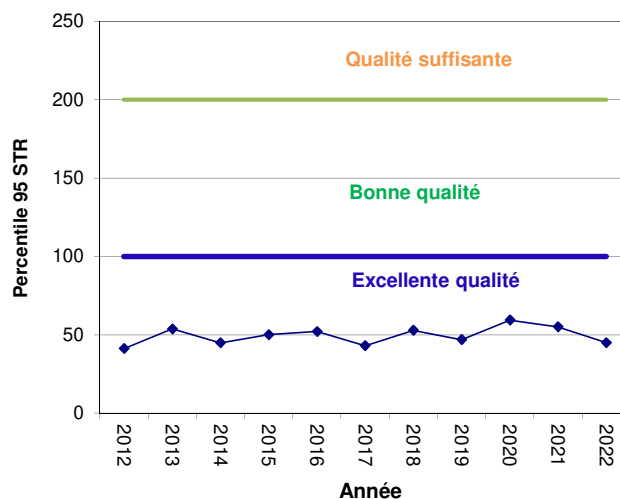
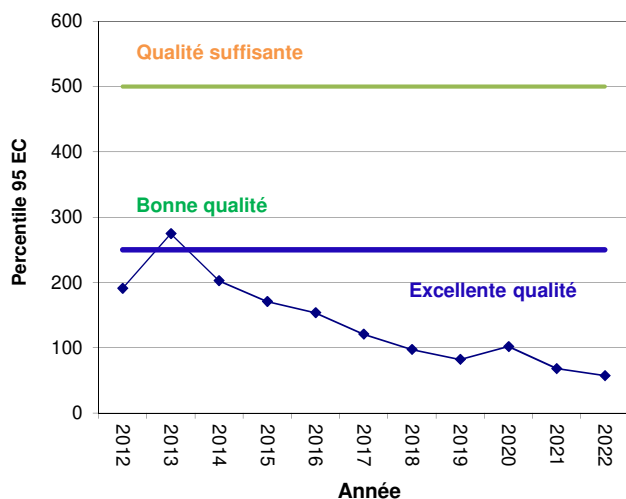
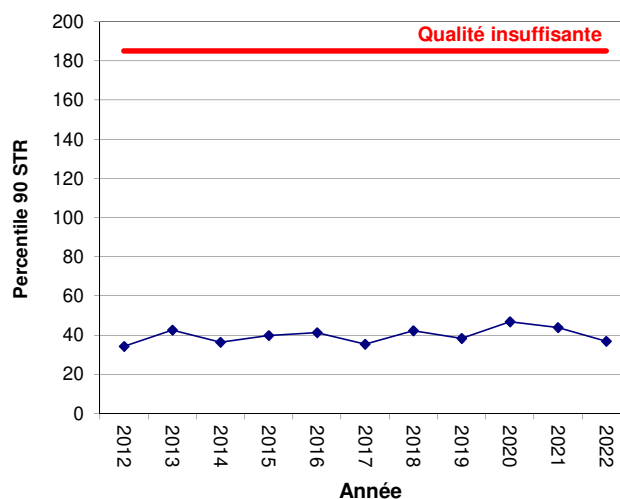
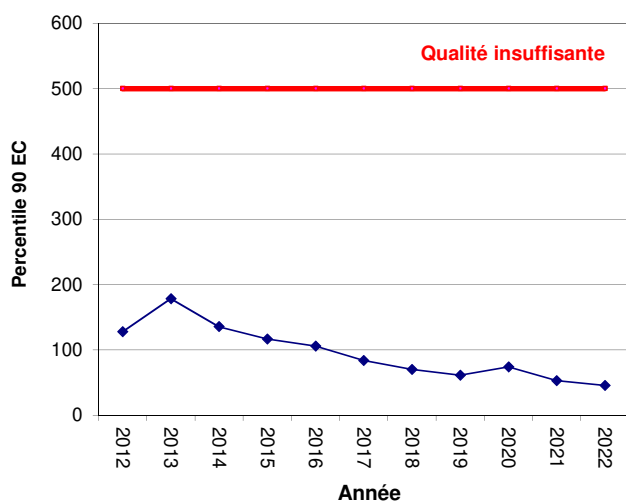
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

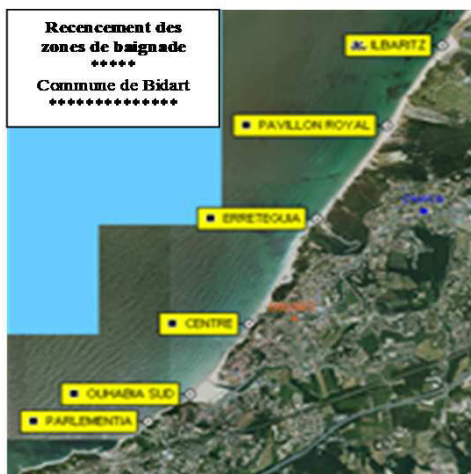
s de la plage Erreteguia à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Centre - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

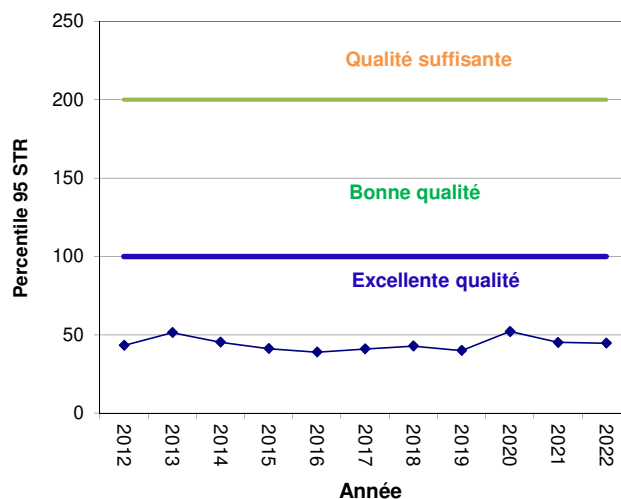
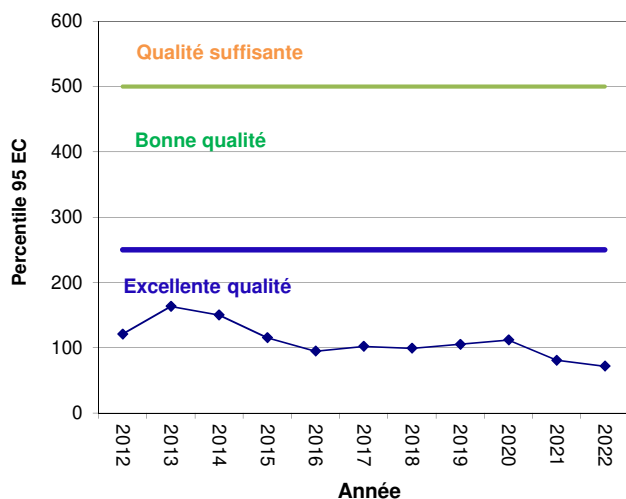
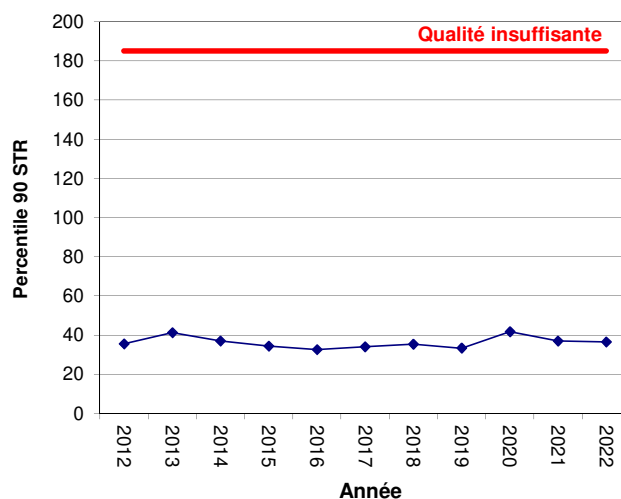
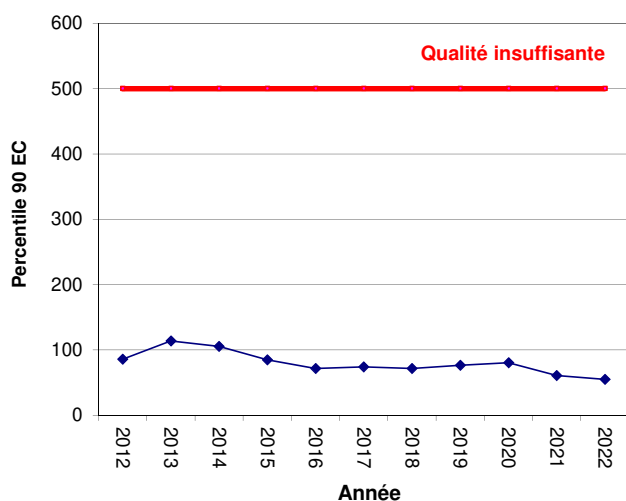
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

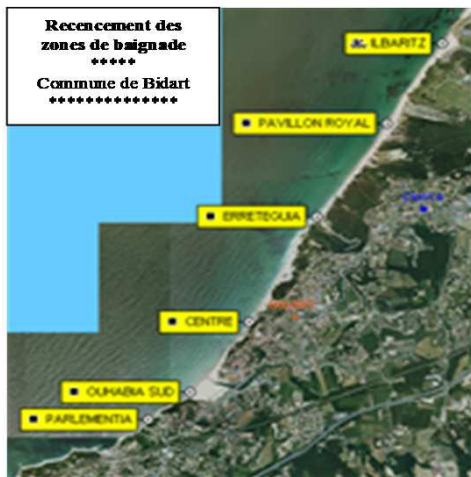
Qualité de la plage Centre à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Ouhabia Sud - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Qualité insuffisante
2006	B	Qualité suffisante
2007	C	Qualité suffisante
2008	B	Qualité suffisante
2009	B	Qualité suffisante
2010	B	Qualité insuffisante
2011	B	Qualité insuffisante
2012	B	Qualité insuffisante
2013*	-	Qualité suffisante
2014*	-	Bonne qualité
2015	-	Bonne qualité
2016	-	Bonne qualité
2017	-	Bonne qualité
2018	-	Bonne qualité
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

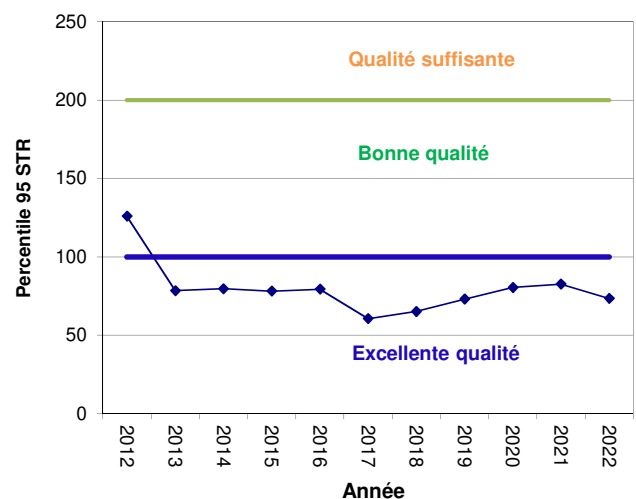
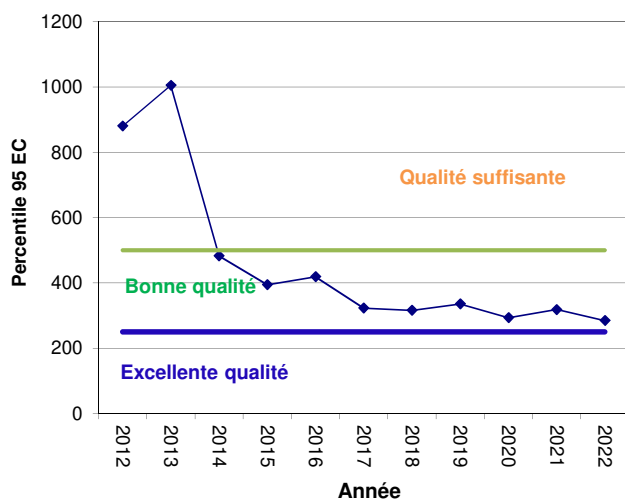
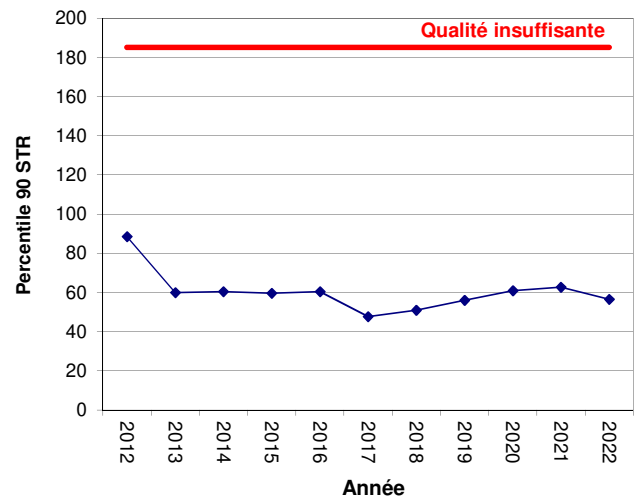
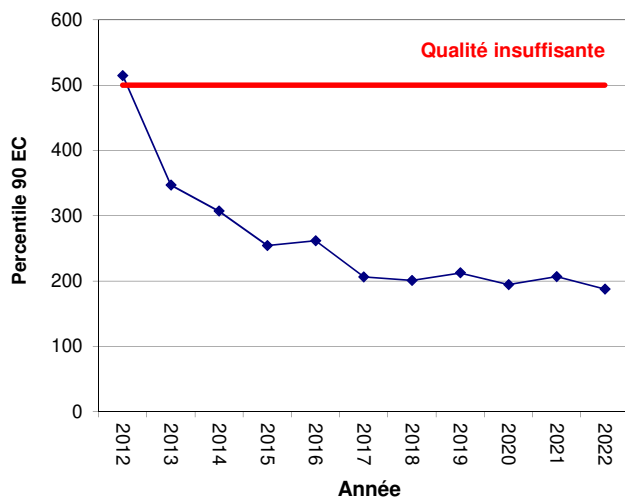
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

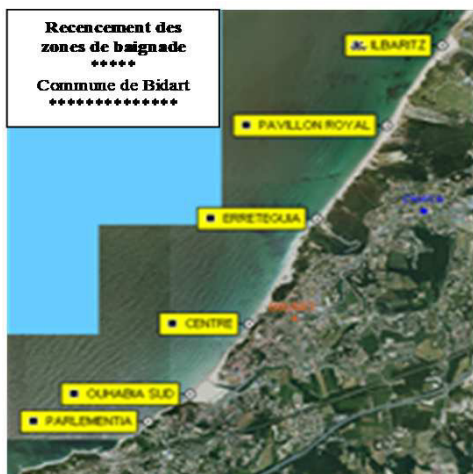
de la plage Ouhabia Sud à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Parlementia - Bidart



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Bonne qualité
2008	B	Bonne qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

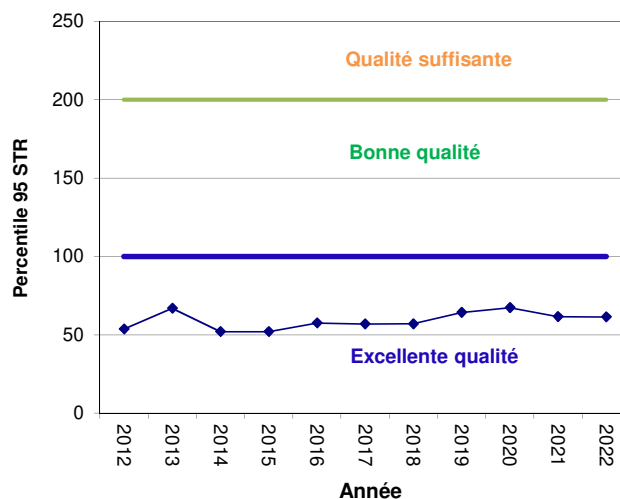
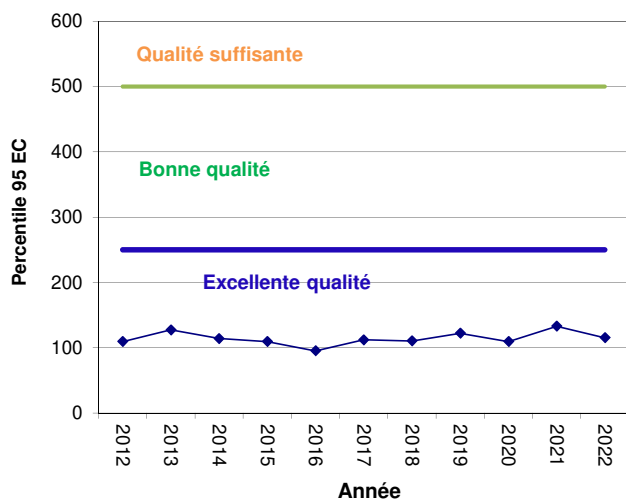
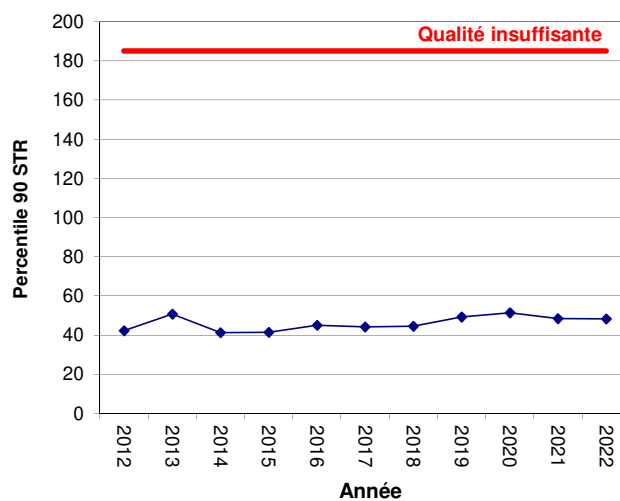
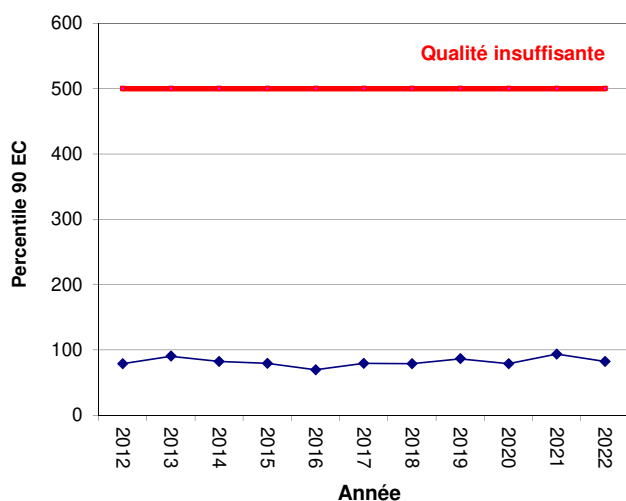
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

de la plage Parlementia à Bidart

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Les Alcyons - Guéthary



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

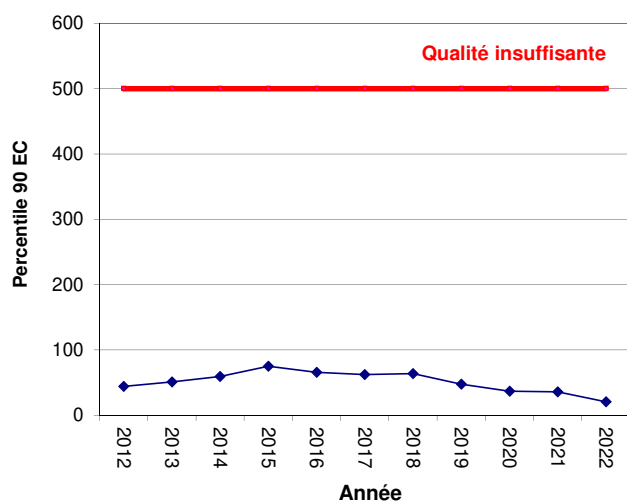
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

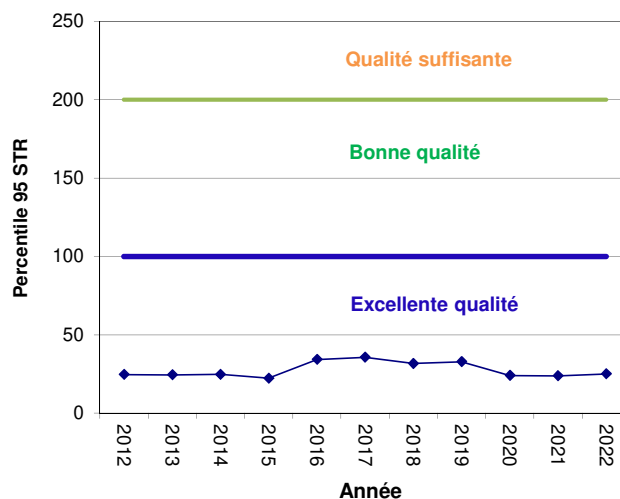
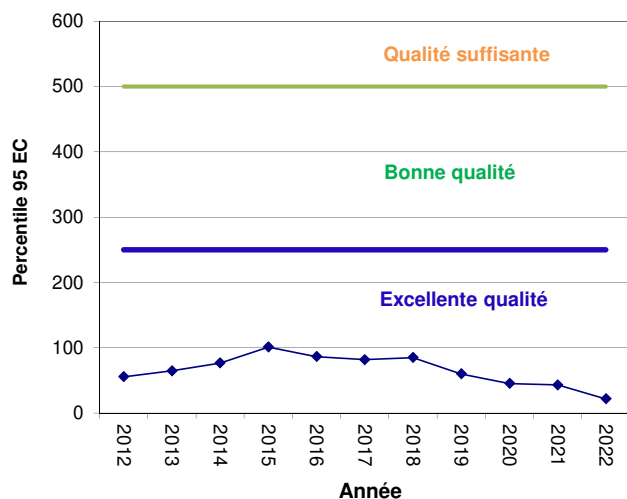
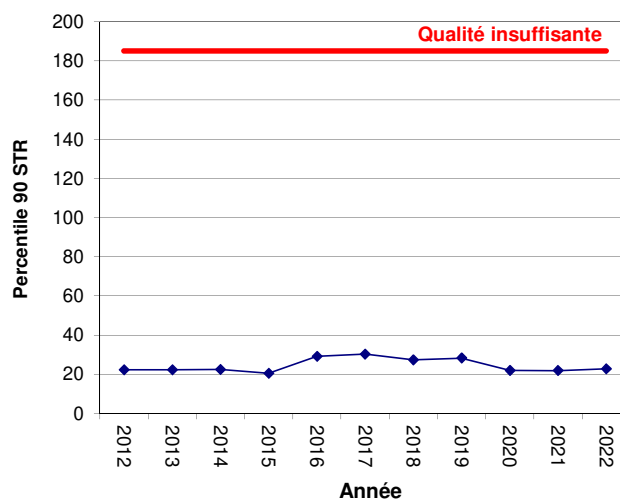
UFC : unité formant colonies

le la plage Les Alcyons à Guéthary

EC : Escherichia coli



STRF : Entérocoques



Cénitz - Guéthary



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Qualité insuffisante
2006	A	Qualité insuffisante
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

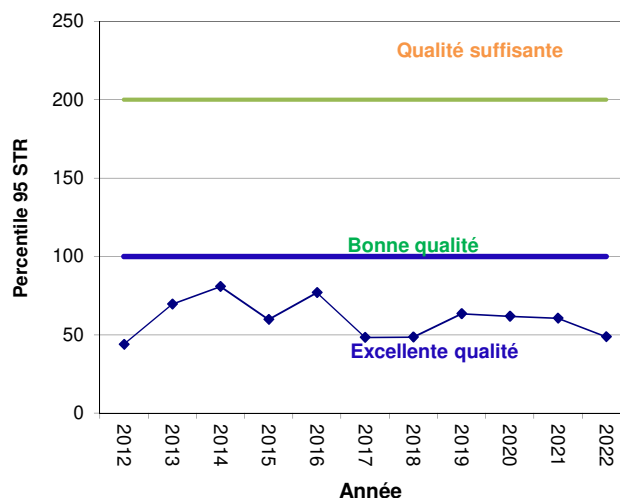
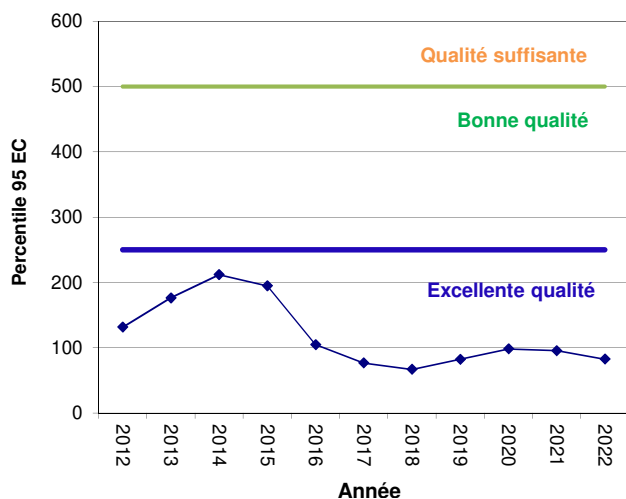
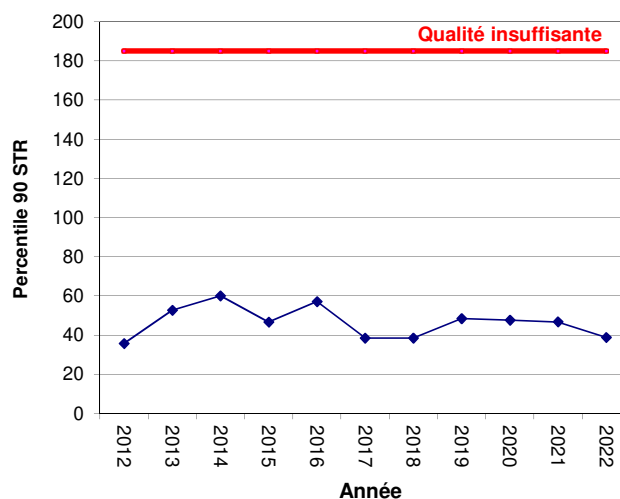
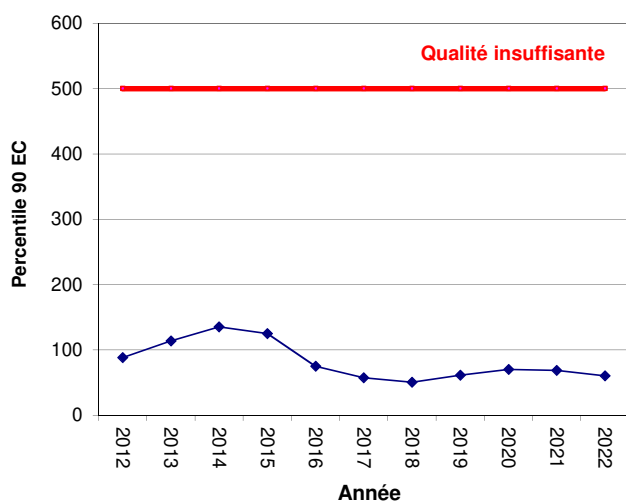
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

es de la plage Cénitz à Guéthary

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Sénix - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	B	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

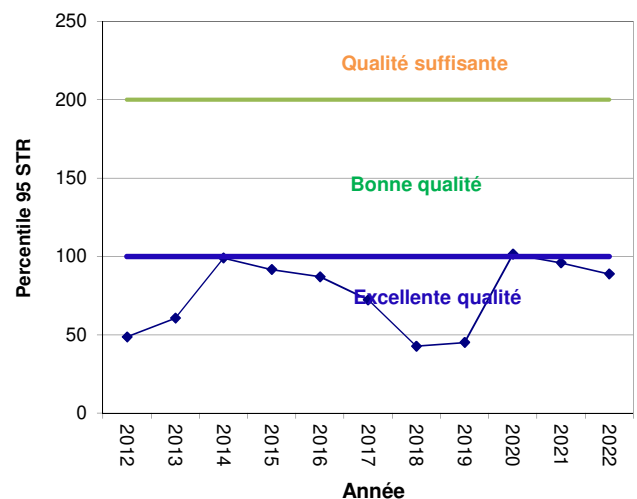
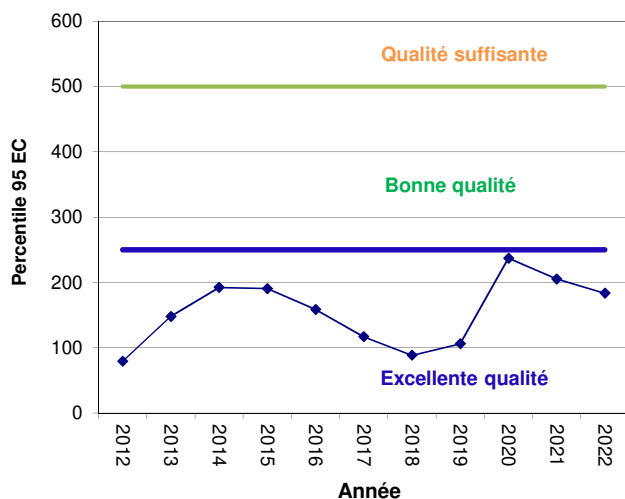
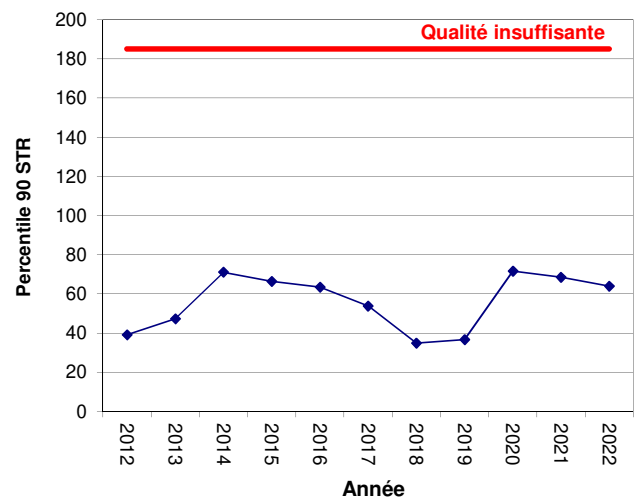
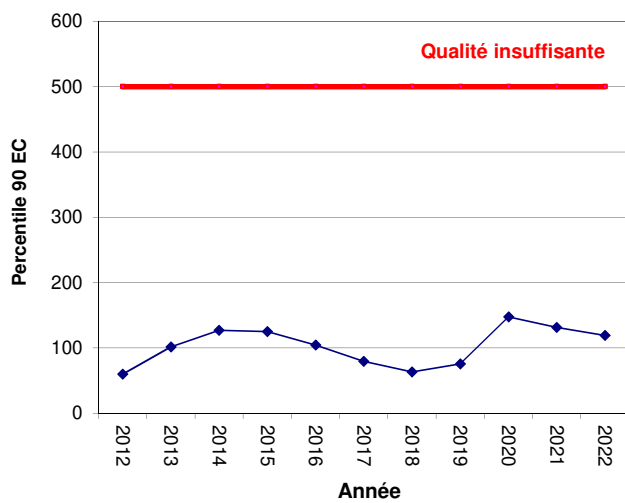
(**) Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

e la plage Sénix à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Mayarco - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

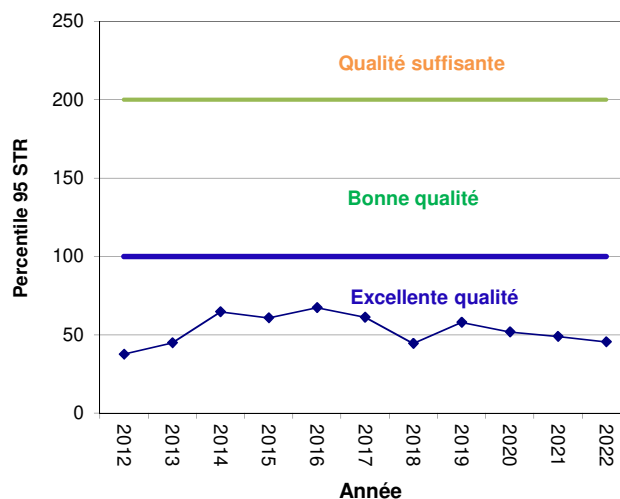
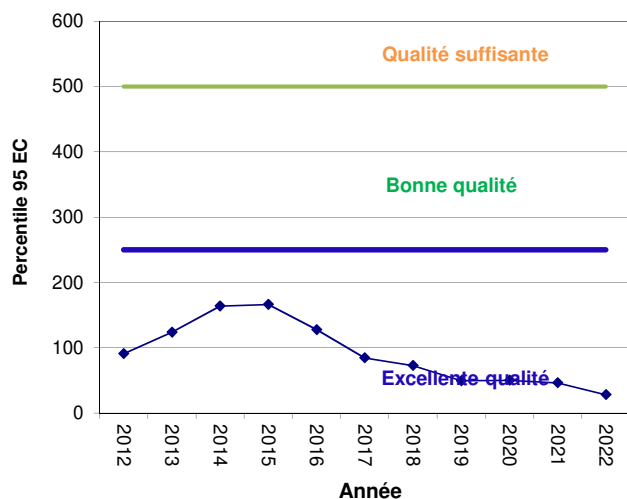
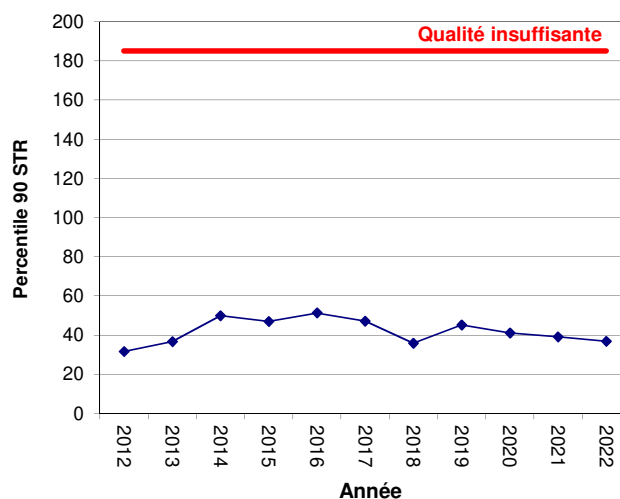
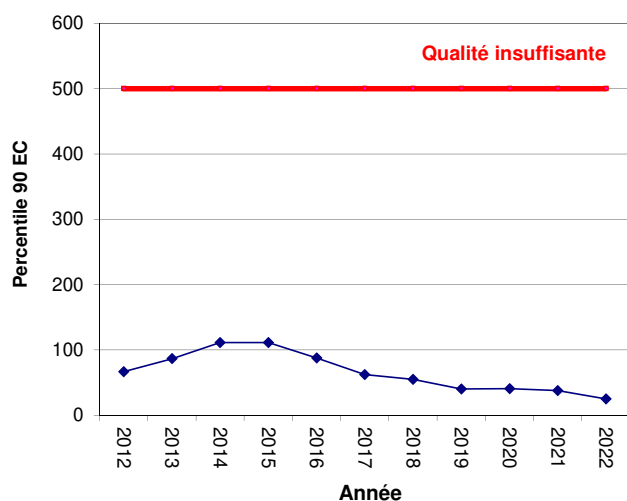
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

la plage Mayarco à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Lafitenia - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

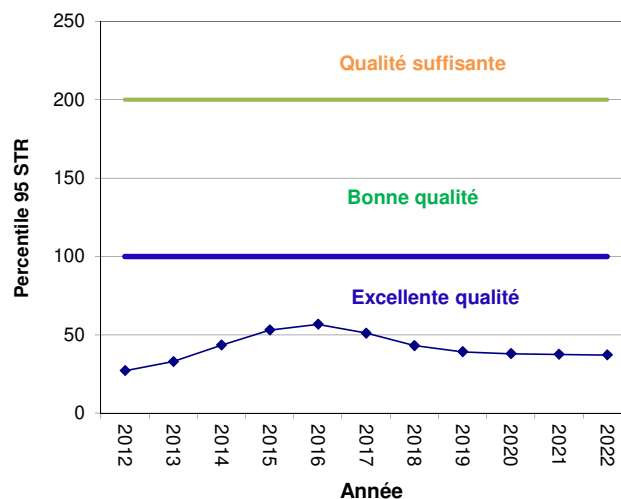
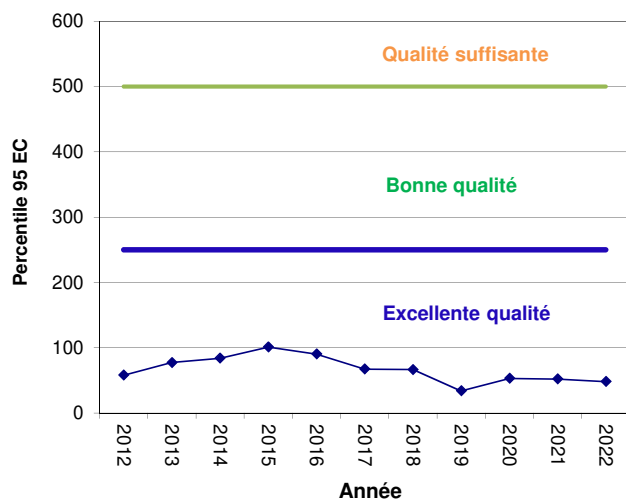
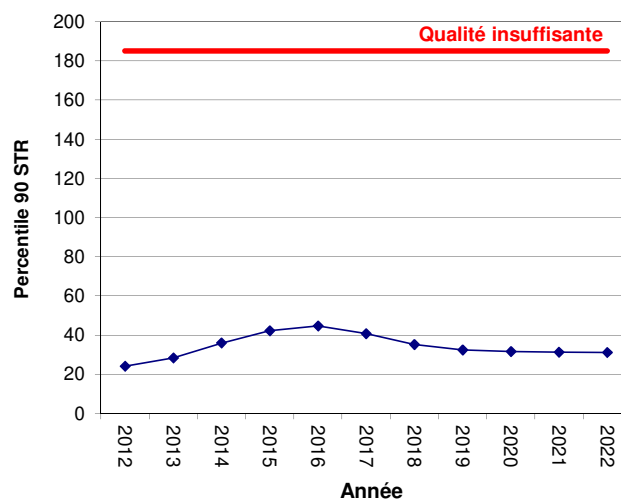
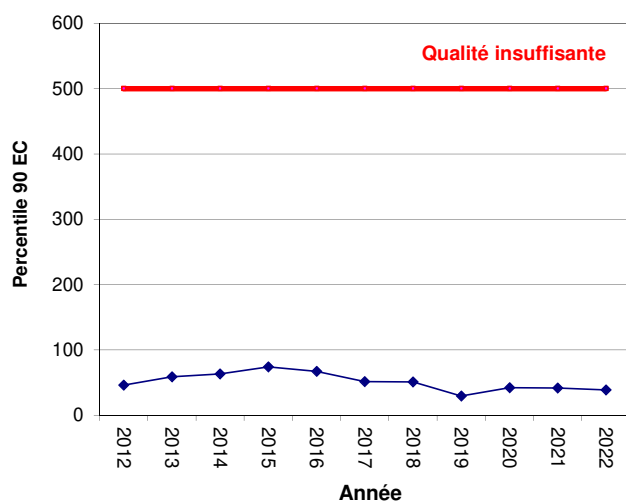
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

la plage Lafitenia à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Erromardie - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Qualité suffisante
2008	B	Qualité suffisante
2009	A	Qualité suffisante
2010	A	Qualité suffisante
2011	A	Bonne qualité
2012	B	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

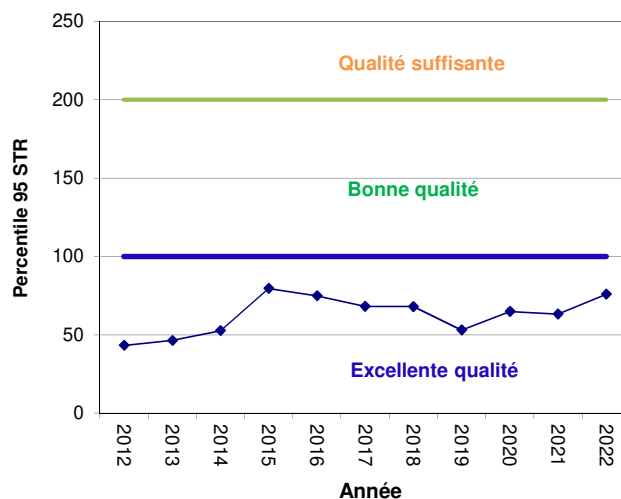
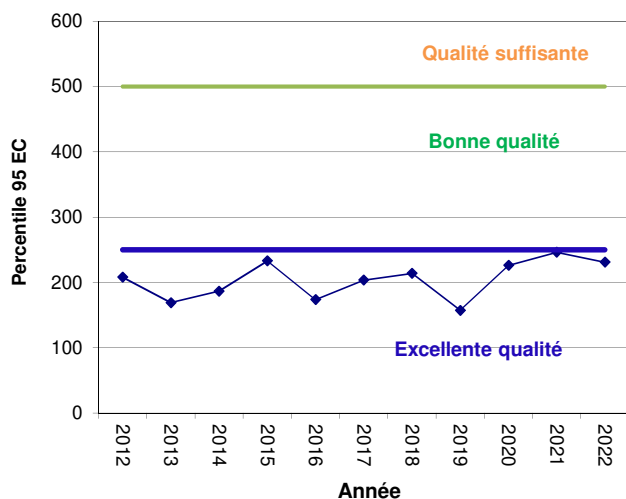
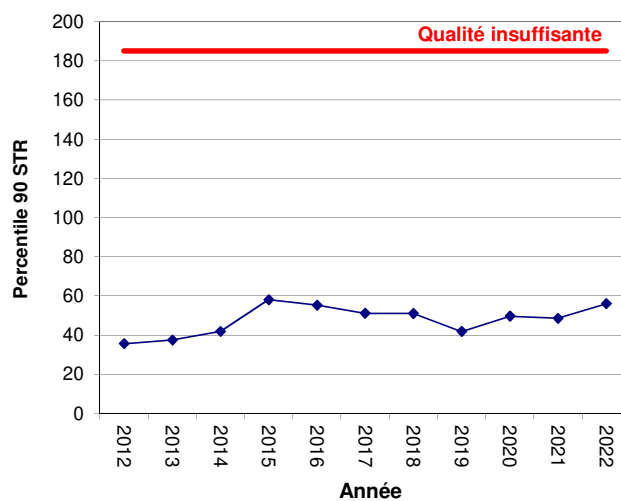
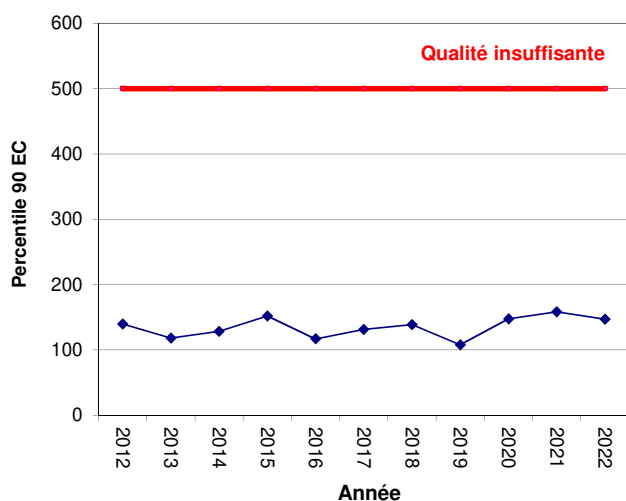
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

plage Erromardie à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Grande Plage Nord (cale aux chevaux) - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Qualité suffisante
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Qualité insuffisante
2008	B	Qualité insuffisante
2009	A	Qualité suffisante
2010	A	Qualité suffisante
2011	B	Bonne qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Bonne qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Bonne qualité
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

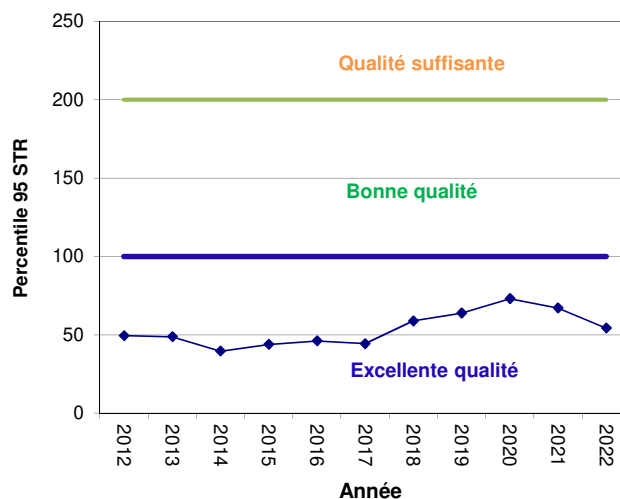
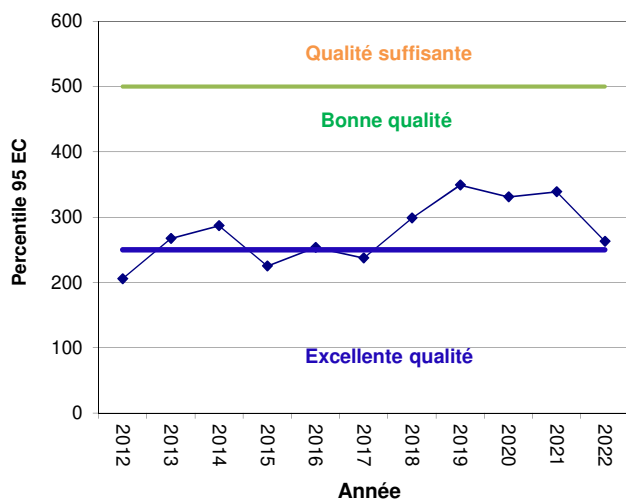
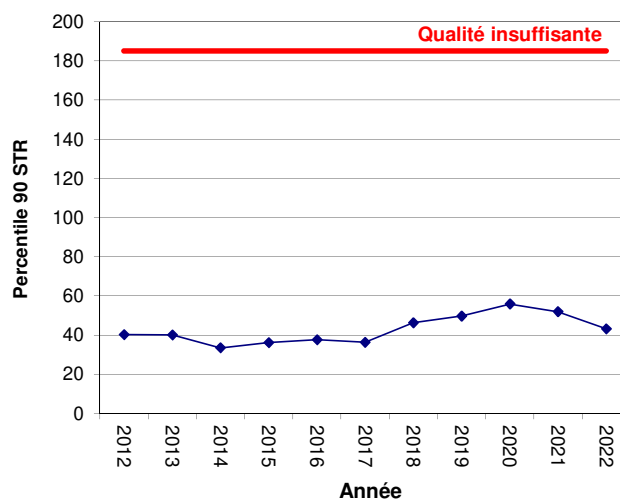
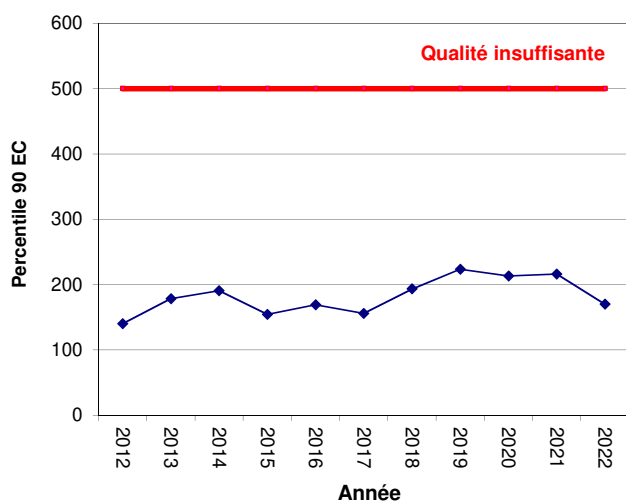
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

e Plage Nord (cale aux chevaux) à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Grande Plage Sud (rue Garrat) - Saint Jean de Luz



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Qualité suffisante
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Qualité insuffisante
2008	B	Qualité insuffisante
2009	A	Qualité suffisante
2010	A	Qualité suffisante
2011	B	Bonne qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

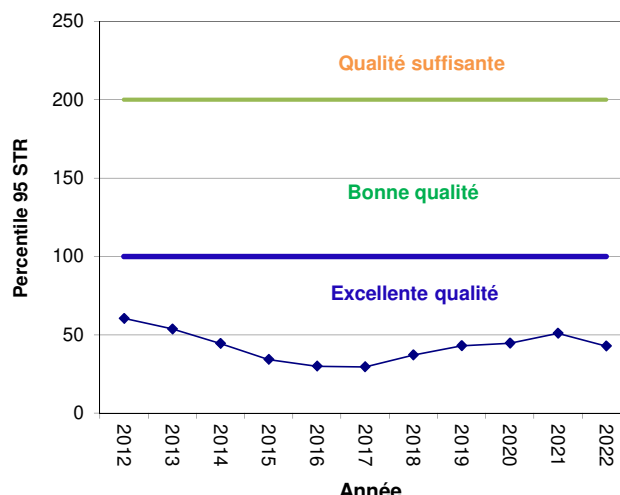
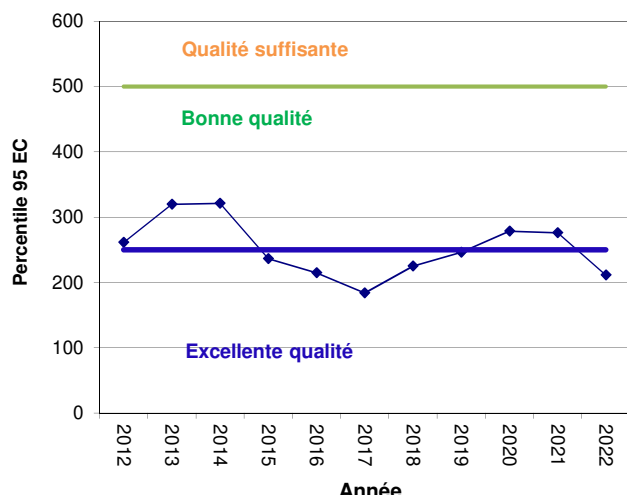
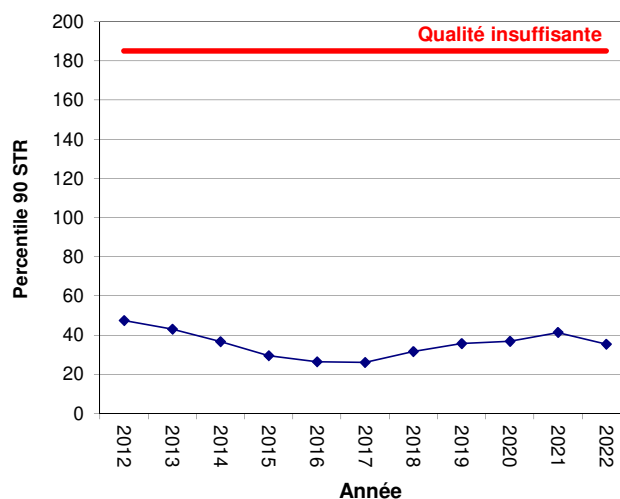
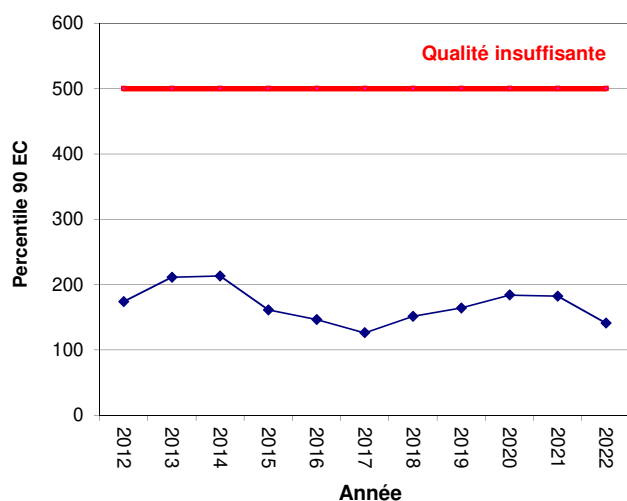
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Grande Plage Sud (rue Garrat) à Saint Jean de Luz

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Socoa - Ciboure



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	B	Qualité suffisante
2009	A	Qualité suffisante
2010	A	Qualité suffisante
2011	B	Bonne qualité
2012	B	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Bonne qualité
2016	-	Bonne qualité
2017	-	Bonne qualité
2018	-	Bonne qualité
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

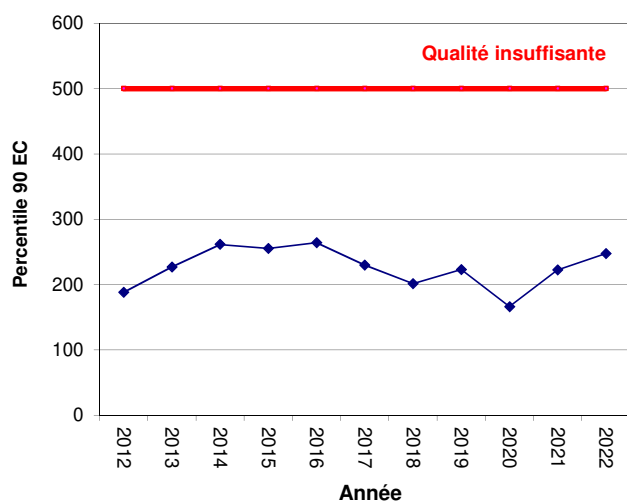
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

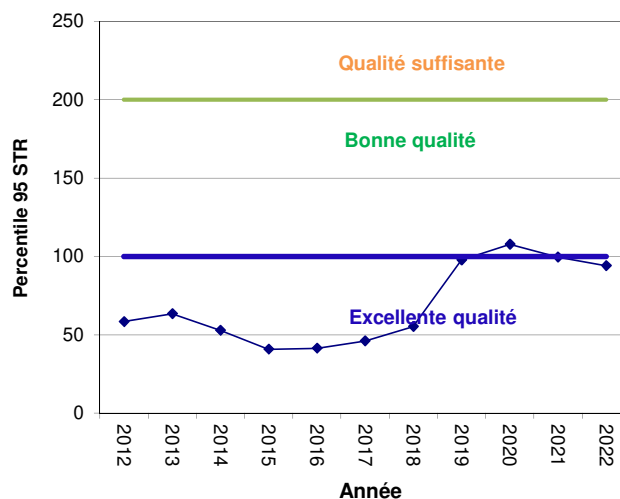
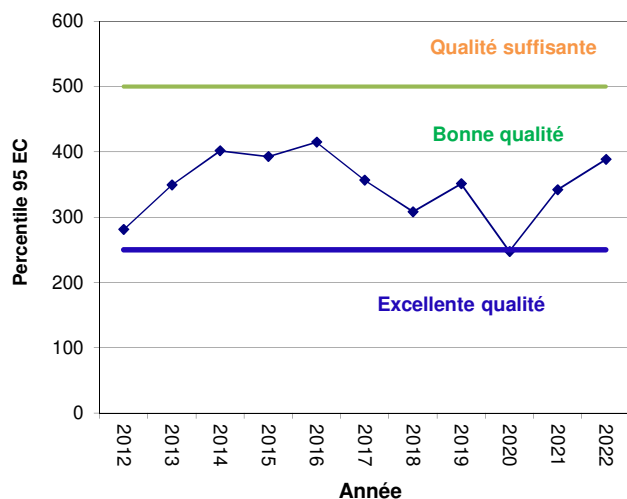
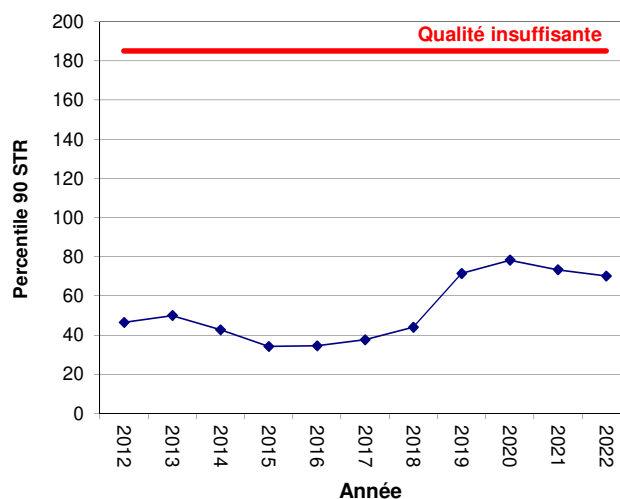
UFC : unité formant colonies

Qualité de la Plage de Socoa à Ciboure

EC : Escherichia coli



STRF : Entérocoques



Fort de Socoa - Ciboure



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	B	Qualité suffisante
2006	B	Bonne qualité
2007	B	Qualité suffisante
2008	B	Qualité suffisante
2009	B	Qualité suffisante
2010	A	Qualité suffisante
2011	B	Bonne qualité
2012	B	Bonne qualité
2013	-	Bonne qualité
2014	-	Bonne qualité
2015	-	Bonne qualité
2016	-	Bonne qualité
2017	-	Bonne qualité
2018	-	Bonne qualité
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

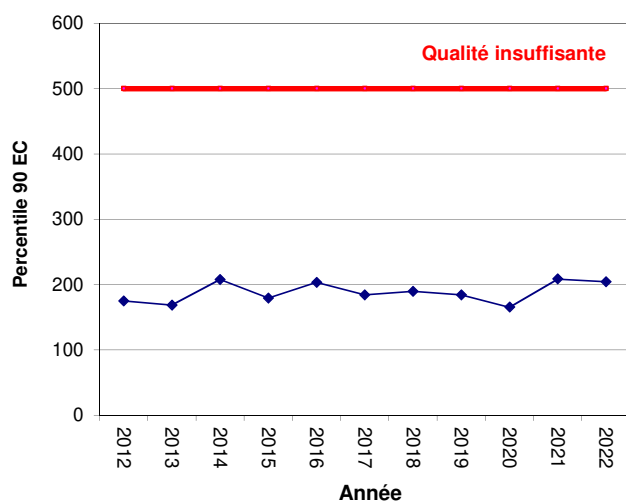
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

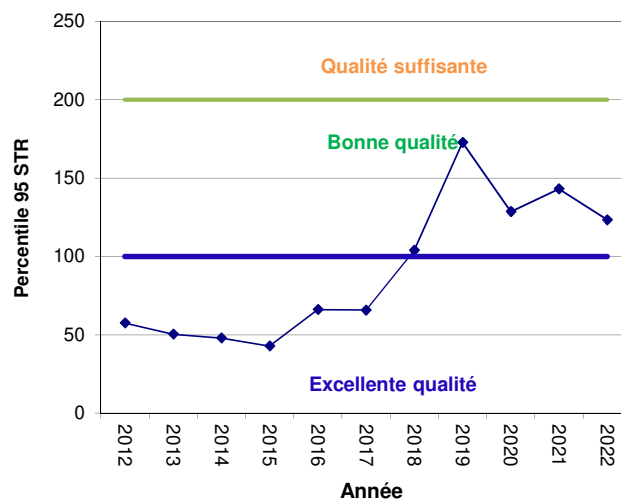
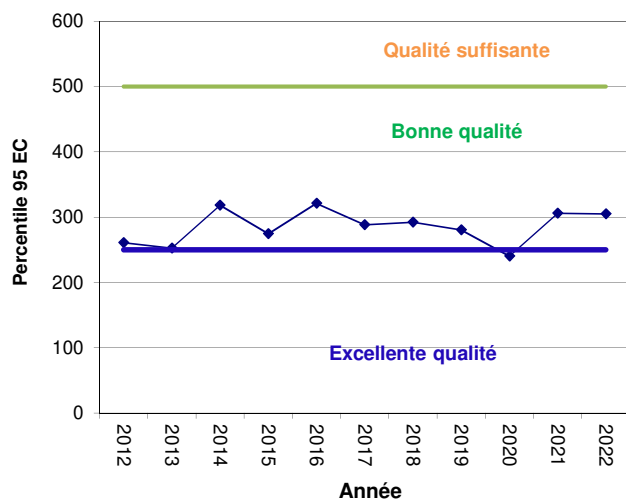
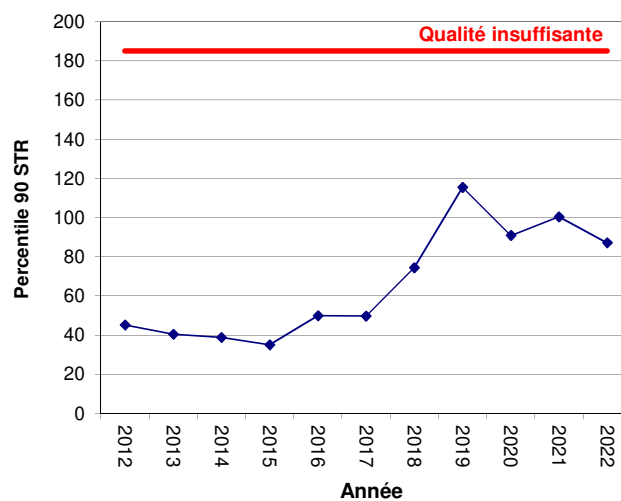
UFC : unité formant colonies

le la plage Fort de Socoa à Ciboure

EC : Escherichia coli



STRF : Entérocoques



Les deux jumeaux - Hendaye



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Bonne qualité
2006	A	Bonne qualité
2007	B	Bonne qualité
2008	A	Bonne qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	B	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

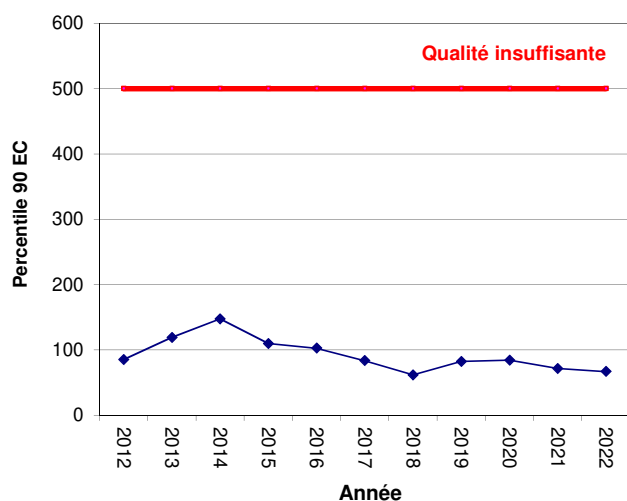
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

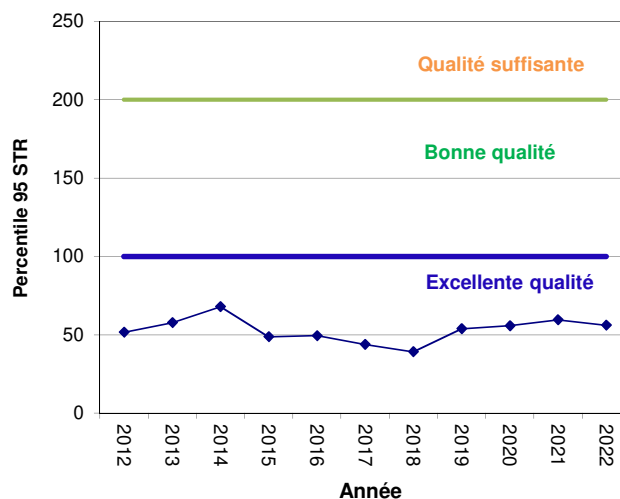
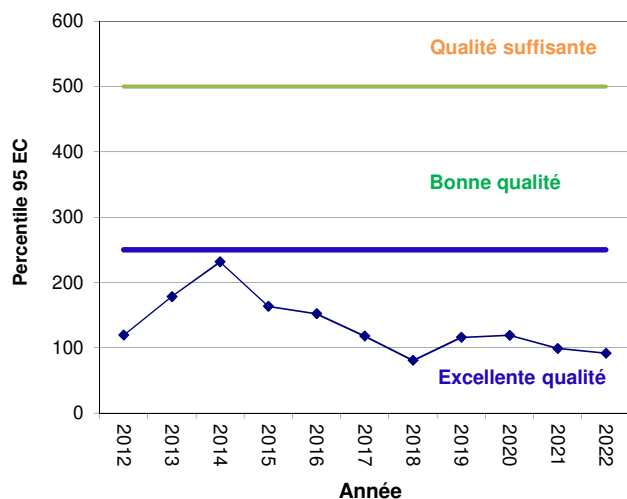
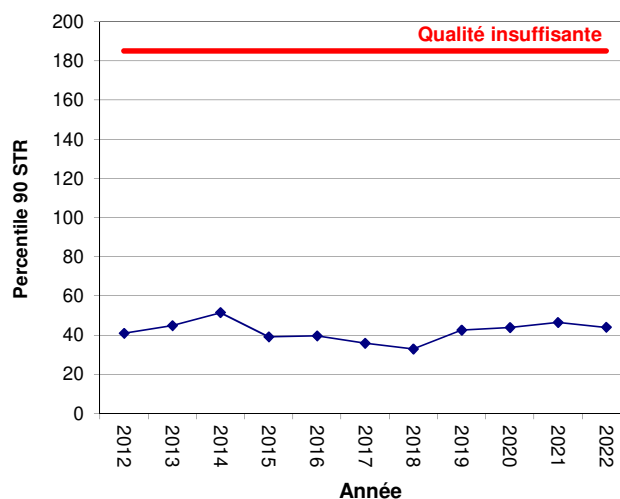
UFC : unité formant colonies

la plage de deux jumeaux à Hendaye

EC : Escherichia coli



STRF : Entérocoques



Casino - Hendaye



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	B	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

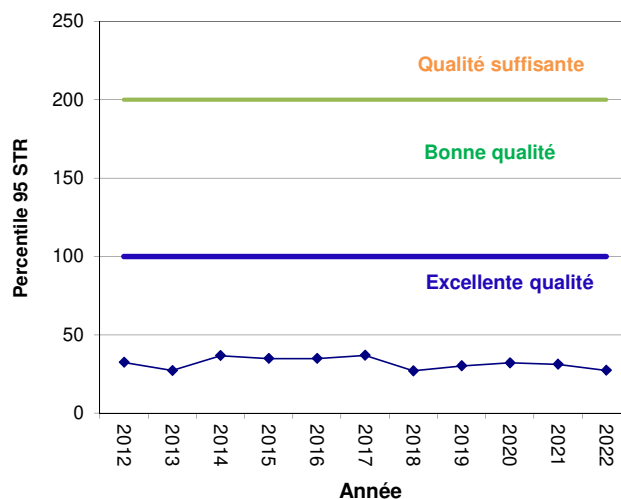
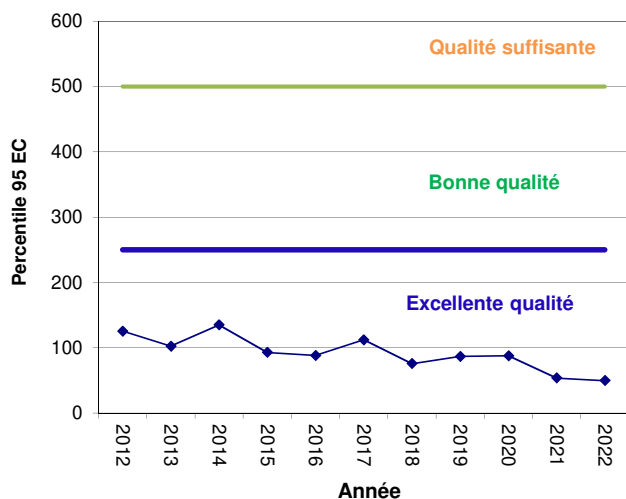
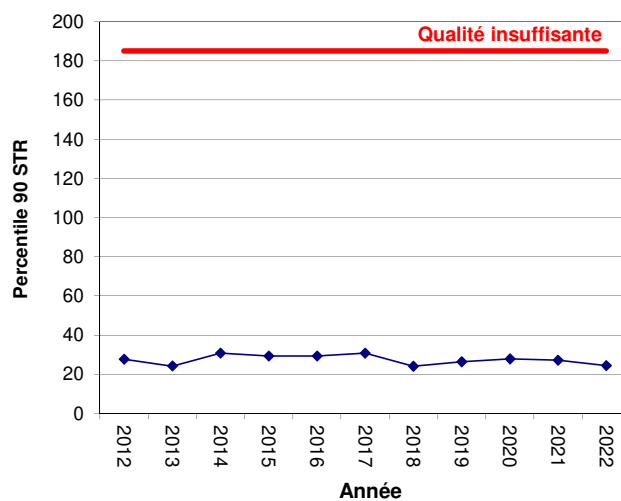
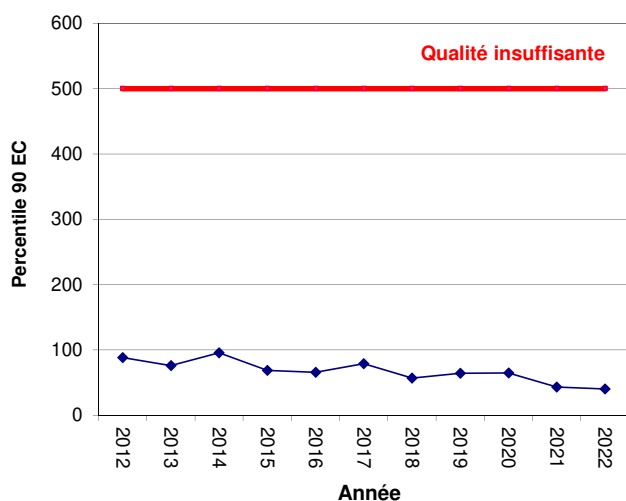
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

es de la plage Casino à Hendaye

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Pointe de Sokoburu - Hendaye



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2005	A	Excellente qualité
2006	A	Excellente qualité
2007	A	Excellente qualité
2008	A	Excellente qualité
2009	A	Excellente qualité
2010	A	Excellente qualité
2011	A	Excellente qualité
2012	A	Excellente qualité
2013	-	Excellente qualité
2014	-	Excellente qualité
2015	-	Excellente qualité
2016	-	Excellente qualité
2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Simulation du nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques (UFC/100 ml)	100 (*)	200 (*)	185 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	250 (*)	500 (*)	500 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

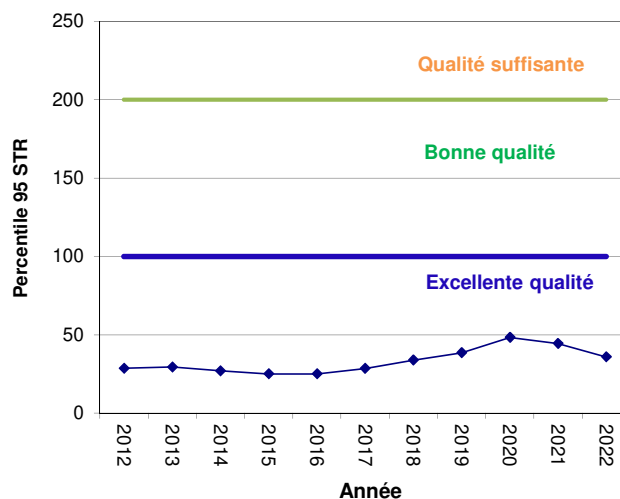
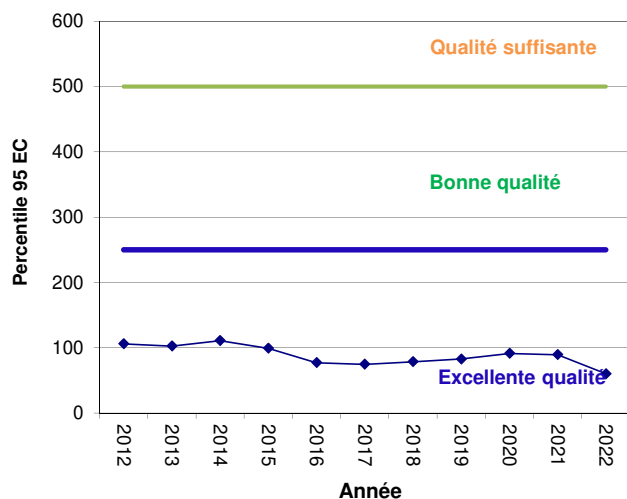
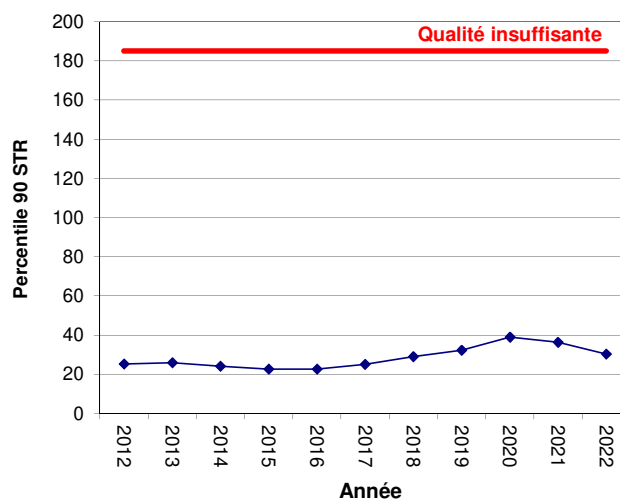
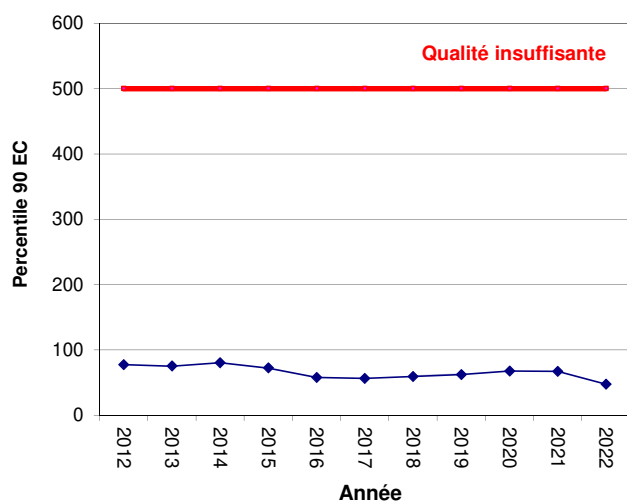
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

à la plage Pointe de Sokoburu à Hendaye

EC : Escherichia coli

STRF : Entérocoques



Annexe C2 : Evolutions des classements des eaux de baignades

EAU DOUCES

Lac de Baudreix



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	A	Bonne qualité
2020	A	Bonne qualité
2021	A	Bonne qualité
2022	A	Bonne qualité

2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

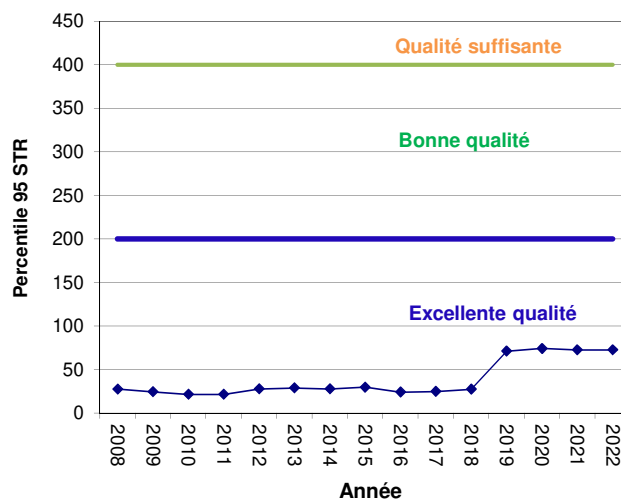
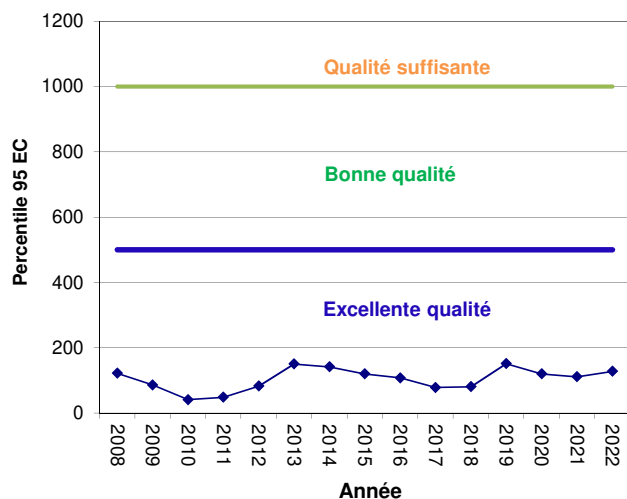
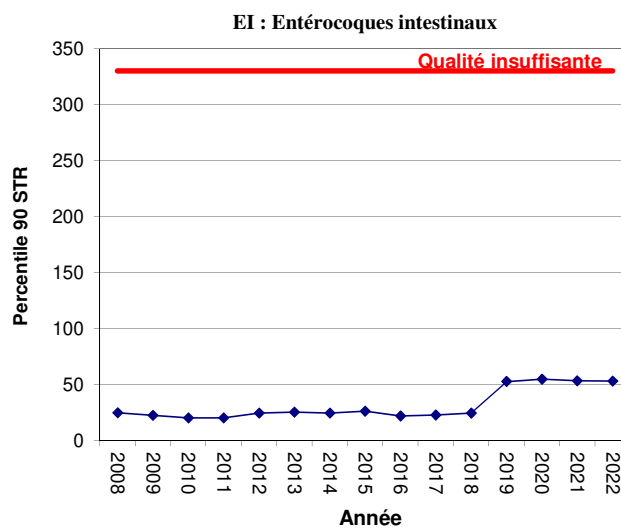
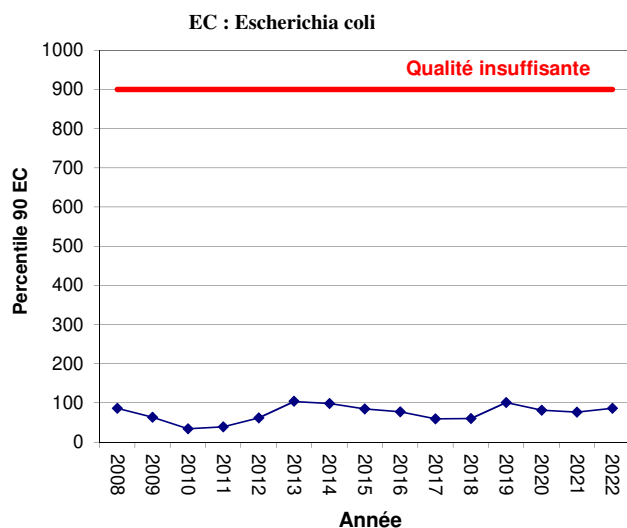
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

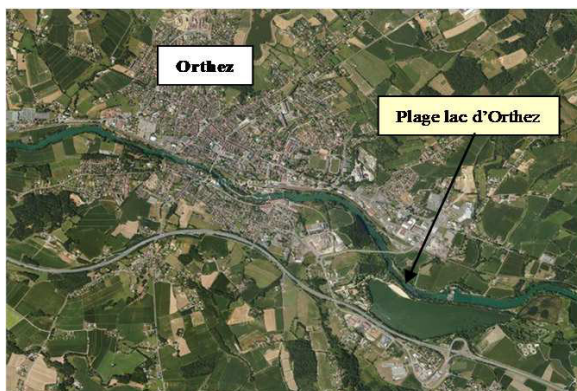
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la baignade du Lac de Baudreix



Lac d'Orthez



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	B	Bonne qualité
2020	A	Bonne qualité
2021	B	Bonne qualité
2022	A	Bonne qualité

2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Excellente qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

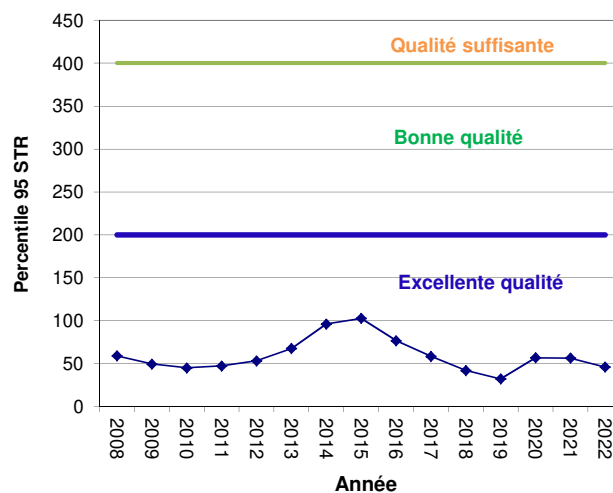
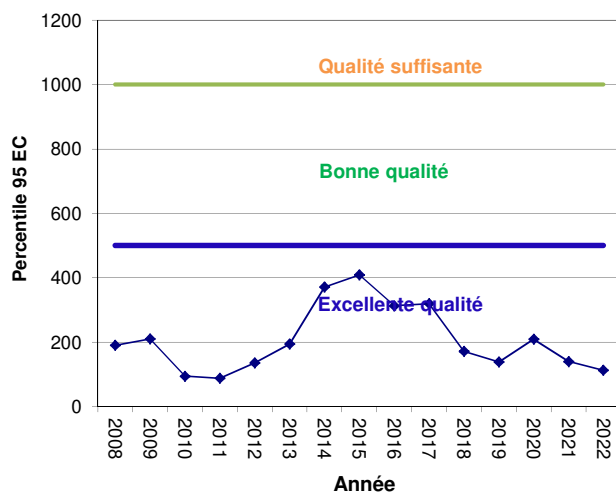
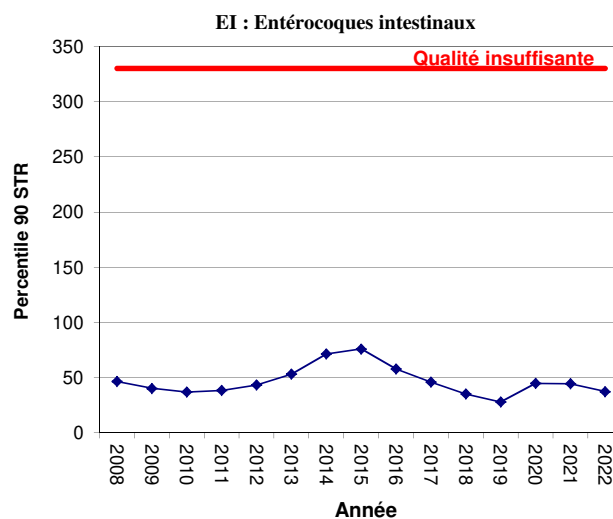
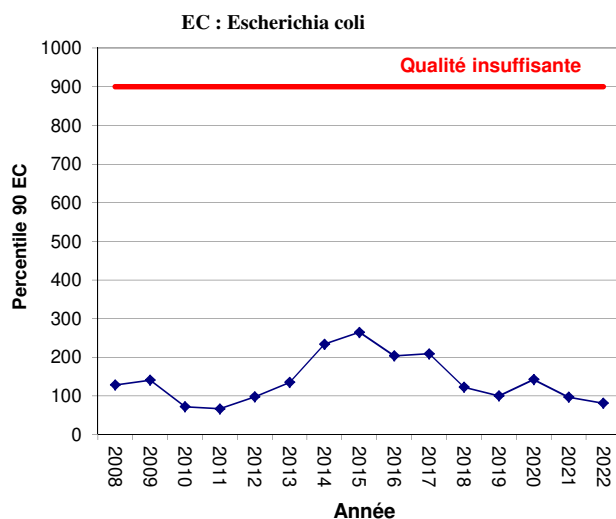
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la baignade du Lac d'Orthez



Camping les Acacias



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	A	Bonne qualité
2020	B	Bonne qualité
2021	A	Bonne qualité
2022	A	Bonne qualité

2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	
2020	-	Insuffisant de PLV
2021	-	Insuffisant de PLV
2022	-	Insuffisant de PLV

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

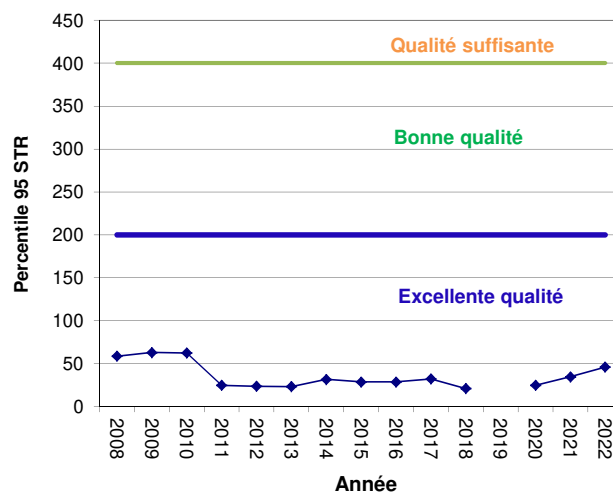
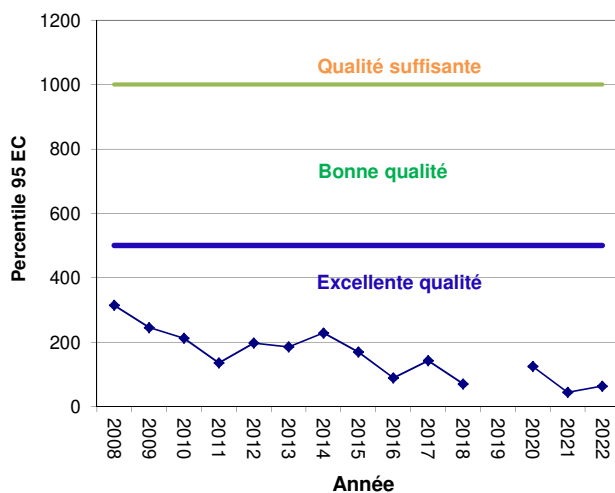
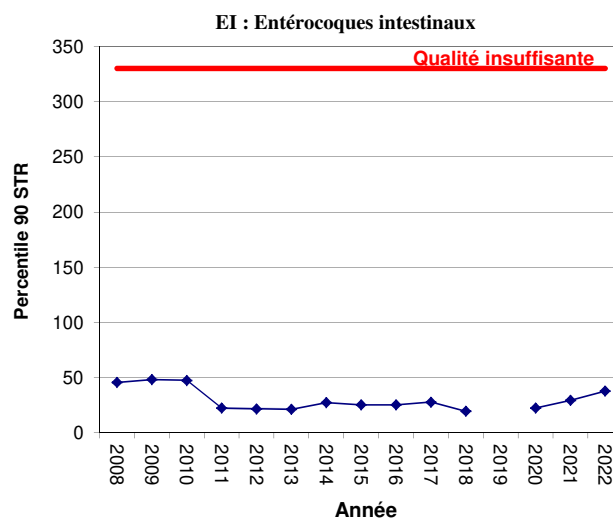
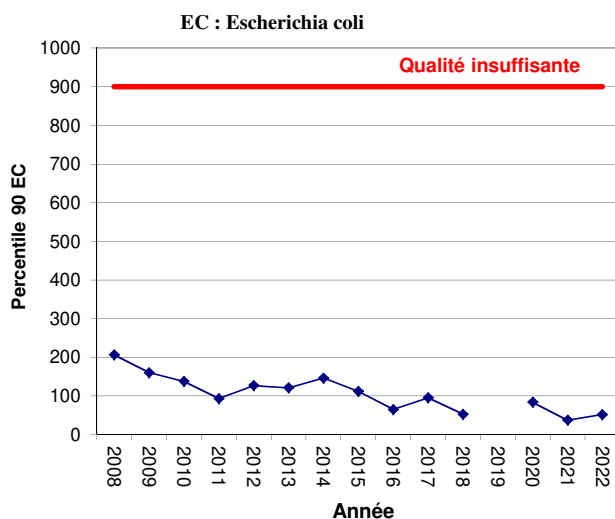
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

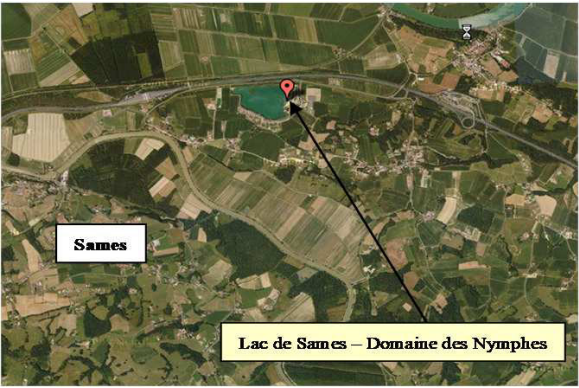
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la baignade du Camping les Acacias



Lac de Sames - Domaine des Nymphes



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	A	Bonne qualité
2020	A	Bonne qualité
2021	A	Bonne qualité
2022	A	Bonne qualité

2017	-	Excellente qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Fermé
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

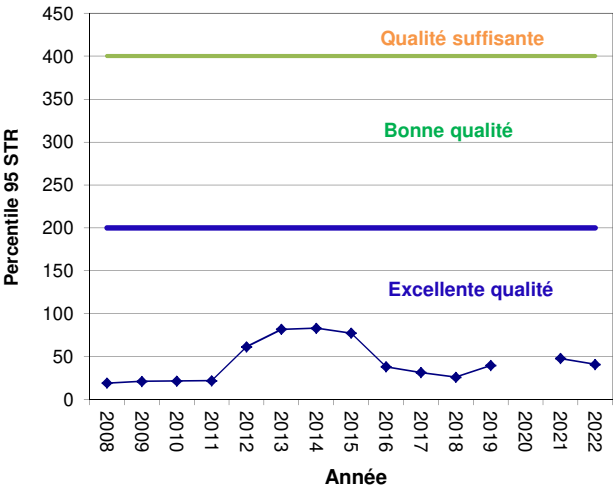
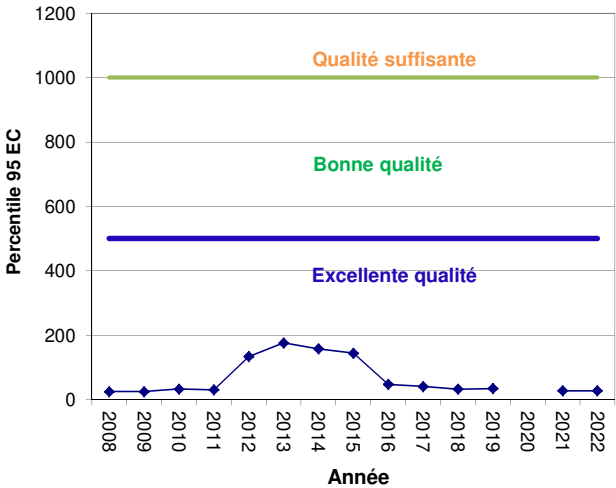
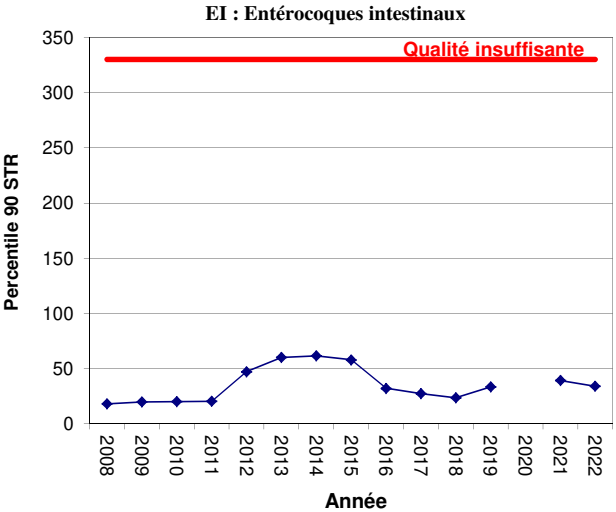
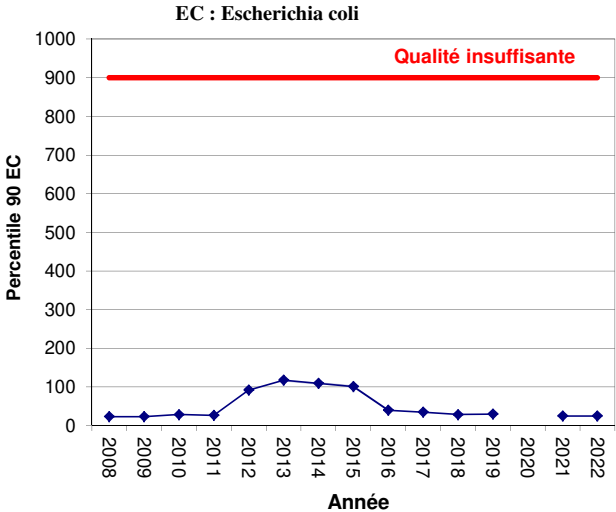
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Eschérichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la baignade du Lac Domaine des Nymphes à Sames



Plage Lac - Saint Pée sur Nivelle



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	B	Bonne qualité
2020	B	Bonne qualité
2021	B	Bonne qualité
2022	B	Bonne qualité

2017	-	Bonne qualité
2018	-	Excellente qualité
2019	-	Excellente qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Excellente qualité
2022	-	Excellente qualité

Ancien classement (jusqu'en 2012) : A : eau de bonne qualité B : eau de qualité moyenne C : eau momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

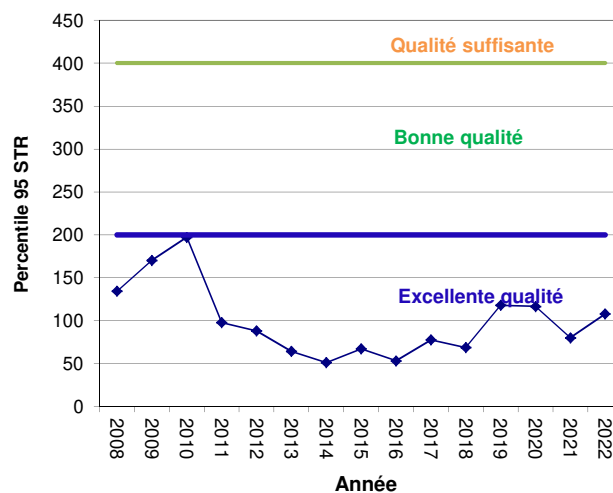
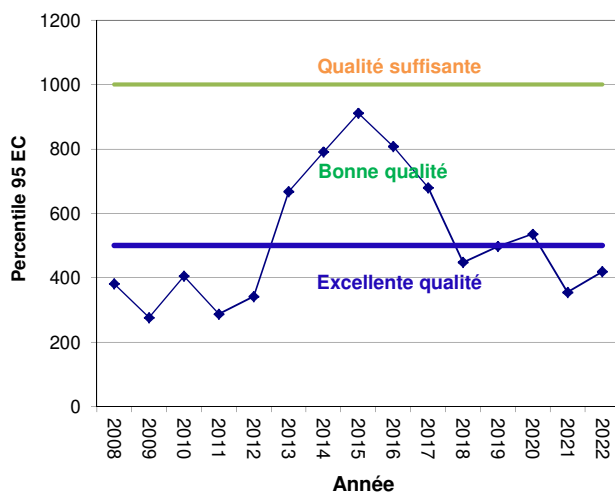
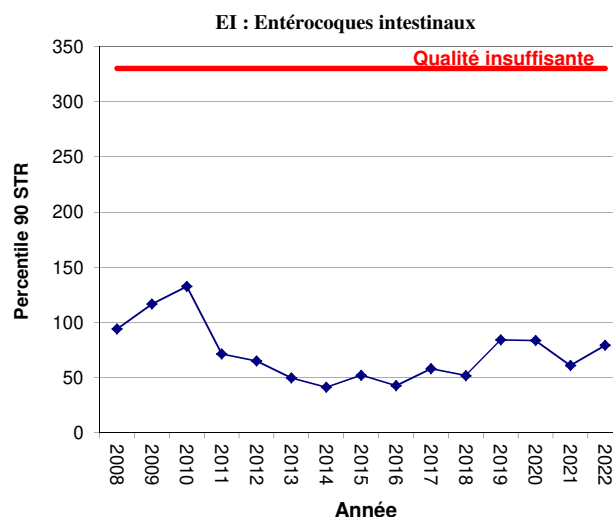
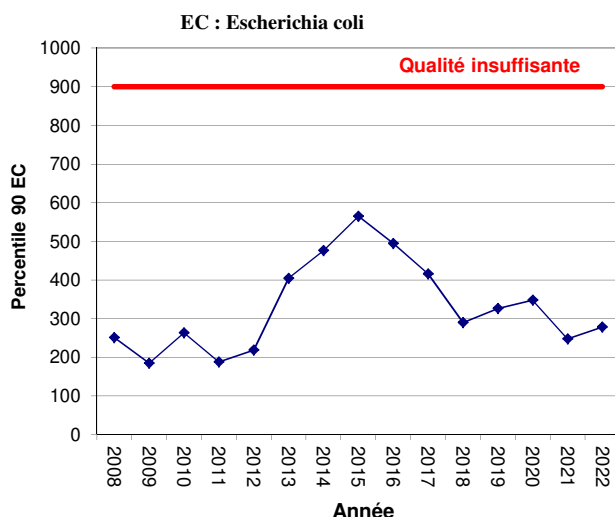
PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Eschérichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

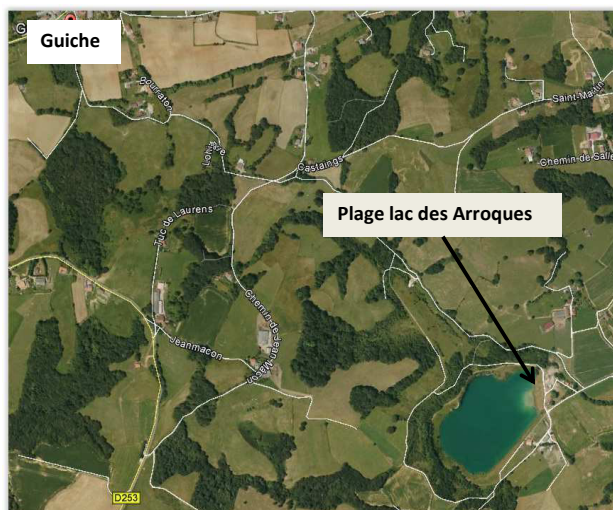
(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

Historique des données de la baignade du Lac de Saint Pée sur Nivelle



Lac des Arroques



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

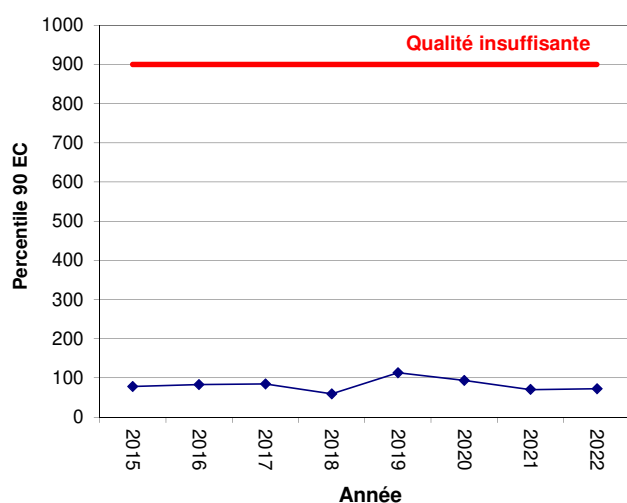
(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

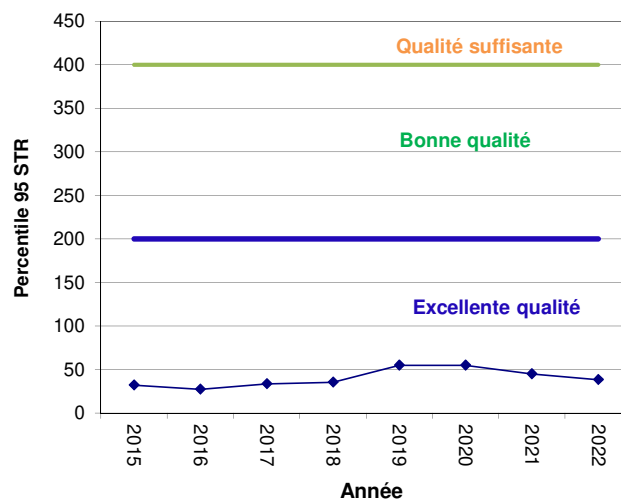
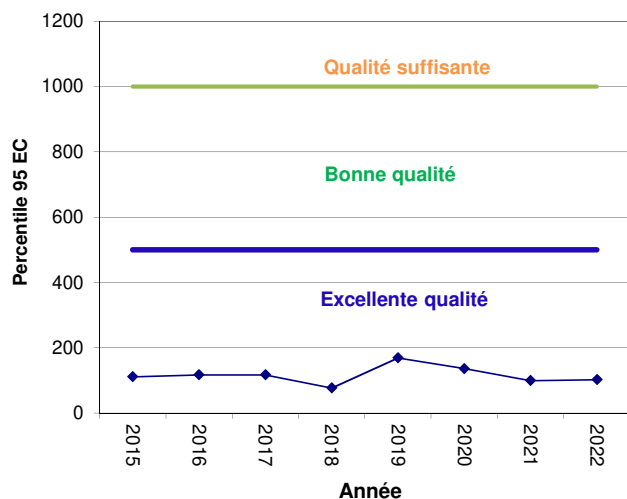
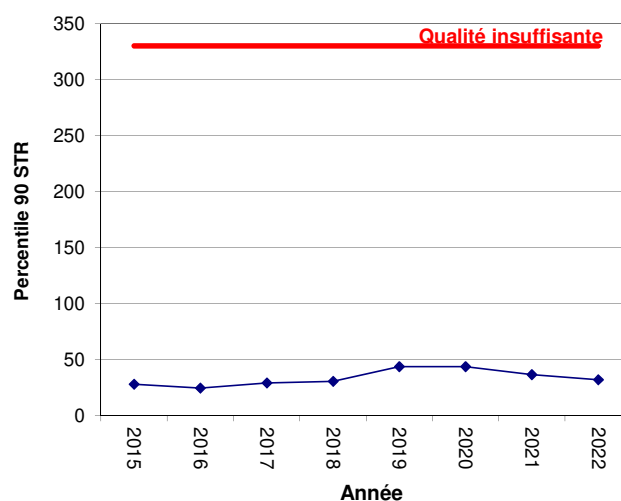
UFC : unité formant colonies

le la baignade du Lac des Arroques

EC : Escherichia coli



EI : Entérocoques intestinaux



Lac de Larrouleta



Année	Ancien classement D. CEE du 08/12/1975	Nouveau classement D. CE du 15/02/2006
2019	-	Bonne qualité
2020	-	Bonne qualité
2021	-	Bonne qualité
2022	-	Bonne qualité

Nouveau classement (applicable à compter de la saison 2013) :

PARAMETRES	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	200 (*)	400 (*)	330 (**)
Escherichia coli (UFC/100 ml)	500 (*)	1000 (*)	900 (**)

(*) Evaluation au 95e percentile

(**)Evaluation au 90e percentile

UFC : unité formant colonies

le la baignade du Lac des Arroques

EC : Escherichia coli

EI : Entérocoques intestinaux

